

République Algérienne Démocratique et Populaire
Conseil National Economique et Social



**Rapport sur la Conjoncture
Economique et Sociale de
l'Année 2003**

*23^{ème} - 24^{ème}
Sessions Plénières*

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2003, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du 13 au 16 mars 2004, de Messieurs les Responsables des Institutions Nationales et les Présidents des confédérations concernés par le rapport :

Monsieur le Directeur Général des Douanes,
Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie

Et aussi :

Messieurs les Représentants des organisations patronales privées et publiques,
Messieurs les Représentants de l'UGTA,
Messieurs les Représentants des Sociétés de Gestion et de Participation :
CEGRO et GESTOUR,
Monsieur le Président Directeur Général de la BNA,
Monsieur le Président Directeur Général du CPA,
Monsieur le Président Directeur Général de la BDL
Monsieur le Directeur Général de l'ANDI,
Monsieur le Directeur Général de la CNAS,
Monsieur le Directeur Général de la CNR,
Monsieur le Directeur Général de l'Algérienne des Eaux,
Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Assainissement,
Monsieur le Directeur Général de l'ANSEJ.

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

La Commission tient également à remercier tous les Ministères qui ont bien voulu mettre à sa disposition les informations qu'elle avait demandées.

VUE D'ENSEMBLE

L'analyse de la conjoncture du second semestre et sur l'ensemble de l'année 2003, confirme et conforte les tendances observées au cours de l'année 2002. L'année 2003 a en effet enregistré une croissance exceptionnelle comparativement aux résultats de ces dix dernières années. En même temps, la consolidation des équilibres macro-économiques est accompagnée d'un faible niveau de hausse des prix et d'un niveau de création d'emploi supérieur au croît annuel de la demande de travail.

Comment prolonger et perpétuer cette croissance et enclencher le processus de croissance auto-entretenu et endogène, sont les questions auxquelles devra répondre l'évolution à imprimer aux structures économiques, à la modernisation des systèmes de gestion et aux systèmes de gouvernance.

L'amélioration des indicateurs économiques et sociaux, à laquelle le PSRE a beaucoup contribué, n'est toutefois pas parvenue à lever les incertitudes sur les perspectives à long terme déterminées, en dernière instance, par les performances des entreprises et les stratégies qui peuvent permettre une insertion active dans la mondialisation.

Les contraintes afférentes à une reprise soutenue de la croissance restent complexes en référence aux données conjoncturelles et structurelles qui ont tendance à se cristalliser en synergie. La nature extensive de cette croissance a, en effet, peu bénéficié à l'évolution des structures économiques. D'ailleurs, il est utile à ce stade, de savoir si les résultats obtenus résultent d'une extension des capacités et du potentiel de production ou d'un rattrapage par rapport aux capacités existantes.

Néanmoins, on peut dire qu'une certaine masse critique est en train d'être réunie et qui pourrait déclencher un processus de nature endogène sous certaines conditions. Cette masse critique tient à plusieurs paramètres :

- des conditions macro-économiques favorables,
- une dynamique d'investissement public qui a permis de régénérer certains des espaces et secteurs naguère dévitalisés,
- une accumulation relativement importante de ressources au niveau du Trésor des banques et aussi des ménages,

- une plus grande présence des opérateurs économiques privés dans la prise en charge des actions de développement,
- Une plus grande stabilité sur les plans économique et politique.

Précisément, les facteurs de blocage se situent à ces différents niveaux pour une économie qui n'arrive pas à se réformer, dix ans après la mise en œuvre de l'ajustement structurel. C'est donc évoquer une étape charnière que de se préoccuper de ces contraintes car elles conditionnent l'avenir et le poids économique de l'Algérie ainsi que le règlement de questions sociales devenues contraignantes par rapport aux différents déficits enregistrés.

Les problèmes de conjoncture ne peuvent plus être traités en dehors des problèmes de structure en ce sens que la régulation conjoncturelle se heurte aux limites de cadres de croissance de plus en plus bridés. Leur mise en relation, qui permettrait de réaliser une jonction fondamentale, inscrirait l'action des pouvoirs publics dans la perspective, ce qui fait défaut dans la démarche actuelle des politiques économiques et des politiques publiques. Il est important de rappeler que l'économie nationale est toujours en transition et que la transition ne peut se passer de perspectives.

Une conjoncture faste sous tendue par une amélioration des conditions d'intervention de l'Etat

La tendance à la hausse des cours mondiaux du baril de pétrole brut, depuis maintenant plus de trois années consécutives, s'est poursuivie durant le second semestre de l'année 2003, influant positivement sur la tenue des principaux indicateurs macro-économiques. La conjugaison de l'évolution à la hausse des prix et du volume des hydrocarbures s'est répercutée positivement sur la situation monétaire, ainsi que sur celles des finances publiques et des réserves de change.

Bien que les produits de la fiscalité ordinaire aient régressé en raison, notamment, des allègements multiples consentis par la Loi de Finances 2003, les recouvrements budgétaires ont augmenté de manière significative et les opérations du Trésor présentent à fin décembre 2003 un excédent appréciable sous l'effet positif du produit de la fiscalité pétrolière.

Il en est de même pour le solde de la balance courante, dont l'excédent s'est accru de près de deux fois par rapport à celui réalisé en 2002. Cette situation a eu pour effet notable une sensible augmentation des réserves de change.

Le retour à la stabilité macro-financière, enregistré au cours de ces dernières années, n'a pas manqué de marquer la situation monétaire et financière du second semestre 2003, en apportant une amélioration aux principaux indicateurs, se traduisant par une évolution maîtrisée de l'inflation avec une moyenne annuelle de 2,6 % à fin décembre 2003.

Relativement plus élevée par rapport à l'année précédente (1,42 %), l'inflation en 2003 reste à un niveau remarquablement bas eu égard au lancement des programmes publics d'investissement potentiellement inflationnistes et à l'accroissement des revenus des ménages.

La hausse appréciable de l'épargne des ménages, renforcée par une confiance plus grande en leur monnaie, a eu un effet de stabilisation des prix alors que l'enchérissement de l'Euro pour les produits d'importation semble neutralisé en partie par la DAP et par le réajustement du taux de change intervenu en cours de période.

La tendance baissière des taux d'intérêt observée depuis 1998 s'est poursuivie au second semestre 2003. Cette tendance confirme le rôle, désormais retrouvé, de cet instrument de régulation monétaire et économique dans un contexte de taux d'intérêts réels positifs.

Enfin, la progression en valeur de près de 10,5 % des importations des biens d'équipements, intermédiaires et industriels en 2003, témoigne du caractère soutenable des conditions de financement au cours de cette année, constituant ainsi un facteur rassurant pour la stabilité monétaire et pour la relance économique.

Le taux de croissance de 6,8% est particulièrement le fait des évolutions des indices de production agricole (17%) et énergétique (8,1%). Néanmoins et en dépit de la faiblesse du secteur de l'industrie (1,2%), la croissance du PIB hors hydrocarbure et agriculture est appréciable avec un taux de 4,4%, influencé principalement par l'évolution des secteurs du BTP (5,8%), des services (5,7%).

Cette croissance a eu pour effet d'accroître le revenu (+12%), la consommation par habitant (+2,5%) et l'épargne des ménages.

La confirmation du recul du chômage au niveau global (23,7%) au cours de l'année 2003, ne doit cependant pas faire perdre de vue les caractéristiques de ce chômage qui en font une question cruciale à savoir, sa structure démographique, régionale et sa répartition au sein des différentes catégories socioprofessionnelles, autant d'éléments qui déterminent les conditions de la cohésion sociale et de sa préservation.

L'année 2003 a par ailleurs été marquée par une avancée dans le dialogue social . Ce dialogue s'est prolongé avec la perspective d'un pacte économique et social qui constitue, de plus en plus, une revendication exprimée par les acteurs économiques et sociaux.

Le CNES a toujours défendu cette démarche avec, néanmoins, pour objectif de converger vers la mise en place d'un pacte national de croissance.

Des déséquilibres de répartition qui continuent d'accompagner de multiples déficits sociaux

L'année 2003, par les multiples événements qui l'ont caractérisée (causes de l'ampleur du séisme, nature des épidémies, nature des revendications..), montre que malgré l'amélioration de la croissance économique indispensable au développement, cette croissance ne suffit pas à elle seule à offrir toutes les garanties de stabilité dès lors que les mécanismes de répartition ne sont pas correctement régulés.

Ceci implique la nécessité de nouveaux cadrages en matière de structures de répartition.

Des contraintes lourdes persistent dans la sphère économique alors que des déséquilibres récurrents affectent l'emploi et la structure de répartition, amplifiant les nombreux déficits sociaux surgis, en particulier, dans le sillage de la politique d'ajustement structurel. La croissance globalement insuffisante de ces dix dernières années a contribué à l'extension et à la prolifération du chômage. Le taux de chômage par exemple est de 49,08% chez les moins de 20 ans et touche avec plus d'acuité les ménages les plus pauvres qui cumulent les déficits de qualification nécessaires à l'accès à un emploi stable.

La persistance de nombreuses inégalités, malgré les efforts consentis par l'Etat à travers la mise en œuvre des différents programmes (dispositifs d'emplois,

PNDAR, PSRE, programmes locaux) souligne la nécessité d'une plus grande cohérence des politiques et des stratégies.

Les transferts sociaux réalisés dans le cadre du budget de l'Etat restent importants autant par leur volume que par leur taux de croissance qui se situe entre 10 % et 12 % par an. Outre la disproportion remarquée avec le taux moyen de croissance du PIB, il y a également lieu de retenir leur structure déséquilibrée. Ils posent également la question de l'organisation de l'aide de l'Etat qui tend à se noyer dans un ensemble de dispositifs à l'efficacité douteuse. Les dépenses budgétaires, comme l'allocation des ressources au profit des secteurs économiques ou au profit des groupes sociaux dans le cadre du budget social de l'Etat appellent également de multiples mesures de rééquilibrage au profit des secteurs porteurs à fort potentiel de croissance comme au profit de catégories sociales vulnérables.

Dans le domaine de l'emploi, les différents dispositifs mis en œuvre continuent de susciter des controverses sur leur efficacité : multiplicité, chevauchement, coût, inadaptation à la nature du chômage dans ses aspects démographiques et régionaux demeurent les principales critiques formulées à leur encontre.

Il devient de plus en plus nécessaire d'orienter les dispositifs de protection sociale et d'emploi pour aller davantage vers plus de cohérence et d'efficacité.

L'autre paradoxe en est qu'en dépit de la forte croissance des dépenses sociales de l'Etat, la pauvreté ne cesse de progresser sous ses différentes formes. Ce constat remet à l'ordre du jour le plan national de lutte contre la pauvreté qui ne constitue même plus une référence.

La répartition de la croissance a toujours été au centre des arbitrages entre consommation finale et investissement et entre groupes sociaux. Les options retenues sont généralement guidées par la volonté de réaliser la meilleure adéquation possible dans la rémunération des facteurs de la production et de trouver un consensus social autour des règles de la répartition.

Si les déséquilibres de répartition sont déjà importants, ils ont tendance à se creuser davantage malgré les correctifs apportés par les pouvoirs publics.

Une des analyses qui a été mise en évidence souligne que les distorsions dans la rémunération des facteurs de production et des productivités sont importantes et qu'une grande partie des revenus du capital est stérilisée et devient même un

danger pour la reproduction sociale. La circulation informelle, l'évasion de capitaux, la connexion de nombreux réseaux maffieux dont le commerce extérieur en reste le promontoire privilégié, dépouillent l'économie nationale de ses capacités d'accumulation.

Les économies modernes ont réussi à maîtriser leur développement dans le respect des équilibres sociaux, des relations économiques fondées sur l'amélioration de la productivité avec un Etat national constructeur et vigilant.

Une situation de conjoncture qui reste néanmoins bridée par de multiples contraintes

La croissance économique interpelle, de plus en plus, les fondements stratégiques dans le sens d'une plus grande cohérence, d'une profondeur et d'une continuité des actions des pouvoirs publics.

La croissance, portée par le PSRE, a souffert d'une forte atomisation des opérations sans que les projets structurants relevant des infrastructures et qui s'accaparent plus de 40% des dotations budgétaires n'aient été conduits à leur terme et sans que les incidences, au niveau des entreprises, n'en aient permis un effet multiplicateur. De plus, il a été souligné que la viscosité de l'environnement par rapport aux conditions de mise en œuvre du PSRE produit de multiples contraintes particulièrement en matière de passation des marchés et d'efficience des dépenses budgétaires.

Sur le plan des dépenses budgétaires, il est constaté une dynamique de croissance, forte et rapide, des dépenses publiques de l'Etat comparativement au rythme de croissance économique. On évalue à 14 % le taux de croissance annuel des dépenses publiques depuis 4 ou 5 années, ce qui ne manquera pas d'affecter les équilibres budgétaires pour les années à venir.

Le CNES a appuyé le principe d'une action vigoureuse de l'Etat en direction de la relance économique par un effet de stimulation de la demande. Il reste que la démarche économique de l'investissement public semble dans ses grandes lignes, avoir été affectée par le désir d'accélérer la consommation des crédits sans être particulièrement regardante sur les choix de projets. S'il est vrai que l'Etat a fait des efforts considérables en direction des populations pauvres et des catégories marginalisées ainsi qu'en direction des rattrapages des déficits

sociaux, ces actions ne peuvent objectivement suffire en tant que catalyseur d'une relance économique.

On reste dans un contexte de projets et de programmation qui, non seulement, ne permet pas de transmettre la croissance à différents secteurs et entreprises mais encore dans une situation d'incapacité à transformer les impulsions de croissance en dynamique de développement portée par des réformes structurelles. Les raisons en sont connues ; il s'agit :

- de la rupture des liaisons intersectorielles et les discontinuités du processus de reproduction,
- des lenteurs observées dans la mise en œuvre des réformes structurelles qui ankylosent davantage les mécanismes de reproduction,
- des limites des capacités nationales d'absorption,
- de la faible implication du secteur privé.

La fragilité des fondements de notre économie a déjà été soulignée, elle implique la nécessité de rompre avec le modèle de financement basé essentiellement sur une économie d'endettement et des recettes pétrolières.

Il est particulièrement consternant de constater une épargne de plus en plus importante qui ne trouve plus à s'employer avec l'accumulation importante de ressources monétaires et de réserves de change au niveau des agents économiques (institutions financières, entreprises et ménages).

Ceci signifie que l'économie est en butte à un problème fondamental, celui de ne pas être capable de transformer les disponibilités financières importantes en capacités d'investissement et de ne pas être capable de créer des dynamiques d'entreprise et de capital.

La structure de fonctionnement de l'économie, avec un dispositif d'encouragement des investissements encore fragile, risque de perpétuer pendant assez longtemps les contraintes de diversification économique et de libération des potentialités existantes.

Cette situation est d'autant préoccupante que les banques publiques, au demeurant réduites en nombre, n'évoluent pas dans un véritable environnement concurrentiel. Quant aux banques privées, la majorité d'entre elles arrimées sur des opérations de commerce extérieur, recherchent une rentabilité immédiate de leurs emplois, sans pour autant se soucier, pour certaines, des questions de licéité.

Les conséquences de cet état de fait n'ont pas tardé à se manifester, à l'exemple des récentes faillites bancaires et des difficultés à surmonter les contraintes d'une économie qui semble tourner au ralenti.

Les changements qui se sont opérés dans la sphère économique ont mis à nu les faiblesses et les défaillances des systèmes de régulation. Les retards d'adaptation des banques publiques ont rendu les normes d'intervention du secteur anachroniques, voire archaïques par rapport aux nouvelles exigences économiques et sociales et les distanciations très importantes par rapport aux normes de service internationales causent de nombreux préjudices sur le plan de la mobilisation des ressources extérieures. Le manque de rigueur et de transparence dans des opérations bancaires qui couvrent de nombreux procédés peu orthodoxes participant de la corruption et de l'évasion de capitaux ont montré la limite des systèmes de contrôles et de régulation mis en place par les pouvoirs publics.

L'inquiétude de la place bancaire, des usagers et de la société toute entière est grande devant l'ampleur des préjudices causés. Une extrême rigueur s'impose, sous peine de voir ces turpitudes entamer, dans leur sillage, la crédibilité de la place bancaire et celle des nouvelles institutions financières.

La nécessité de revoir les structures de financement de l'économie et l'urgence de la mise en place d'un marché financier avec la modernisation des moyens de paiement apparaissent comme étant des impératifs stratégiques. L'émergence du marché financier comme alternative au financement budgétaire se justifie non seulement par rapport à la crainte de l'amenuisement des ressources publiques, mais aussi par la volonté de sortir de l'économie d'endettement et la recherche de l'efficacité par rapport au coût de la mobilisation des ressources.

Sur le plan macroéconomique, l'Algérie a réussi à rétablir les équilibres financiers internes et externes, dégager des excédents financiers appréciables mais en matière de restructuration du secteur public industriel et de promotion du secteur privé, beaucoup reste à faire. Le tissu de la PME souffre d'un manque d'accompagnement par les Pouvoirs publics pour sa mise à niveau laquelle ne semble pas être prise en charge correctement surtout en matière de stratégies et de politiques.

La question de la privatisation des entreprises publiques occupe toujours la scène des débats et masque les conditions de mise en œuvre faites de prudence

enrobée de pusillanimités. La contrainte majeure suscitée par les réformes économiques est leur validation sociale où le processus de concertation joue un rôle fondamental. La faiblesse du dialogue social et de la communication institutionnelle, malgré les progrès enregistrés, n'a pas encore permis de converger vers un consensus social.

Des problèmes structurels qui hypothèquent la durabilité et la soutenabilité de la croissance

L'économie algérienne connaît une lente mutation où les secteurs des hydrocarbures et des services prennent des proportions de plus en plus importantes. Le premier est intégré dans l'économie mondiale par sa production et ses consommations intermédiaires, le second bénéficiant de transferts multiples et de nouvelles configurations des besoins sociaux. Dans cette nouvelle donne, la contribution des secteurs productifs à la formation du PIB connaît une érosion inquiétante.

Le manque de flexibilité des structures économiques laisse pesante la menace de l'environnement international particulièrement sur les pays mono-exportateurs comme l'Algérie. De surcroît, la forte propension à vouloir régler le moindre problème par le recours à l'extérieur a non seulement pour effet d'étouffer toute velléité de rechercher des solutions par les moyens locaux, mais surtout de détruire peu à peu les capacités de reproduction et de régénération des tissus économiques et sociaux.

La situation dans laquelle est confinée le secteur industriel depuis de nombreuses années nuance le degré de satisfecit que l'on pourrait attribuer au niveau de croissance enregistré, considéré comme suffisant pour une reprise de la création d'emploi. Ce secteur occupe un part de plus en plus faible dans la valeur ajoutée globale (près de 9% en 2002 contre 8% en 2003 ; elle était de 18% en 1996). De plus, il se caractérise par :

- l'absence d'une politique industrielle basée sur une vision de moyen et long termes.
- un niveau d'investissement insignifiant dans le secteur public par rapport aux inévitables renouvellement, modernisation et mise à niveau des équipements et des installations.

- L'aggravation du handicap de l'entreprise algérienne à faire sa mue en vue d'affronter les échéances qui se rapprochent pour ce qui est de l'adhésion à l'OMC et la mise en œuvre des dispositifs contenus dans l'accord d'association avec l'union européenne.

D'autres secteurs sont en butte aux mêmes contraintes structurelles.

L'importance des problématiques du logement et des infrastructures publiques, ainsi que de leurs impacts sur la vie sociale et économique du pays renvoie aux multiples retards accumulés dans ces domaines. Les questionnements restent focalisés sur la multiplicité des programmes retenus et l'absence de politiques prenant en considération les diverses contraintes liées au foncier, aux configurations urbaines, à l'aménagement du territoire et à l'environnement.

Le renforcement et le développement des infrastructures routières, maritimes et aéroportuaires, constituent un défi que les pouvoirs publics sont appelés à relever en leur consacrant non seulement les moyens financiers au prix de tous types de montage mais aussi et surtout en mobilisant dès à présent toutes les capacités nationales d'études et de réalisations, elles-mêmes devant « se prendre en charge » pour accroître leur chance d'occuper une place de choix dans la réalisation de ces ambitieux programmes.

Dans le secteur de l'agriculture, si le PNDA a pu régénérer le potentiel de production par l'accompagnement et l'investissement, il reste à évaluer ses effets de croissance mais aussi sa rationalité dans l'utilisation des ressources et des moyens mobilisés. Le prolongement stratégique du PNDA, notamment dans les domaines du marché et de la régulation commerciale, des capacités de transformation des produits agricoles et des services fournis aux agriculteurs n'est toujours pas propice au processus d'intégration.

Au niveau du secteur de l'hydraulique, il convient de constater qu'en plus des causes naturelles, la situation de pénurie d'eau est également la conséquence de l'insuffisance des capacités réelles de mobilisation de l'eau pour diverses raisons (nombre de barrages insuffisants, délais trop longs dans la construction des barrages et des moyens de transfert, mauvaise gestion de la distribution, inadaptation des modes et systèmes de gestion actuels). L'importance de la « question de l'eau » nécessite, de par son ampleur et son impact sur l'activité économique et sur la vie du citoyen, une parfaite coordination entre les secteurs, ce qui n'est pas le cas, qu'il s'agisse de la distribution, du

fonctionnement des stations d'épuration et d'assainissement, du contrôle des fuites et de leur réparation, de la facturation et du recouvrement, sachant que le secteur évalue les pertes physiques et commerciales à des niveaux rationnellement inacceptables.

De nombreux préjudices causés par l'absence d'une réflexion à long terme

Notre économie, après de longues années de sevrage, a besoin de reprendre en épaisseur ses cohérences spatiales et ses prolongements stratégiques. La modernisation de l'économie nationale exige que soit prise en compte celle de ses infrastructures, de ses moyens de communication, et celle de ses moyens de transports.

Les enjeux se présentent avec, en arrière fond, une forte inquiétude par rapport à la place de l'Algérie dans la mondialisation. Les perspectives de la zone de libre échange euro-méditerranéenne et d'adhésion à l'OMC impliquent une véritable révolution dans les systèmes de production, de répartition, de gestion, de management, de gouvernance ; le changement interpelle aussi l'instance juridique de multiples façons.

La mondialisation s'impose comme contrainte incontournable alors que :

- les capacités de l'économie nationale en matière d'adaptation et d'ouverture souffrent de nombreuses insuffisances tant les retards pris dans un grand nombre de secteurs névralgiques comme les télécommunications, le secteur bancaire, le marché des capitaux ou le secteur des transports,... sont importants et tant il ne semble exister aucune stratégie offensive ou défensive en matière économique.
- L'adhésion à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne, la recherche de nouveaux marchés portent en eux des conditions sous forme de contraintes auxquelles l'économie nationale n'est pas ou s'est mal préparée.

Le CNES a salué le retour de l'Algérie sur la scène internationale avec beaucoup d'espoirs, ce qui signifie que notre pays donne des signaux positifs sur les plans politique et sécuritaire mais aussi économique en soulignant qu'ils ne suffisent cependant pas s'ils ne sont pas accompagnés d'une série de mesures de mise à niveau pour prolonger l'action politique au niveau de la

croissance économique et de la mise aux normes internationales dans tous les domaines.

Sur le plan des instruments d'analyse et d'évaluation, plusieurs insuffisances sont observées :

- Les limites actuelles des cadres de programmation économique,
- l'inexistence de procédures et de mécanismes d'évaluation des politiques publiques,
- la mise à l'écart du système de planification et le peu de considération accordé à la prospective,
- le peu d'attention accordé au système d'information.

Ces insuffisances et limites ne permettent pas de disposer de moyens nécessaires pour opérer les choix économiques stratégiques et disposer de capacités de programmation et de pilotage de l'économie.

Le CNES a toujours souligné la nécessité d'une réflexion axée sur le long terme dont le caractère stratégique n'est plus à démontrer. Dans cette dimension, il apparaît fondamental de soustraire l'économie nationale aux influences et à l'empire du court terme et d'aller vers des reconfigurations qui tiennent compte des menaces et des incertitudes qui pèsent sur l'économie et la société.

Dans cette perspective, la nécessité d'un plan à moyen terme pour consolider la croissance et remettre à l'ordre du jour les grands chantiers des travaux publics et des réformes économiques est un impératif si on ne veut pas perdre les dynamiques sectorielles qui se sont développées à la faveur du PSRE et du PNDA.

C'est somme toute de cette profondeur stratégique que l'économie nationale a besoin.

1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES :

Le bilan de l'année 2003 est bien meilleur que les anticipations de croissance retenues par de nombreux organismes. L'année 2003 a été marquée par une croissance mondiale à la fois forte et fragile. Par région, c'est la Chine et les pays du Sud et du Sud-Est asiatique qui enregistrent les taux les plus forts.

Néanmoins, il est à retenir que cette croissance avait connu un passage à vide au début 2003, dû aux incertitudes géopolitiques et aux effets du SRAS. Elle est

depuis repartie, dans le monde émergent comme dans les pays industrialisés. Toutefois, la reprise a été moins observée en zone euro, pénalisée par une demande intérieure très faible et par l'appréciation de l'euro.

1.1 - Evolution de l'économie mondiale :

Aux Etats-Unis, depuis le 1^{er} trimestre 2003, la croissance s'est redressée, en s'établissant à un rythme annuel de 5 % sur les neuf derniers mois de 2003. La baisse d'impôts intervenue au 3^{ème} trimestre 2003 a dopé la consommation des ménages tandis que les opérations de refinancement hypothécaire ont continué de fournir des liquidités aux ménages.

La croissance de l'investissement productif s'est matérialisée grâce à un bond de l'investissement en nouvelles technologies. Même les exportations ont fini par s'accélérer à fin 2003, bénéficiant notamment de la baisse du dollar et de l'expansion des débouchés asiatiques.

L'économie américaine a donc renoué avec des rythmes de croissance élevés en 2003. Elle a, en outre, bénéficié au début de 2003 de la forte hausse des dépenses publiques liée au conflit en Irak et du redémarrage de l'investissement des entreprises. La reprise des investissements productifs a été favorisée par l'assainissement des comptes des entreprises (redressement de la situation financière des entreprises américaines).

Le bas niveau des taux d'intérêt a permis, aussi, un nombre élevé d'opérations de refinancement sur le marché hypothécaire, notamment au printemps et à l'été 2003.

Au total, le taux d'épargne est demeuré à un niveau faible en 2003, jusqu'à atteindre au 4^{ème} trimestre le niveau bas de 1,6%.

Par ailleurs, l'investissement résidentiel des ménages s'est inscrit en accélération en 2003, du fait du bas niveau des taux d'intérêt.

L'économie américaine a fait preuve d'une capacité de rebond assez remarquable, soutenue par des politiques macroéconomiques avec comme contrepartie un regain d'endettement des ménages.

Dans le reste du monde hors zone euro, le fait marquant de l'année 2003 a été l'affirmation de la Chine comme l'un des moteurs de l'économie mondiale. Malgré l'apparition de l'épidémie du SRAS, l'économie chinoise a terminé

l'année 2003 sur des taux de croissance assez bons. En 2003, le développement de ses importations a contribué pour 30% à la progression du commerce mondial. Sa croissance, tirée par les investissements étrangers mais aussi domestiques, a entraîné dans son sillage les autres économies de l'Est asiatique. Les économies d'Asie avaient été affectées au 1^{er} semestre 2003 par la guerre d'Irak et l'épidémie du SRAS. Depuis, le redémarrage de l'économie américaine et le dynamisme entretenu de l'économie chinoise, accentuée notamment par son entrée à l'OMC, ont favorisé un net rebond de la croissance dans l'ensemble de la zone.

La croissance chinoise (9,1% en 2003, avec une accélération à près de 10% au 4^{ème} trimestre 2003) est impulsée par un accroissement de la formation de capital (+25% en 2003).

Les IDE (57 milliards de \$ en 2003 contre 52 milliards de \$ en 2002) ainsi que l'investissement en infrastructures et résidentiel sont particulièrement dynamiques.

En dehors de la Chine, l'investissement est resté atone, affecté par les délocalisations vers la Chine, et dans certains cas par les difficultés non résolues des systèmes bancaires.

Les politiques monétaires sont demeurées très accommodantes : les taux d'intérêt ont baissé dans tous les pays et le crédit a connu une croissance rapide et les interventions de change visant à prévenir l'appréciation des devises ont abouti à une accumulation exceptionnelle de réserves.

Quant au Japon, sa croissance s'est inscrite à plus de 2,5% en 2003. Ce rebond s'explique par le dynamisme de ses partenaires mais il s'est produit sans stimulant des dépenses publiques et dans un contexte d'amélioration de la situation financière des entreprises japonaises. Le Japon revient à des niveaux d'activités plus ou moins convenables. Avec une croissance de 2,5%, l'économie japonaise peut espérer sortir d'une décennie de marasme. Mais le rebond ne doit pas masquer les faiblesses structurelles de l'économie japonaise, pénalisée par l'appréciation du yen.

Le Japon a traversé une décennie qualifiée de « noire » tout au long des années 1990. L'éclatement de la bulle spéculative, à la fin de 1989, a ruiné nombre d'entreprises, fragilisé les classes moyennes et les banques et détourné les investisseurs internationaux. Après de multiples plans de relance et une

succession de récessions, l'archipel semble enfin sur une bonne voie de croissance.

Favorisée par la reprise du commerce international (surtout par la progression des importations chinoises), cette croissance paraît reposer sur des bases plus solides que lors des brefs rebonds antérieurs.

La reprise japonaise, qui a commencé dès le début 2002, a été initiée par un redémarrage des exportations. Depuis deux ans, elles ont crû à un rythme annuel de 8% et 10%. Le Japon a bénéficié de l'explosion des échanges chinois entraînée par l'adhésion de 2001 de la Chine à l'OMC.

Cette évolution s'est accompagnée d'une légère augmentation du taux d'épargne des ménages, qui avait auparavant beaucoup baissé. En fait, le revenu réel des ménages aurait retrouvé un certain dynamisme en 2003, en augmentant de 1,5% à la faveur de gains de pouvoir d'achat des salaires et d'une stabilité du marché du travail.

Après une passe difficile, l'Amérique Latine renouerait cette année avec une dynamique de reprise. La situation financière s'est améliorée dans la plupart des pays, malgré des incertitudes persistantes en Argentine et au Venezuela. Le Brésil, qui a émergé de la récession fin 2003, retrouverait un rythme de croissance soutenu. Si sa croissance a légèrement reculé en 2003 (-0,2%), l'activité a rebondi en fin d'année. Le Mexique bénéficierait du dynamisme de son voisin américain, même s'il se trouve dorénavant concurrencé sur ce terrain par la Chine.

En 2003, les perspectives des pays sud-américains se sont améliorées. A l'exception du Venezuela, la situation financière s'est améliorée dans la plupart des pays. Le retour de la croissance s'est produit grâce au démarrage de l'économie des Etats-Unis et au redressement du prix des matières premières.

l'Argentine sort peu à peu de la crise de 2001. Une bonne tenue des exportations (+14% en 2003) a favorisé le rebond de la production. La poursuite de la reprise reste néanmoins affectée par les incertitudes portant sur la restauration de la soutenabilité budgétaire et sur la restructuration de la dette (150 milliards de \$).

Malgré une reprise en fin d'année, la progression du PIB au Mexique a été globalement faible en 2003 (+1,3%). Les cycles industriels mexicain et américain semblent être un peu déconnectés, du fait notamment de la

concurrence chinoise. Le Mexique a ainsi perdu des parts de marchés aux Etats-Unis par rapport à la Chine, qui est devenue avec plus de 10 % des importations américaines en 2003, le deuxième fournisseur des Etats-Unis devant le Mexique.

La croissance au Chili s'est poursuivie, et a bénéficié d'une envolée des prix du cuivre. Le cadre macroéconomique chilien étant solide, la politique monétaire a pu venir soutenir la demande intérieure, avec un taux d'intérêt directeur à 1,75%.

Au Venezuela, les recettes d'exportations se sont fortement contractées en 2003 malgré la hausse des prix du pétrole. Les importations se sont effondrées, dans le sillage de la demande intérieure. L'inflation est demeurée très élevée et s'est située en fin d'année à près de 30% en glissement annuel. Le contexte politique reste très tendu et entrave la confiance des investisseurs.

Les pays pétroliers ainsi que la Russie ont bénéficié du maintien du prix du baril à un niveau confortable et dans un contexte de tensions persistantes sur l'offre pétrolière (Irak, Nigeria, Venezuela).

La croissance russe, elle a enregistré un rebond en 2003, avec un taux de croissance estimé aux alentours de 7,2% (après +4,3% en 2002). L'activité a reçu le soutien des exportations, notamment de produits énergétiques, et du dynamisme de la consommation privée qui est liée en partie à l'augmentation de 10 % des revenus réels, dans un contexte pré-électoral. Par ailleurs, la vigueur de l'activité a bénéficié de la reprise de l'investissement.

Dans les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, l'activité a été relativement soutenue, malgré les tensions régionales.

Le programme d'assainissement de l'économie de la Turquie s'est poursuivi malgré les graves perturbations régionales de 2003. Elle a été soutenue par l'appréciation du taux de change effectif, la baisse de l'inflation s'est prolongée durant l'année. La croissance du PIB a été de 5,3%.

L'Afrique, avec une croissance moyenne de 4,5%, n'est pas en reste. Ce sont les pays de l'Afrique de l'Est et ceux de l'Afrique du Nord qui s'en sortent le mieux sur le continent avec des croissances qui se situent au delà des 5% pour la plupart d'entre eux.

L'activité en Egypte s'est maintenue en 2003 à un rythme faible malgré le rétablissement de l'activité touristique et une augmentation des volumes d'hydrocarbures exportés.

Pour la Tunisie, après le ralentissement de l'activité en 2002, la croissance a repris significativement en 2003 avec un taux de 4,9% grâce à la bonne saison agricole.

Au Maroc, après une année exceptionnelle au plan agricole et la bonne tenue des autres secteurs d'activité, la croissance s'est maintenue à 5,5% en 2003. Les comptes publics demeurent cependant fragiles, avec un déficit qui devrait demeurer supérieur à 5% du PIB.

Si les croissances du Maroc et de Tunisie semblent plus équilibrées, la croissance de l'Egypte continue à être supportée par de fortes importations.

Dans le sillage de l'économie mondiale, la zone Euro a renoué avec la croissance depuis l'été 2003. La reprise s'est faite à un rythme modeste, à peine 1,5% en rythme annualisé au 2^{ème} semestre 2003.

La zone euro a connu trois années consécutives de croissance faible (2001-2003). Le repli de l'investissement lié à l'ajustement des bilans, le ralentissement du commerce mondial et l'appréciation de l'euro ont tous contribué à l'atonie de la demande.

La reprise en zone euro reste fragile. La croissance est restée molle au second semestre 2003 et un léger ralentissement a été observé au 4^{ème} trimestre 2003.

Les consommateurs n'ont pas encore pris part à la reprise, en particulier en Allemagne et en Italie. Le pouvoir d'achat du revenu est resté au ralenti et des inquiétudes diffuses (inquiétudes face à l'évolution du marché du travail, perte de repères de prix à la suite du passage à l'euro fiduciaire, attentisme face à la nécessité des réformes) ont entamé la confiance des ménages.

1.2 -Le commerce mondial :

Le commerce mondial semble être revenu à un bon rythme de croissance. Après avoir connu un ralentissement en début d'année 2003, en raison des tensions géopolitiques puis des effets négatifs liés au SRAS, la croissance a repris au second semestre 2003, grâce au redémarrage des importations européennes et à la demande de l'Asie émergente.

En somme, le commerce mondial a connu une vive accélération entre les deux semestres de 2003, passant d'un rythme trimestriel moyen de 1% au premier à plus de 2% au second semestre. Il a enregistré, en 2003, un taux de croissance de 4,5% dû par une augmentation de l'ordre de 2,5 % de la production mondiale, selon un rapport de l'OMC.

A l'origine de cette accélération, il y a la disparition des effets défavorables du SRAS sur le commerce de l'Asie, mais aussi l'envolée de la demande chinoise qui a entraîné dans son sillage celle de la demande des autres pays d'Asie.

1.3 -Marchés monétaires et financiers :

Au second semestre 2003, les autorités monétaires dans la zone euro et aux Etats-Unis ont maintenu leurs taux directeurs à des bas niveaux ce qui a favorisé une stabilisation des taux longs à des niveaux modestes.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a maintenu son taux à 1% au cours du second semestre 2003, soit à son niveau le plus bas depuis 45 ans. La Fed a justifié le maintien des taux directeurs très bas par les faibles tensions inflationnistes ainsi que par l'absence de reprise sur le marché du travail.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a laissé inchangés ses taux directeurs au cours du second semestre 2003, à 2%, ce qui a conduit à un maintien des taux courts à un niveau proche de zéro en termes réels.

Les rendements sur les marchés obligataires américains et de la zone euro des emprunts d'Etat ont atteint des niveaux bas en juin 2003, reflétant ainsi la faiblesse de l'inflation et un relâchement entre les taux longs et le déficit public. Le statu quo des politiques monétaires de la Fed et de la BCE a ensuite favorisé une période de moindre volatilité sur les taux longs. Ils ont cependant suivi une tendance baissière dès la fin 2003. Les interventions des banques centrales, notamment asiatiques et japonaises, ont entraîné des achats en quantité importante de bons du Trésor américain pour prévenir une appréciation de leurs monnaies face à un dollar en baisse, ce qui a accentué les pressions à la baisse sur les taux américains.

En Europe, l'appréciation de l'euro a contribué à l'inverse à limiter le soutien des conditions monétaires et financières à l'activité. L'euro s'est apprécié vis-à-

vis du dollar en septembre 2003, avec pour conséquence de resserrer les conditions monétaires et financières dans la zone euro.

Concernant les marchés boursiers, les places financières sont restées orientées à la hausse au cours du second semestre 2003. Entre les plus bas atteints avant le déclenchement de l'intervention américano-britannique en Irak et la fin de l'année 2003, le Dow Jones a progressé d'environ 35% et le CAC 40 de plus de 50%.

Si des tensions géopolitiques moindres ont permis d'orienter à nouveau les marchés occidentaux d'actions à la hausse, ce sont des indicateurs conjoncturels encourageants, notamment aux Etats-Unis, qui auront soutenu la progression des principaux indices boursiers au cours du second semestre 2003.

1.4 -La conjoncture pétrolière :

Le prix du pétrole brut n'a cessé de croître depuis 1998 pour atteindre 32,8 \$ le baril en moyenne sur le mois de septembre 2000 avant de baisser à 17,5 \$ le baril en décembre 2001.

Depuis, le prix du pétrole a suivi une tendance haussière, culminant jusqu'à 34 \$ le baril début mars 2003. Cette évolution est en grande partie imputable aux fortes tensions géopolitiques suscitées par la crise irakienne, du fait du rôle stratégique de la région du Golfe dans l'approvisionnement des marchés mondiaux.

L'action de l'OPEP à travers l'ajustement de sa propre production est devenue de moins en moins efficace, compte tenu de la concurrence des Etats non-membres de l'OPEP (Mexique, Norvège, Royaume-Uni, Russie,...) qui peuvent accroître leur production grâce au prix élevé du brut.

Dans ce contexte, en vue de préserver ses revenus, l'OPEP a conclu le 27 mars 2000 un accord de coopération avec les autres producteurs non-membres du cartel pour adopter un mécanisme de régulation destiné à stabiliser les prix du brut entre 22 \$ et 28 \$ le baril.

L'application de cet accord a été cependant contrecarrée par des événements géopolitiques (instabilité au Moyen Orient, grève au Venezuela, conflits au Nigeria, attentats du 11 septembre 2001), rendant précaire les efforts de

stabilisation du marché pétrolier. A ces évolutions, s'est ajoutée, sur la période récente, l'intervention accrue des fonds spéculatifs sur les marchés à terme qui tend à accentuer le mouvement des prix et à augmenter leur volatilité.

Ces marchés financiers, qui se sont développés à la fin des années 70 pour répondre au besoin de protection des opérateurs pétroliers qui évoluent dans un environnement de prix volatiles, donnent lieu, à un volume quotidien de transactions correspondant à 2 ou 3 fois le volume réel de l'offre physique de pétrole. Or, depuis le repli des cours boursiers dans le secteur des nouvelles technologies à fin 2000, ce volume porte désormais sur 10 à 20 fois le volume physique, ce qui prouve que les opérateurs de la sphère financière (investisseurs institutionnels, gestionnaires de fonds, spéculateurs,...) sont désormais des acteurs majeurs de la hausse des prix à chaque anticipation sur un événement défavorable du marché.

Le prix du pétrole, après avoir connu un creux de 26 \$ le baril au 1^{er} semestre 2003 est remonté pour atteindre 29,4 \$ le baril au dernier trimestre 2003. Cette hausse du cours du pétrole a été alimentée par des tensions locales (Nigeria, Irak) mais aussi par la forte sensibilité du marché au niveau des stocks américains qui est resté très bas.

La persistance du prix du pétrole à plus de 30 \$ le baril à l'hiver a été alimentée par les décisions de l'OPEP en termes de quotas fin 2003.

Cette évolution des prix ne reflète pas celles du marché. Cependant, à la différence des années antérieures, la demande de pétrole a crû fortement en 2003 et plusieurs facteurs sont à l'origine de cette augmentation :

- la croissance économique chinoise aurait fait croître la demande chinoise de pétrole de 11 %,
- des facteurs temporaires de substitution gaz/pétrole dans l'industrie électrique aux Etats-Unis (du fait de la forte hausse du prix du gaz) et nucléaire/pétrole au Japon,
- la demande soutenue par le relèvement du niveau des stocks stratégiques requis par les autorités aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Asie dont la Chine.

Pour l'offre, elle a augmenté, de 2,7 mb/j dont 1,9 mb/j en provenance de l'OPEP et 0,8 mb/j des pays non-OPEP :

- l'offre irakienne s'est contractée de 2mb/j en moyenne en 2002 à 1,3 mb/j en 2003 la reconstitution rapide de la production irakienne (à près de 2mb/j en fin d'année 2003) a constitué une surprise. L'impact de la grève au Venezuela s'est traduit par une baisse de l'offre de 0,3 mb/j en 2003. L'offre des autres producteurs OPEP a connu une hausse de près de 2,8 mb/j en 2003 (dont 1,1 mb/j pour l'Arabie Saoudite),
- pour les producteurs non OPEP, alors que le déclin de la Mer du Nord se poursuit, l'offre russe a progressé de manière importante (+0,8 mb/j).

Selon l'Agence Internationale de l'Energie, le marché a connu un excédent hors stocks de 0,8mb/j.

1.5 -L'économie algérienne face à l'environnement international :

En 2003, l'Algérie a enregistré un taux de croissance économique de 6,8% des réserves de change de l'ordre de 32,9 milliards de \$, et sont en augmentation constante.

Parallèlement, la dette extérieure de l'Algérie a baissé de 28,3 milliards de \$ à 22 milliards de \$, alors que la dette publique interne de l'Etat a été ramenée de 1.059 milliards de DA en 1999 à 911 milliards de DA en 2003.

Le secteur des hydrocarbures, a évolué en 2003, dans des conditions de forte augmentation des prix sur le marché international. Il a vu sa valeur ajoutée augmenter à un rythme élevé de 8,4% en termes réels. Ce secteur représente, au sein de l'économie algérienne, 36% du produit intérieur brut, 97% des exportations des marchandises, près de 66% des recettes fiscales et l'essentiel des investissements directs étrangers.

Aussi, il est à signaler que l'Algérie a reçu 2,4 milliards de \$ d'investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures, dont 2 milliards de \$ ont été consentis au développement des gisements pétroliers, et ce depuis 2001.

Pour ce qui est du risque Algérie, la Coface maintient l'Algérie à un niveau de risque élevé (risque B, ce qui est l'équivalent du risque 5 sur une échelle de 7).

La Coface explique ce risque par le retard mis dans les réformes économiques et dans l'absence de visibilité à moyen et long terme et un environnement économique et politique incertain, susceptible d'affecter des comportements de paiement souvent médiocres. Elle a indiqué, aussi, que l'économie algérienne est dépendante des secteurs des hydrocarbures et de l'agriculture qui sont vulnérables aux chocs exogènes. L'endettement extérieur bien qu'en diminution, reste contraignant et l'équilibre des comptes publics, grevé par la rigidité des dépenses et fortement dépendant des recettes pétrolières.

Ce classement confirme la position fragile de l'Algérie par rapport aux autres pays du Maghreb. La Tunisie et le Maroc restent mieux classés (équivalent du risque 4) qui correspond à un assez bon niveau de risque.

Cet organisme a relevé que les bonnes performances de l'économie algérienne en 2003, grâce à une conjoncture exceptionnelle du marché pétrolier, l'évolution de l'activité devrait être plus modérée en 2004, compte tenu du ralentissement attendu du secteur des hydrocarbures.

Il est précisé que malgré la baisse prévue des prix pétroliers, la situation financière extérieure demeure peu préoccupante au regard de l'accumulation des réserves en devises dont le montant est supérieur à celui de la dette extérieure.

La Coface redoute une tendance ascendante du déficit budgétaire durant les années 2005 et 2006. Elle a indiqué, qu'à long terme, l'économie algérienne resterait vulnérable aux chocs externes et fragilisée par l'inefficacité des entreprises publiques et la faiblesse du secteur bancaire.

2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE :

Le secteur public industriel évolue toujours dans un contexte de dégradation avancée, eu égard à l'absence de mesures conséquentes pour sa prise en charge. Malgré la volonté, maintes fois affirmée par les pouvoirs publics de créer les conditions de redynamisation du secteur industriel, en levant toutes les contraintes rencontrées tant au plan financier qu'au plan de la mise à niveau, les entreprises publiques se trouvent dans leur majorité en situation de déséquilibre avancé.

Les taux d'utilisation des capacités de production sont toujours situés à un niveau qui dépasse rarement 50 %. En dépit des nouvelles mesures introduites en matière de gestion, des capitaux, les niveaux de production demeurent très faibles situant les entreprises dans plus de contraintes, se traduisant par des indicateurs de comptabilité lourdement négatifs (trésorerie, endettement, fonds de roulement, investissement).

L'introduction de nouvelles formes de gestion (fonds de participation, holding), les restructurations successives, ont été de peu d'efficacité aussi bien au niveau de l'allègement des « pressions » pesant sur les entreprises (difficile spécialisation dans la fonction de base) qu'au niveau de l'élaboration des plans de charge (connaissance du marché, recherche de commandes).

Les Sociétés de Gestion et de Participation, créées en 2003, chargées d'accompagner les entreprises dans la recherche d'un partenariat, par une assistance en matière de gestion et d'assainissement financier, ne disposent cependant que de prérogatives limitées face à un passif complexe. Leur rôle essentiel, se limitant à l'aide à la recherche d'un partenaire pourrait réduire la connaissance ou l'analyse d'autres champs d'expansion des entreprises.

La mise en expectativa de l'industrie (et du tissu industriel), « l'absence » d'une stratégie en matière « d'industries stratégiques » (ancrés sur l'informatique, l'électronique, les techniques de pointe, les laboratoires), la prudence en matière d'investissements lourds et fructueux à long terme...situent l'économie nationale dans un cadre d'incertitude. Ni les hydrocarbures, ni l'agriculture ne peuvent, en effet garantir à eux seuls la solidité de l'économie ou le développement social. Ces deux secteurs devraient permettre de dégager des surplus pour engager un investissement conséquent en matière d'industrialisation (promotion des PME/PMI).

Dans ses précédents rapports, le CNES soulignait régulièrement la nécessité de concevoir des mesures cohérentes à même d'encourager l'initiative individuelle ou collective et de rendre l'environnement global réellement fluide.

2.1- Résultats des activités industrielles :

Appréciée à fin 2003 par rapport à l'exercice 2002, l'évolution par branche, se présente comme suit :

- la branche sidérurgie / métallurgie enregistre une croissance de +43,1% contre +11,4% en 2002. Ces résultats sont le fait principalement de la société ISPAT avec +60%, et de l'EMB avec +13,8%. Les principaux produits concernés par l'accroissement sont les laminés à chaud, les profilés à froid, les tôles, les bouteilles à gaz et les profilés en Aluminium. On relève que pour la fonte liquide et l'acier laminable dont la part cumulée dans la production a été 78%, la production a augmenté de 3% (+9% au premier semestre) pour le premier et a baissé de -0,17% (+4% au premier semestre). Ramenée en tonnage la production en 2003 s'est accrue de +13,4 par rapport à 2002.

Le chiffre d'affaires a augmenté de +12% la valeur ajoutée s'est améliorée de +20%, et le découvert a atteint 11,6 milliards de DA contre 7 à fin juin 2003, mais le ratio par rapport au chiffre d'affaires demeure de deux mois.

- La Branche Mécanique / métallique a connu une baisse de -0,3% de son indice malgré la légère reprise à fin juin de +0,1% et les produits qui ont enregistré une progression sont : les vannes (+28%), les chargeurs sur pneus (+50% et +14% à fin juin), les bétonnières (+105%), la charpente (+45%), la boulonnerie (+11%), les pelles hydrauliques (+21%)..

Les principaux produits qui ont connu, pour toute l'année 2003 une régression sont : les pompes (-30%), les autocars et bus (-22%), les camions (-5% et +3% à fin juin), les moteurs diesel (-12%) et les moissonneuses – batteuses (-88%) et les grues (-28%). Ce constat révèle que l'évolution de la production demeure tributaire de la demande avec cependant une remarque concernant les matériels agricoles, les autocars, les camions et les moissonneuses batteuses dont la baisse de production semble paradoxale par rapport à la demande et aux besoins réels particulièrement dans le domaine de l'agriculture.

Le chiffre d'affaires de la branche a connu une progression de +18%, la valeur ajoutée a également augmenté de +14% et le découvert a atteint 8,5 milliards de DA représentant deux mois du chiffre d'affaires, contre

48 milliards de DA à fin juin et ce grâce à la décision du gouvernement de geler le découvert de SNVI d'un montant de 40 milliards de DA.

- La Branche Electrique – Electronique qui avait enregistré à fin juin une progression de +9% à clôturé l'exercice avec un net recul de -15%, causé essentiellement par la régression des produits suivants : piles (-86%), compteurs électriques (-33%), compteurs à eau (-43%), câbles électriques (-18%), moteurs électriques (-21%) et candélabres (-15%). Quand aux produits dont les réalisations sont positives, il s'agit, des congélateurs réfrigérateurs (+35%), des cuisinières (+12%), des accumulateurs (+5%), des compteurs à gaz (+7%), des câbles Téléphoniques (+6%), des postes Téléphoniques (+253%) mais dont le nombre fabriqué est nettement en deçà des capacités disponibles, les transformateurs (+3%).

Le chiffre d'affaires de la branche a connu un accroissement de 14%, la valeur ajoutée ne s'est améliorée que de +7% contre +20% à fin juin, et le découvert a enregistré 15,7 milliards de DA, soit plus de quatre mois du chiffre d'affaires alors qu'à fin juin il était de 10 milliards de DA.

- La Branche Matériaux de construction et verres, qui avait connu une régression de -8,2% au premier semestre, a clôturé 2003 avec un recul de son indice de -14% ; ce qui soulève une forte inquiétude compte tenu des capacités disponibles et des mesures prises, pour en mobiliser les maximum, comme ce fut le cas les précédentes années. Les raisons avancées pour expliquer les contre-performances des cimenteries à savoir les fréquents arrêts techniques programmés et non programmés, ne sont pas convaincantes d'autant plus que la demande en ciment est très forte depuis la mise en œuvre du PSRE et la relance de l'habitat. La perte de production entre 2003 et 2002 a atteint 766.000 t et a conduit à l'importation d'une importante quantité.

Le chiffre d'affaires réalisé par la branche a baissé de -5% ; la valeur ajoutée a régressé de -14% tandis que la trésorerie affiche un solde positif de 5,6 milliards de DA, il était de +14 milliards de DA à fin 2001.

- La Branche Agro-Alimentaire a enregistré une net recul (-20,5%) ce qui confirme le déclin qu'elle connaît depuis quelques années (-18,8% en 2002, -12,8% en 2001). Cette situation décriée par les gestionnaires du secteur, les pouvoirs publics et les gestionnaires, est d'autant plus grave que les informations disponibles font état d'un refus des institutions publiques d'intervenir pour arrêter les investissements nouveaux et que même certains entrepreneurs privés considèrent nuisibles à toute la profession, sans oublier le fait que certaines minoteries ont été fermées faute de capacités de remboursement des crédits par leurs propriétaires. Cette branche dont le poids dans l'indice global du secteur ne représente que 37% en 2003 contre plus de 50% il y'a de cela quelques années a réalisé un chiffre d'affaires de 147.446 milliards de DA soit une baisse de -14%. La valeur ajoutée a baissé de -1% et la trésorerie demeure positive (+17,4 milliards de DA) mais nettement inférieure à fin 2001 où elle avait atteint 28,6 milliards de DA.
- La Branche chimie-pharmacie-engrais enregistre une baisse de son indice de -1,5%.
Ce qui confirme l'inflexion négative qu'elle connaît depuis 2002 après les bonnes performances qu'elle avait réalisées auparavant (+7,4% à fin 2001). Cette contre performance est le fait des détergents (-14%) et des produits plastiques et caoutchouc (-11%). L'indice des médicaments s'est accru de (+3%° et celui des peintures et vernis de (+8%). Le chiffre d'affaires, a malgré cela, connu une amélioration de (+11%) et la valeur ajoutée s'est accrue de (+28%), la trésorerie demeure positive avec +3,2 milliards de DA contre +4 milliards à fin juin.
- La Branche Bois-Papiers qui a enregistré au premier semestre une régression de -12,7% après la reprise de 2002, a réalisé une excellente performance au cours du second semestre, ce qui lui a permis de clôturer 2003 avec +24,4% suite aux résultats exceptionnels de la filière bois avec (+57%) pour la menuiserie générale, (+157%) pour le préfabriqué et (+20%) pour les panneaux. La filière papier a quand à elle régressé de -32,3% au global. Les performances de la filière bois

démontrent que l'outil de production est en mesure d'atteindre des résultats élevés pour peu que la demande soit réelle, comme ce fut le cas pour la reconstruction des zones sinistrées de Boumerdès.

Le chiffre d'affaires réalisé par toute la branche a progressé de (+11%), et la valeur ajoutée l'a été de +8%.

- La Branche Textiles et Cuirs a clôturé l'exercice avec une baisse de son indice de -12,7% après qu'il ait atteint -4,3% à fin juin.

Les filières textiles et cuirs avec respectivement (-13,4%) et (-4,1%) subissent de plus en plus les effets de la concurrence déloyale et de la contre façon. Le chiffre d'affaires a baissé de (-9%), la valeur ajoutée a chuté de 20% et le découvert a été nettement réduit en atteignant 16,6 milliards de DA contre 24 milliards de DA à fin juin 2003.

2.2- Evolution de quelques paramètres du secteur :

Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 1% en passant de 426,8 à 423,4 milliards de dollars avec la remarque que la branche agro-alimentaire a constitué 35% avec 88 milliards de dinars.

La valeur ajoutée est en hausse de 3% en passant de 154,7 à 159,3 milliards de DA et la branche agro-alimentaire y participe à hauteur de 42%.

Le secteur industriel fait ressortir à fin décembre 2003, un découvert bancaire de 35 milliards contre 72 milliards de dinars à fin 2002, suite au gel du découvert de la SNVI, évalué à 40 milliards de dinars.

En matière d'effectifs le secteur a enregistré au cours de l'année 2003 une perte nette de 4078 emplois qui représente 2,3% de l'effectif global.

Les stocks de produits finis ont augmenté de 3 milliards de DA et représentent un mois du chiffre d'affaires soit 35 milliards de DA.

Les stocks de matières premières ont également connu une hausse qui a atteint 4 milliards de DA, en passant de 78 à 82 milliards de DA.

Les dépenses d'investissement engagées durant l'exercice 2003 au titre des projets neufs et de ceux en cours de réalisation ont atteint 9,55 milliards de DA contre 13.839 en 2002 soit une baisse très importante de 31%, ce qui dénote la faiblesse des investissements dans ce secteur dont l'outil de production, dans sa

quasi totalité, a un âge très avancé et utilise des technologies le plus souvent dépassées voir même désuètes.

La valeur des approvisionnements en 2003 a atteint 202,9 milliards de DA dont 101 en achats locaux et dont les importations représentent 98 milliards de DA soit le même niveau qu'en 2002. La proportion des entreprises publiques en rupture de stock atteint 15 %, entraînant des arrêts de travail de plus de 10 jours pour plus de 40 % d'entre elles. Parmi ces dernières, près de 18 % ont connu des arrêts de plus de 30 jours.

Les importations pour la revente en l'état sont passées de 4.896 milliards de DA en 2002 à 6.286 en 2003 soit une hausse de 28%.

Les exportations ont baissé de 7% en passant de 24,047 en 2002 à 22,391 milliards de DA en 2003. Il faut rappeler qu'à fin juin les réalisations avaient atteint 12,6 milliards et l'année 2003 selon les prévisions devait clôturer avec des résultats plus élevés qu'en 2002. La baisse de 2003 a concerné la quasi totalité des branches à l'exception de celle des chimie-engrais-pharmacie.

Depuis le 21 Mai 2003 cependant, certaines filiales connaissent un regain d'activité grâce à la production de chalets et de cabines sahariennes. Une telle opération risque malheureusement de n'être que ponctuelle du fait d'une demande limitée dans le temps.

L'opération logement suite au séisme du 21 mai 2003, a permis la construction de 23082 chalets dont 7500 par BATIMETAL, 3200 par la SNVI, 2300 par l'EPLA ,1600 par l'ENCC,1202 par la CSBA et 1529 par l'entreprise privée Mobil Art.

2.3- Eléments de régulation

Le secteur privé n'enregistre qu'une évolution positive de 5 %, exprimant un ralentissement de ses activités par rapport à la période 1995/2000 durant laquelle elle se situait entre 8 et 10 %. Cette situation est quelque peu paradoxale dans la mesure où durant cette même période, le nombre de PME/PMI privées a été multiplié de façon notable (+ 5 % entre 2002 et 2003) et devait donner logiquement lieu à un accroissement de la production. L'atteinte du rythme de croisière des entreprises privées ou l'expansion du secteur informel n'expliquent pas nécessairement les contre performances au

cours de 2003, d'autant plus que l'information statistique concernant ce secteur est très insuffisante. Le montant global des prêts consentis par les banques aux entreprises (toutes confondues) est passé de 935 milliards de dinars en 1999 à 1475 milliards de dinars en 2003 et la part des entreprises privées est passée respectivement de 18 % à 52 %.

Dans le domaine de l'investissement, la création d'un fonds de garantie (FGAR) doté de 1,01 milliard de dinars et la reconsidération du programme MEDA, doté de 20 millions d'euros ayant pour finalité de constituer une garantie financière pour faciliter l'accès au crédit des PME/PMI, est une étape importante dans la mise en œuvre d'un processus d'accompagnement d'autant que la relation banque-privé fut un des obstacles majeurs à l'investissement.

A cet effet, le cabinet d'affaires Booz-Allen & Hamilton caractérise l'investissement par 8 faiblesses récurrentes : lenteur de la privatisation, problème du foncier, le manque d'accès aux différentes formes de financement, les barrières administratives, la gestion des ressources humaines et de la main d'œuvre, l'inadéquation et l'insuffisance des infrastructures, les contraintes à l'exportation et à l'importation, la concurrence déloyale, la corruption, l'évasion fiscale...

Ce fonds de garantie dont la gestion est confié à un conseil intersectoriel a pour principal objectif de rassurer les banques dans le financement des entreprises privées en permettant leur propre refinancement (réduction des risques liées à la non solvabilité des entreprises).

A ces fonds viendront s'ajouter dès le début l'année 2004, la création d'une caisse de garantie de crédits à l'investissement dotée de 30 milliards de dinars et d'un fonds de capital risque doté de 3,5 milliards de dinars.

Ces fonds, de création récente, sont le complément de ceux créés au cours des dix dernières années et qui visent tous la promotion des PME/PMI : fonds de promotion de la compétitivité industrielle (4 milliards de dinars), fonds pour la préservation de l'emploi (2 milliards de dinars), fonds pour l'environnement et la pollution (3,245 milliards de dinars cumulés entre 1996 et 2002), fonds pour l'aménagement du territoire (800 millions de dinars), fonds pour la promotion des exportations (montant déboursé entre 1997 et 2001 : 463 millions de dinars), fonds pour le développement des régions du sud (crédits alloués pour 2003 : 21,2 milliards de dinars), fonds pour la recherche scientifique et le

développement technologique, fonds pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage.

La mise sur pied d'un Conseil Consultatif à fin 2003 pour la promotion des PME/PMI (chargé de promouvoir le dialogue, la concertation entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics) a comme autre mission de collecter et de diffuser toute l'information économique. Une telle disposition va dans le sens de nombreuses recommandations formulées par le CNES pour une saisie exhaustive du secteur privé et pour la diffusion d'une information fiable et actualisée.

Au cours de l'année 2003, aucune privatisation n'a eu lieu du fait de l'existence de problèmes toujours récurrents (non aboutissement de l'audit, foncier, dettes non classiques non apurées – impôts, cavnos-). En dépit de la décision de l'Etat d'ouvrir jusqu'à 51 % le capital des cimenteries, peu de repreneurs se sont manifestés. Les offres faites par ces derniers (10) se sont avérées non conformes au cahier des charges et les deux soumissionnaires retenus à l'ouverture des plis (Lafarge et Cimpor) ont proposé des offres nettement inférieures aux objectifs arrêtés.

Dans le cadre des Investissements Directs de l'Etranger, un montant de 2,5 milliards de dollars a été enregistré, classant l'Algérie, en termes d'attractivité, à la troisième position en Afrique. Les trois quart de ces investissements se font cependant dans le secteur des hydrocarbures seulement.

Le programme de mise à niveau dispose de 20 millions d'euros pour la prise en charge de 600 entreprises à raison de 200 entreprises par an .

Le montant dégagé par l'Etat pour ce même programme atteint 23 milliards de dinars.

A fin 2003, seulement 34 entreprises ont pu bénéficier d'une partie de ce programme limitée à un diagnostic.

Concernant les zones industrielles, pour l'année 2003, on recense des opérations de réhabilitation de 13 zones situées dans 31 Wilayate pour un budget de 900 millions de dinars sur les 54 programmées pour un budget de 1,7 milliard de dinars.

Conclusion – recommandations :

L'examen de l'évolution comparé par branche entre le premier et le second semestre 2003 et entre les exercices 2003 et 2002 fait apparaître quelques constats majeurs.

- L'évolution des réalisations dans certaines branches est beaucoup plus liée à la demande qu'aux contraintes de financement de leurs approvisionnements, comme c'était le cas il y a quelques années.
- La poursuite de la croissance de la branche des ISMME résulte beaucoup plus des actions de rattrapage des déficits d'utilisation des capacités disponibles que des nouveaux investissements.
- Les variations à la baisse des performances de la branche mécanique-métallique sont dues au double effet des contraintes d'exportation amorcée précédemment et de la baisse de la demande interne, c'est le cas particulièrement pour les matériels industriels roulants et les bâtiments industriels.
- La poursuite des contre performances dans l'agro-alimentaire est un fait avéré et les inquiétudes sur le devenir des entreprises s'amplifient chaque semestre d'avantage sans que des mesures de sauvegarde, que devraient dicter « le rôle stratégique » des activités concernées, n'aient été prises, voir même envisagées.
- La baisse de production du ciment en 2003 devrait constituer une source de préoccupation au moment où la demande interne connaît une augmentation importante et qui s'inscrit dans la durée au vu des programmes de construction dans le BTPH.

La régression des réalisations dans les activités de productions chimiques et d'engrais devrait attirer l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences sur la préservation de l'outil de production dont le renouvellement et la modernisation sont incontournables.

Les bonnes performances des activités « bois », prouvent que les entreprises publiques peuvent améliorer très sensiblement leur indice quand elles bénéficient d'un plan de charge conséquent, comme ce fut le cas au titre de la reconstruction des zones sinistrées après le séisme du 21 mai 2003.

Les investissements engagés en 2003, pour un montant 9,5 milliards de DA sont non seulement en baisse par rapport à l'exercice passé (13,4 milliards de dinars), mais demeurent très nettement en deçà des besoins incompressibles pour le renouvellement et la modernisation des capacités existant mais également pour la suppression des goulets d'étranglement, sans négliger les nouveaux investissements. Il faut cependant noter que les pouvoirs publics ont initié des actions qui devraient libérer l'acte d'investir et le resituer au niveau de l'entreprise.

La commission relève que les observations et les recommandations mentionnées dans son précédent rapport demeurent d'actualité dans leur ensemble et enregistre que des initiatives ont été prises au courant du second semestre telles que :

- l'allègement des difficultés financières de certaines entreprises en associant le secteur bancaire,
- l'assouplissement des procédures d'investissement dans les entreprises publiques,
- le soutien à la PME à travers les différents dispositifs : le fonds de garantie, le projet de création du fonds de capital risque, le Conseil consultatif.

La réunion de la tripartite a accordé une part importante à l'entreprise publique. C'est ainsi qu'il a été question de la mise à niveau des entreprises publiques disposant de capacités établies de relance, de l'élaboration de stratégies par secteur et par filière, de privatisation et de partenariat préservant l'emploi et les activités. Les pouvoirs publics se sont déclarés, en faveur d'un allègement des difficultés financières des entreprises publiques porteuses de marchés, en faveur d'un accompagnement de la mise à niveau technologique et managériales des entreprises publiques capables d'améliorer leur performance ; acquis à la valorisation de l'outil de productif public par la voie du partenariat ou de la privatisation en concertation avec le partenaire social.

Le CNES relève par ailleurs qu'en dépit du volume important des programmes lancés au titre du budget de l'Etat et du PSRE, la participation du secteur industriel demeure faible et l'absence d'une vision d'avenir ne permet pas aux entreprises d'élaborer un plan d'action qui conforterait leur part du marché.

3 - EVOLUTION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

La poursuite de l'accroissement mondial de la demande et l'augmentation du prix du baril ont été les paramètres de base qui ont permis à la production des hydrocarbures de connaître une évolution positive appréciable, tout au long de l'année 2003 et aux recettes d'exportation d'enregistrer un niveau supérieur à celui de 2002 de +32,4%, avec un prix moyen du baril qui s'est établi à 28,9 dollars contre 25,2 en 2002, soit un gain de 3,7 dollars.

Au plan de l'accroissement des réserves, et durant l'exercice, il a été procédé à la signature de cinq contrats d'exploitation, d'un contrat de services à risque ; le forage s'est accru de 65%, sept découvertes ont été réalisées dont deux par Sonatrach seule et les réserves y afférentes sont estimées à 43 millions de m³ de pétrole.

Au plan du développement des hydrocarbures, les actions de différentes natures ont concerné cinq gisement de gaz, quatre projets de raffinage, dix projets de transport par canalisation, ainsi que des travaux dans les ports pétroliers en vue de l'augmentation des capacités et la modernisation des moyens.

En ce qui concerne les mines et les carrières, le programme de recherche comprend vingt (20) projets dont 19 concernent la prospection (cuivre, or, diamant, polymétaux) et un projet pour la promotion de la petite et moyenne mine.

En plus le secteur a procédé à la concession de 78 titres miniers et a ouvert le capital de l'Entreprise Nationale d'Exploitation des Mines d'Or (ENOR) au groupe minier Australien Gold Mines (GMA, TPY) avec un apport de 12,5 millions de US dollars et une création de 300 emplois.

3.1 - Les indicateurs de gestion

L'amélioration du niveau des activités enregistrée au premier semestre s'est poursuivie au second semestre pour clôturer l'année avec des évolutions positives pour toutes les branches à l'exception de la pétrochimie qui a enregistré un taux de -39,2%. La croissance globale en volume réalisée par le

secteur a atteint +8,3% avec 8,8% pour les hydrocarbures, +6,5% pour l'énergie électrique et +12,1% pour les mines et les carrières.

En matière d'indicateurs de gestion du secteur, le chiffre d'affaires du second semestre s'est accru de +9,4% par rapport à la même période de 2002, tandis que pour l'exercice 2003, l'accroissement a atteint +25,3% par rapport à 2002. La valeur ajoutée appréciée annuellement a évolué de +35,3%, les frais financiers ont progressé de +11,7% et totalisent seulement 7,3 milliards de DA et dans la même période la trésorerie enregistre un excédent de 62,6 milliards de DA ce qui traduit une baisse de 54,8%.

Evoluant dans une conjoncture internationale favorable et dans un marché interne où la demande est en croissance, les activités du secteur ont réalisé durant 2003 des résultats positifs dans la plupart des branches.

Il est à relever que malgré l'amélioration des indicateurs de production et de rentabilité financière, le secteur demeure un faible pourvoyeur d'emplois. En effet, les effectifs n'ont augmenté que de 0,2% toutes branches confondues et une analyse plus fine montre que : les effectifs de Sonatrach ont baissé de -1,3%, ceux de ses filiales à 100% l'ont été de -1,5%, ceux de Sonalgaz ont régressé de -2,5%, ceux des mines et carrières ont augmenté de +2,2%. Quand aux frais du personnel, leur évolution a été de +5,7% avec 6,3% pour l'énergie et -9,5% pour les mines et carrières, ce qui semble paradoxal par rapport à l'augmentation des effectifs de cette branche. Pour ce qui est de la formation, 20% des effectifs ont en bénéficié soit -1,3% en moins que 2002 pour le secteur et -50,9% pour la branche mines et carrières.

Les recettes fiscales de l'année 2003 s'élèvent à 1285 milliards de DA, ce qui représente une hausse de 36% par rapport à 2002, la quote part versée par les associations a représenté 24% du volume global.

3. 2- Les hydrocarbures

La production totale d'énergie primaire s'est élevée à 212 millions de tonnes équivalent pétrole (MTEP) et la production commerciale est de 164 (MTEP) soit un accroissement de +7,3% ; la part des compagnies étrangères en association avec Sonatrach a atteint 20%. En ce qui concerne le pétrole brut la part de production en association a représenté 48,5% du volume global, ce qui

représente un accroissement de 59,9% par rapport à 2002 et le rythme de production a connu une progression de 20,3%.

La production commerciale a été consacrée à hauteur de 19% pour la couverture des besoins internes et de 81% à l'exportation.

- L'indice de production de la branche Transformation de gaz qui englobe la production du GNL et du GPL, a enregistré une croissance de 3,9% due au GNL (+6,2%) et au GPL (-1,9%) dont la baisse est imputable à la consignation dans les ports. La production de gaz naturel a baissé de -17% en atteignant 137 milliards de m³ et la production commerciale a réalisé 82,829 milliards de m³ soit +3,1%.

- La branche raffinage du pétrole a enregistré en physique une croissance de +1,8%, il y a lieu de faire remarquer que la production de l'essence sans plomb a baissé de -68,2% ce qui constitue une situation paradoxale au moment où l'on devrait encourager d'avantage l'usage de ce carburant.

Quant aux GPL issus du raffinage, leur production physique s'est accrue de +2,7% avec -5,4% pour le propane, +4,4% pour le butane et les autres produits ont évolué comme suit : Bitumes (-0,6%), Lubrifiants (+11,8%), Aromatiques (-81,9%), et White spirite (+35,1%).

Les activités pétrochimiques ont enregistré globalement une baisse de -39,2% de leur indice et la production physique a diminué de -10%.

Le constat que l'on peut faire est que l'accroissement qui a concerné le méthane (+26,5%), les résines (+17,6%) confirme la reprise des produits de base, et que les contre-performances des installations de production de l'éthylène (-36,2%), le PEBP (-57,3%), les PVC (-50,2%), la Soude (-36,1%), l'hypochlorite (-11,9%) et le HCI (-23%) justifient amplement l'appréhension du CNES quand aux conséquences sur la satisfaction de la demande interne et l'incapacité à exporter une partie de la production.

Durant l'année 2003, le marché national s'est caractérisé par une reprise générale des consommations de produits pétroliers et gazeux.

Le consommation des produits pétroliers a connu une demande supplémentaire de +3,8% pour atteindre 10,5 MTEP avec +6% pour le GPL, +6,8% pour le gaz oil et +11% pour le GPL/C.

Pour faire face à cette demande croissante, un certain nombre d'actions ont été engagées ; il s'agit de l'investissement par NAFTAL, à travers la modernisation des infrastructures existantes et la réalisation de plusieurs projets d'enfûtage, de pipes GPL et multiproduits, de l'encouragement de la participation du secteur privé, de projets futurs pour la fabrication des lubrifiants, le traitement et la régénération des huiles usagées. L'introduction du gaz naturel comme carburant continue à préoccuper le secteur, de même que la dynamisation de la consommation du GPL carburant.

En matière de gaz naturel, les besoins du marché national, y compris les unités de liquéfaction ont totalisé 21,4 milliards de m³, soit + 6,1%, avec en particulier une augmentation des besoins domestiques de +11,8%. Les nouveaux branchements ont atteint 129505 soit + 42,2% ce qui traduit les efforts consentis par les pouvoirs publics pour soulager l'attente des populations. C'est ainsi qu'en 2003 Sonelgaz a mis en service les réseaux dans 97 localités (24 en 2002) et a procédé à la pose d'un linéaire de distribution de 3.687 kms (+ 61%), la pose de 460 kms pour le transport (+ 45%).

Ces performances sont dues à la conjugaison de plusieurs facteurs, à savoir :

- la dispense des collectivités locales du financement ;
- la promotion du secteur privé pour l'installation et la vente des matériels.

3.3- L'électricité :

Au cours de l'année 2003, le secteur a poursuivi les actions de restructuration de Sonelgaz par la décision de création de filiales à savoir :

- le GRTE qui sera chargé de la gestion du réseau de transport de l'électricité et de la coordination du système production-transport ;
- le GRTG qui sera chargé de la gestion du réseau de transport du gaz et du système gazier pour le marché national ;
- la SPE, Sonelgaz Production, pour la production de l'électricité ;

Par ailleurs, et dans le cadre des programmes de développement des capacités de production, les actions ont concerné d'une part le suivi ou le lancement des

projets déjà finalisés et d'autre part la finalisation de contrats en vue d'engager la réalisation de nouvelles installations.

Ces actions concernent les projets suivants :

- les dessalement d'Arzew et d'Alger (Hamma) pour une capacité de respectivement, 88.000 m³/j et 200.000 m³/j et celles d'Alger, de Skikda et d'Oran ;
- la centrale électrique de Skikda d'une capacité de 825 MW celle de Hadjr et Fnous (Tipaza) d'une capacité de 1200 MW, celle de Fkirina (Ain Beida) d'une capacité de 294 MW et celle de Berrouaghia d'une capacité de 400/500 MW, et enfin celle de 2000 MW dont 1200 seront destinés à l'exportation.

Les réalisations de 2003 font état d'une production d'énergie électrique qui est passée de 27403 GWH en 2002 à 29192 GWH en 2003 soit une hausse de + 6%, tout en notant que la génération d'électricité par des turbines à gaz a évolué pour représenter 43%.

A fin 2003, la puissance installée est de 6468 MW, dont 6087 en réseau interconnecté et le reste en réseau autonome, et la demande maximale, en période de pointe n'a pas dépassé 5278 MW.

3.4 - Mines et Carrières :

Le processus de réformes s'est poursuivi en 2003 ce qui s'est traduit par la publication de cinq textes d'application de la nouvelle loi.

Le programme de recherche a concerné vingt (20) projets qui ont été tous réalisés.

Les réalisations de 2003 ont permis à la branche d'enregistrer une hausse de l'indice de production de + 12,1%. Evaluée en physique la croissance a concerné les agrégats (+ 17,8%), les minerais de fer (+ 14,8%) et les phosphates (+22,1%), tandis que les métaux non ferreux, mercure, zinc, Baryte, bentonite et kaolin ont connu des reculs de respectivement, - 42%, - 67%, -11,8%, -2,5% et -26,7%.

Pour ce qui est du recours aux énergies nouvelles, sa promotion ne semble pas retenir l'attention des pouvoirs publics, même si au cours de l'année 2003 un

projet de texte relatif aux coûts de diversification de la production d'énergie électrique a été finalisé. Il serait utile que Sonelgaz fasse connaître les résultats de l'expérience d'alimentation de villages du Sud du pays.

La maîtrise de l'énergie dont l'encadrement réglementaire et organisationnel prend forme de plus en plus devrait aussi être promue au rang des préoccupations de tous les utilisateurs et consommateurs par le biais d'actions d'informations, de sensibilisation mais aussi de démonstrations.

Les actions engagées en matière de préservation et de protection de l'environnement méritent d'être souligné et devraient se renforcer en coordination avec les ministères chargés de l'environnement, de la santé et des collectivités locales.

Conclusion

Tout en considérant que les recommandations contenues dans les précédents rapports demeurent valables, le CNES attire l'attention des pouvoirs publics sur l'urgence de la définition d'une vision de prise en charge du développement de la pétrochimie dont l'évolution contrastée de semestre en semestre soulève de sérieuses inquiétudes sur sa capacité à satisfaire la demande interne, en croissance continue, et à permettre une exportation plus conséquente des produits dérivés du pétrole.

La participation de Sonatrach aux activités dans les pays tiers devrait être renforcée sur la base d'une maîtrise du management international des participations.

Le CNES relève de nouveau que la participation des capacités nationales d'études et de réalisation aux programmes d'investissements, du reste conséquents, lancés par Sonatrach seule ou dans le cadre des contrats d'associations, demeure très faible.

Les conditions de lancement des consultations et de traitement des offres ne vont pas dans le sens de l'encouragement du recours aux potentialités nationales et ceci est d'autant plus inquiétant que les investissements dans le secteur des hydrocarbures sont parementants.

Une plus grande participation des opérateurs privés dans le renforcement des capacités de distribution des produits semble être contrariée par la lenteur et la

complexité des procédures réglementaires et administratives, mais également par la question des prix des carburants qui devra être traitée dans un cadre de concertation avec les associations professionnelles.

Le programme engagé par Naftal en vue d'augmenter ses capacités de livraison par la mise en œuvre de moyens nouveaux tels que le « cabotage » devra être encouragé.

4 - EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE

4.1 – BATIMENT :

L'année 2003 a été marquée par les conséquences du séisme du 21Mai. L'acuité de la demande tend à s'amplifier malgré le lancement du programme location-vente.

Les constats et les observations contenus dans le rapport du premier semestre tout en ce qui concerne le nombre de logements livrés que la maîtrise des activités d'urbanisme et de viabilisation sans oublier la dégradation de plus en plus apparente du parc immobilier existant, qu'il soit privé ou public.

- Le retard dans l'adaptation de la réglementation aux plans de l'urbanisme et de l'architecture.
- l'inefficacité, voir même la négligence, des services publics chargés de la délivrance des permis et autorisations de construire et de lotir, et du contrôle du respect des règles édictés ;
- le manque de coordination entre les différents intervenants dans le choix des zones d'habitation et dans l'acte de bâtir (habitat, hydraulique Agriculture, Travaux publics, Environnement...) ;
- la persistance des contraintes liées à l'organisation du marché locatif et au développement de la promotion immobilière ;
- l'absence d'une politique de l'habitat encadrée par une loi cadre qui situerait les missions et le rôle de chaque intervenant ;
- l'absence d'une police d'urbanisme, bien que les pouvoirs publics en avaient annoncé la mise en place ;

- le retard inexplicable dans la distribution des logements dont la construction est achevée, depuis des années, sont autant d'éléments qui expliquent la situation anarchique qui prévaut partout sur le territoire ; qu'il s'agisse du cadre bâti, de la viabilisation, de l'architecture de l'adduction d'eau, de l'alimentation en gaz et d'électricité, du respect de l'environnement, de l'hygiène et des espaces communs ou des risques d'accidents.

4.1.1 - Résultats du semestre :

Le second semestre a vu une réelle prise en charge du programme de relogement des sinistrés qui ont pu bénéficier d'attribution de chalets et de réparation partielle ou totale de logements.

De même qu'un vaste plan a été engagé pour la réhabilitation des bâtiments et édifices touchés par le séisme dans les wilayates d'Alger et Boumerdès.

Au plan de l'urbanisme et pour toute l'année, 2198 plans d'occupation au sol ont été approuvés sur 4132 inscrits, tandis que pour les permis de lotir, il en a été accordé 682 sur une demande de 1902 durant le semestre.

Le secteur a initié des études géotechniques dans 423 sites pour une surface globale de 13.288 ha et répartis à travers 43 wilayas et ce, au 31 décembre 2003 (cumul).

Par ailleurs, et suite au séisme du 21 Mai il a été procédé à l'inscription d'études d'aléas et de microzonation sismiques dans les pôles urbains d'Alger, d'Oran, d'Arzew et de Constantine pour 2003 et de Skikda, d'Annaba, de Blida, de Boumerdès et de Tipaza pour 2004.

Durant le second semestre 2003, les livraisons totalisent 45 698 unités ; et se répartissent, entre 21 823 logements sociaux locatifs, 16 986 logements aidés (dont 7081 logements ruraux), 821 logements d'astreintes et d'institutions, 5024 logements promotionnels publics et 1.044 logements promotionnels privés.

Au total, par rapport au 2^{ème} semestre 2002 (où 63.710 logements ont été livrés), on note une régression de l'ordre de -28,3%.

Les lancements ont concerné, au total 47 378 logements soit 11.291 logements sociaux locatifs, 32 952 logements aidés (dont 16.641 logements ruraux), 714 logements d'astreintes et d'institutions, 1.599 logements promotionnels publics et 862 logements promotionnels privés.

Les lancements enregistrés durant le deuxième semestre 2003 (67.152) traduisent une baisse de - 29.4% par rapport au second semestre 2002.

Au titre de l'année 2003, les lancements et les livraisons ont porté respectivement sur 67164 logements et 74.071 logements (contre 110.898 et 104.275 en 2002, soit (-39,4% et -29 %).

La baisse enregistrée au niveau des lancements est surtout marquée dans le cas des logements sociaux locatifs qui enregistrent une baisse de -57%. Pour ce qui est des programmes de logements participatifs, la mise en œuvre de la nouvelle procédure d'octroi des aides a connu des difficultés liées au foncier et à l'accès au crédit immobilier. La contrainte ayant trait à l'affectation des assiettes foncières a été levée par la promulgation de l'arrêté interministériel relatif à la cession des immeubles bâtis ou non bâtis appartenant à l'Etat.

Le lancement des programmes de l'habitat rural a rencontré, pour sa part, des contraintes dues essentiellement à la mise en œuvre du nouveau dispositif. Ces contraintes sont liées à la justification d'une activité en milieu rural et à la difficulté de présenter un titre de propriété du terrain par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les matériaux de construction de base, au cours du 2^{ème} semestre 2003, l'approvisionnement du marché en ciments, acier (rond à béton) et bois, s'est présenté de la manière suivante :

- Ciments : 3 222 678 tonnes, mises sur le marché l'offre locale a constitué 67,5%;
- Acier : l'offre réalisée a concerné 312 193 tonnes dont 63% importés;
- Bois : le volume des importations de bois réalisé est de 53 873m³ contre 66.768 m³ au 2^{ème} semestre 2002.

Le programme spécial séisme a porté sur :

- 20.000 logements sociaux locatifs, ils se répartissent entre Alger (7000 unités), Boumerdés (8 000 unités) et Bouinan (5000 unités) ;
- 17 517 chalets réalisés répartis entre Boumerdés (12 714 unités) et Alger (4793 unités) ;

- la réhabilitation et le confortement qui a porté sur 116 217 logements répartis entre Boumerdés (42 854 unités) et Alger (73 363 unités).

Le coût de l'opération s'élève à 54 milliards de DA dont 17 milliards ont été consommés.

S'agissant du programme location -vente, près de 26.190 logements dont 17.491 logements du programme de 2001 (20.000 logements) et 8.699 logements sur les 35.000 logements inscrits dans le programme de 2002, seront livrés en 2004.

4.1.2- Gestion et financement

S'agissant de la gestion du parc immobilier, à la fin de l'année 2003, le recouvrement des loyers atteint 5,04 milliards de DA et le taux de recouvrement n'excède pas les 34 %.

Les arriérés de loyers, au 31/12/2003 s'élèvent à 9,703 milliards de DA.

A propos de la consistance du patrimoine, au 31/12/2003, le parc immobilier en exploitation par les OPGI comprenaient 624.942 unités réparties entre 580.129 logements et 44.813 locaux commerciaux. A la même date, la cession des biens immobiliers par les OPGI, a concerné 424.823 logements et 53.233 locaux.

En matière d'attribution de logements, 19.990 unités ont été affectées au cours du second semestre 2003, soit 67% des attributions durant l'année 2003 ; à la fin de cette année, le nombre de logements en instance d'attribution s'élevait à 92.234 unités soit une diminution de l'ordre de 4,7% par rapport à la situation observée au 30.06.2003 (96.789 logements non attribués).

Les consommations de crédits pour les programmes habitat urbain et location vente ont atteint 23,26 milliards de DA au second semestre contre 28,68 au premier semestre.

En ce qui concerne le financement extérieur, plusieurs programmes de logements sont actuellement engagés. A la fin de l'année 2003, le portefeuille global totalisait 521 millions de dollars US. L'état d'avancement des projets concerne :

- en cours de préparation : 6.800 logements,
- en voie de lancement : 11.180 logements,

- en cours de réalisation : 6.200 logements,
- opérations achevées : 4.337 logements.

Le crédit immobilier, destiné à l'aide pour l'acquisition un logement neuf auprès d'un promoteur ou d'un particulier, ou à réaliser une construction ou une extension et entreprendre des travaux d'aménagement, commence à s'affirmer sur le marché en raison de l'allègement des critères d'éligibilité et des garanties accordées par les banques.

On relève qu'au niveau de la Banque de développement local (BDL), plus de 12.000 crédits immobiliers ont été octroyés à des particuliers depuis 2000.

Le CPA a financé 6.455 logements de promotion immobilière avec un montant global de 7,9 milliards de dinars.

La CNEP Banque, quant à elle, a accordé 227435 crédits pour un montant de 67 milliards de dinars.

Conclusion - Recommandations :

Bien qu'annoncée depuis plus de deux années la redynamisation de la construction de logements selon des formules dont la conception devait permettre la réduction des délais et des coûts de réalisations et en corollaire augmenter le nombre, n'a pas atteint les résultats escomptés. En effet, la baisse importante (-30%) du nombre de logements livrés, par rapport à 2002 alors qu'il était prévu un accroissement repose de nouveau la question du respect des engagements qui ne semble pas constituer un critère d'appréciation des performances tant des décideurs que des réalisateurs.

Le parcellement ou plutôt l'émiettement des programmes a conduit, comme cela avait été indiqué, à un désengagement progressif des professionnels du logement du secteur public et même ceux du secteur privé. A cela il faut ajouter les conséquences des prix administrés, et les effets des procédures et des pratiques d'octroi des marchés.

Le constat établi par les associations professionnelles fait état des difficultés des entreprises de réalisations dont la plan de charge est souvent contrarié par les lourdeurs administratives notamment en matière de paiement.

La prolifération des programmes déconcentrés et l'inadaptation des structures et établissements chargés du contrôle et du suivi constitue également un facteur de retard, de non respect des normes et de la qualité des constructions même dans leur aspect extérieur.

La mesure envisagée qui consiste à doter chaque commune d'un plan urbanistique définissant clairement les régions à risque naturelles et technologiques, mérite d'être concrétisée rapidement

Les modifications apportées au Règlement Parasismique Algérien (RPA), en vigueur depuis 1981 et révisé pour la dernière fois en 1999, ont touché deux aspects à savoir le zonage sismique et les systèmes techniques de construction. La révision des textes réglementaires relatifs à la qualification des entreprises de réalisation et les textes se rapportant à l'équipement et le choix des matériaux de construction ajouterait certainement plus de rigueur dans la prise en charge des facteurs risques

En outre, le logement social participatif (LSP) caractérisé par le regroupement des demandeurs autour d'un promoteur privé pour bénéficier d'une aide individuelle située entre 400.000 et 500.000 dinars non remboursable n'a pas encore atteint son «rythme de croisière».

Au niveau de l'urbanisme, la détérioration continue du cadre bâti se poursuit à une cadence élevée sans que les pouvoirs publics n'aient appliqué avec rigueur les mesures qui s'imposent tant au plan de l'urbanisation, de l'architecture que des règles de l'art de construire.

La lutte contre l'habitat précaire au niveau des chefs-lieux de wilaya et les grandes villes du pays constitue une priorité majeure pour la promotion du cadre de vie, doit être mené à terme.

Pour prévenir sa régénération, la police de l'urbanisme doit être réhabilitée et renforcée davantage.

Les actions de revalorisation des tissus urbains (restructuration, rénovation, densification) méritent une plus grande attention car le développement urbain axé fondamentalement sur les extensions urbaines a généré des désorganisations très difficilement rattrapables.

La promotion immobilière, telle que pratiquée dans le monde doit constituer un atout important quant à la résorption de la demande. Les contraintes qui se situent, notamment, au niveau de la lenteur des procédures, du coût élevé et de l'engagement des institutions financières et de l'accès au foncier doivent être sérieusement examinées pour encourager les promoteurs potentiels.

4.2 - TRAVAUX PUBLICS

Le rôle stratégique des travaux publics dans le développement économique et social a conduit les pouvoirs publics à lui accorder une part importante dans l'affectation des moyens financiers à travers le budget d'équipement et le PSRE, même si ces derniers peuvent être considérés comme insuffisants eu égard au volume des besoins pour la mise à niveau et le développement des infrastructures.

Le secteur a enregistré en 2003 une croissance importante grâce à la redynamisation des études et à une meilleure organisation des travaux dont le rythme et la qualité se sont nettement améliorés par l'instauration du système de travail en équipes, un meilleur suivi des chantiers, une plus grande mobilisation des moyens et leur répartition sur tout le territoire.

Le désengorgement des villes, la suppression des points noirs accidentogènes, l'accélération du rythme de réalisation des tronçons de l'autoroute Est-Ouest, la mise en place d'un système de classification et de qualification des entreprises, le parachèvement des projets en cours, l'ouverture de nouveaux chantiers, tels sont les grands axes de travail du secteur durant le second semestre 2003.

4.2.1- Infrastructures routières :

Les actions ont concerné d'une part la sauvegarde du patrimoine et d'autre part la réalisation des grands ouvrages tels que la route côtière, l'autoroute Est-Ouest, la rocade des hauts plateaux, les pénétrantes Nord-Sud et la route Transsaharienne.

A ce titre, il a été livré durant ce semestre 1474,4 kms de routes, contre 1052 au premier semestre, dont 1122 restaurés et 352,4 de créations nouvelles et 1750 kms ont été lancés contre 1504 au premier semestre.

Pour les autoroutes, le secteur a ouvert à la circulation un linéaire de 53 kms (29,5 à Blida, 13 à Bouira et 11 pour le contournement de Constantine) et il a lancé en réalisation 106 kms ce qui représentent 34% des programmes inscrits à ce jour.

Il y'a lieu de noter que la mise en service de routes nouvelles ou restaurées a permis le désenclavement de 700.000 habitants.

Au cours du semestre 40 ouvrages d'art ont été réceptionnés contre 29 au premier semestre et 48 ont été lancé. Les performances relevées durant la période traduisent les efforts consentis en matière de gestion des chantiers et de mobilisation des moyens humains et matériels par les entreprises.

En outre le secteur a poursuivi les actions destinées à l'amélioration de la circulation dans les grands centres urbains (Alger, Tizi-Ouzou, Oran, Sidi-Bel-Abbès, Tiaret, Mostaganem) tout en engageant de nouvelles opérations.

En matière d'entretien, le linéaire de revêtement a atteint 1382 kms, ce qui porte à fin 2003, le taux des routes nationales en bon état à 64% contre 61% à fin 2002. Cependant il y'a lieu de noter que l'état des autres axes routiers est de plus en plus délabré ce qui est la cause d'accidents de circulation, de nuisance à la population et d'atteinte à l'hygiène. On estime que pour atteindre 80% du taux suscité il faudrait un grand effort de rattrapage du retard, ce qui nécessite à l'horizon 2006, une dotation de 30 milliards de DA.

Au cours du semestre la signalisation routière a concerné 5000 kms et 34 points accidentogènes ont été traités de même que 28 ouvrages d'art ont subi des travaux d'entretien, en plus des 45 autres qui ont fait l'objet d'un diagnostic ou d'une expertise internationale durant 2003.

Cet exercice a vu également le renforcement des 318 UIR (Unité d'Intervention Routière) et des 15 UIP (Unité d'Intervention sur les Pistes du Grand Sud).

Le secteur a amélioré son assistance aux communes par la production de guides d'entretien des chemins communaux et des pistes sahariennes, dont la vulgarisation s'étendra à toutes les localités. La réhabilitation de 52 maisons

cantonières et la construction de 102 autres contribueront à l'amélioration des moyens d'entretien routier.

Le programme de renforcement du matériel a été d'un apport appréciable pour les 48 directions des travaux publics des wilayas.

L'initiation de la recherche pour l'utilisation rationnelle des disponibilités locales en matériaux participera à la réduction des coûts et des délais.

4.2.2- Infrastructures maritimes :

Les réalisations du semestre ont concerné la livraison de dix projets d'études et de travaux relatif à des opérations de protection, de répartition, de reconstruction, de construction, d'aménagement des ports et de leurs dépendances ainsi que le lancement de 11 projets d'études et de 16 chantiers de travaux pour un grand nombre de ports et de sites côtiers.

Le nombre des opérations et leur diversité traduisent un volume d'actions plus important que durant l'exercice écoulé auquel il faut ajouter le programme inscrit au titre du PSRE.

La mise à disposition des infrastructures de pêche nouvelles et celles réhabilitées va permettre la création de 858 emplois directs et 6000 indirects.

Quant à la protection des sites de rivage à Alger, Boumerdès, Tipaza et Bejaia, elle va prémunir contre l'érosion.

4.2.3- Infrastructures aéroportuaires :

Les actions du secteur ont continué à s'orienter vers la parachèvement des projets lancés notamment ceux destinés au désenclavement des régions des hauts Plateaux et du Sud (In-guezzam, Bordj-Badji Mokhtar, Djanet, Tamanrasset, El-Bayadh et Sétif). Les opérations de renforcement des aéroports d'EL-Oued, de Tougourt, de Hassi Messoaud, de Constantine, de Ghardaia et de Béchar se sont poursuivies.

L'achèvement des travaux a concerné, Tougourt, Béchar et Constantine.

Le secteur a engagé une série d'opération visant, l'entretien des 33 aéroports, la réalisation de pistes revêtues et l'amélioration de la sécurité des aéronefs au sol.

Le secteur annonce qu'au cours de l'exercice 2003, 70.000 emplois ont été créés et que les crédits consommés ont atteint 38,450 milliards de DA pour un montant octroyé de 37.229 milliards.

Conclusion :

En mettant l'accent sur l'amélioration des performances en termes de maîtrise des coûts et des délais, le secteur vise à créer les conditions les plus favorables à la croissance économique au désenclavement des régions, et à la facilitation de la circulation des marchandises et des personnes.

La modernisation des systèmes d'information et de gestion des études et des travaux, l'appel à la recherche pour une plus grande intégration des matériaux locaux, la refonte du système de classification et de qualification des entreprises, traduisent le souci du secteur de faire jouer aux travaux publics un rôle moteur dans la dynamique de la relance et de création des emplois.

Il est important de souligner à nouveaux que la promulgation de textes légaux consacrant les schémas directeurs et les programmes qui les sous-tendent demeure la seule garantie de la pérennité de ces derniers tant au plan de leur mise en œuvre qu'au plan de l'allocation des moyens financés requis.

La nécessité de la prise en charge de l'environnement et de sa protection « légale » contre les risques de son agression par les ouvrages et les tracés des linéaires de routes et d'autoroutes doit être présente à tous les instants dans les réflexions des opérateurs du secteur. .

Il y a enfin lieu d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les négligences constatés au niveau de la quasi totalité des communes en matière d'entretien, de réparation et de réalisation des routes, dont l'état avancé de délabrement au delà du fait qu'il cause beaucoup de désagrément pour les populations, ce qui constitue un risque permanent pour leur sécurité et une des causes des accidents de circulation et donc des dommages et pertes qui en résultent.

4.3 – HYDRAULIQUE

Le rapport de conjoncture du premier semestre 2003 s'est intéressé aux conditions de mobilisation des différentes ressources, de réalisation des

ouvrages de stockage, et des infrastructures d'adduction, d'irrigation, de gestion globale de l'alimentation en eau. Dans ses recommandations, le CNES avait évoqué l'importance d'une gestion rationnelle des ressources et de leur préservation, de l'utilité de la réduction des pertes sur le réseau, de l'amélioration de la gestion de la distribution de l'eau en quantité et en qualité, de l'importation de la prise en charge effective de l'épuration et de l'assainissement

Pour ce semestre, la Commission a examiné la gestion de l'eau à travers l'analyse des activités de distribution et d'assainissement.

La distribution de l'eau dépend en premier lieu des disponibilités des barrages et des forages elles-mêmes tributaires d'une part de la pluviométrie qui dans notre pays est variable dans le temps et dans l'espace, et d'autre part, des capacités des structures et institutions compétentes à gérer les différents créneaux que sont :

- la construction de moyens de stockage et des réseaux d'adduction et de distribution,
- la maintenance des infrastructures et installation en bon état de fonctionnement, la gestion des réseaux de distribution et des stations de traitement et d'épuration.

Par ailleurs, le rôle des collectivités locales revêt une importance capitale du fait de leur position d'interface avec les utilisateurs et les consommateurs.

La superposition des problèmes de l'eau vécus par notre pays depuis de nombreuses années a engendré des situations dont la solution nécessite des plans d'actions, cohérents et conçus dans une perspective de moyen et long termes.

L'examen des grandes lignes tracées par le secteur laisse apparaître une approche de développement intégré qui accorde une place importante à la distribution et à l'assainissement qui ont été confiés à deux organismes l'Agence de Distribution de l'Eau (ADE) et l'Office National d'Assainissement (ONA).

A travers leur plan d'action dont la réalisation a été effectivement entamée, on peut noter que l'ensemble des préoccupations relevées ainsi bien par les

consommateurs que par les différents utilisateurs sont répertoriées et constituent la base des axes de travail de ces organismes.

4.3.1- La distribution de l'eau :

Il faut rappeler que globalement 16 milliards de m³ d'eau sont récupérés annuellement dont 9 en eau superficielles et 7 en eau souterraine dont 5 milliards dans les régions sahariennes.

En ce qui concerne les réserves dans les barrages leur volume a augmenté sensiblement à fin 2003.

Les apports appréciables en eau enregistré durant l'année hydrologique 2002/2003 à travers les régions Centre, Est et à un degré moindre l'Ouest, ont permis d'augmenter sensiblement les réserves tant dans les barrages que dans les nappes souterraines et partant d'améliorer les conditions de distributions de l'eau potable.

La multiplicité des intervenants et l'insuffisance de coordination dans leurs missions et actions, ce qui se répercute sur la gestion des réseaux, tant pour la distribution que pour le recouvrement et le respect de la réglementation.

Le diagnostic établi par l'ADE a permis de constater ce qui suit :

- Le nombre d'abonnés recensés par les régies communales s'élève à 2.400.000.
- Le nombre d'abonnés non recensés se situerait entre 600.000 et 700.000.
- 50% des abonnés bénéficient du Tarif forfaitaire.
- 30% du parc compteurs est vétuste, ce qui n'assure pas la fiabilité des consommations relevées.
- Le macro-comptage dans les stations de production est assuré normalement.
- Le tarif de consommation de l'électricité pratiqué par Sonelgaz est au taux réel, alors que le prix du mètre cube d'eau demeure bas.
- Les différents établissements et institutions ne se rapprochent pas, comme il se doit, de l'abonné.

- Les investissements n'ont pas suivi le niveau de la demande et son évolution.
- Les stations de traitement ne bénéficient pas d'une maintenance appropriée.
- La prolifération des intervenants ne permet pas de situer les responsabilités tout au long de la chaîne.

Il y a lieu de relever que la gestion de la production et de la distribution se fait par des moyens technologiquement dépassés et générateurs de charges élevées pour leur exploitation et leur maintenance.

L'utilisation irrationnelle des compétences et des qualifications professionnelles et l'indigence en dotation de moyens matériels sont considérés comme des facteurs qui expliquent l'état du réseau et l'inefficience de son exploitation

La commission a relevé que le plan d'actions de l'ADE commence à donner des résultats sur le terrain dans la mesure où le programme de distribution a connu des améliorations dans la majorité des localités même si dans certaines régions cette amélioration n'est pas perceptible ; c'est ainsi que la population est desservie à hauteur de 95% en milieu urbain et de 70% en milieu rural et que 41% reçoit de l'eau un jour sur deux et plus et 49% quotidiennement. Les pertes globales sont estimées à 43%, dont 18% sont physiques et 15% sont récupérables.

La dotation moyenne est de 158 litres par habitant et par jour et au Sud les disponibilités atteindraient 400 à 500 litres par jour et par habitant sachant que les populations Tamanrasset et de Tindouf vivent de sérieux problèmes de dotation et que les régions d'Ouest sont défavorisées bien que les projets de dessalement d'eau de mer, en cours de réalisation et ceux en cours de lancement seront d'un grand apport dès les années 2004 et 2005.

L'importance de la question de l'eau essentiellement potable, semble avoir été bien comprise ce qui laisse espérer que le plan d'action de l'ADE sera pris en considération et en charge par les pouvoirs publics. Les réformes ne devraient pas s'arrêter à la création de l'ADE, il faudrait aller plus loin par :

- la délimitation des prérogatives de l'Agence et de l'Administration,
- l'intervention de l'état pour accompagner les investissements et en assurer le soutien financier,

- la formation qualifiante du personnel pour permettre la maîtrise des technologies nouvelles, telles que la Télégestion et les centres d'appel.

4.3.2- L'assainissement

En ce qui concerne l'assainissement, le diagnostic fait par l'ONA révèle ce qui suit :

- sur les 600.000 m³ rejetées, seulement 20% sont traités et concernent 70% de la population urbaine,
- le réseau est passé de 9 à 10.000kms en 1962 à 23.000kms en 2003,
- seuls 19 stations sont fonctionnelles sur 62 construites, que les EPEDEMIA et les régies communales étaient chargées de l'assainissement en plus de la distribution de l'eau,
- une grande partie du réseau installé est inopérant, que la gestion globale du système est déficiente.

A tout cela s'ajoutent les conséquences de la non application stricte et généralisée de la réglementation en matière de traitement des rejets industriels du fait de l'absence de contrôle sur le terrain et d'une véritable politique d'assainissement et l'insuffisance des moyens humains, matériels et financiers alloués à l'activité.

La mise ne place de l'ONA a permis, au delà du constat, d'engager des actions dont les effets commencent à apparaître sur le terrain, qu'il s'agisse de lancement d'études pour la réhabilitation des stations d'épuration, d'initiative de démarches pour sensibiliser les collectivités locales, de réflexion sur les solutions à apporter aux cas des zones de Ouargla et d'El-Oued, de proposition de méthodologie de prise en charge des situations les plus urgentes, de l'organisation des activités et de leur financement, de l'adaptation de la réglementation actuelle à la nouvelle configuration de l'aménagement des espaces de vie et d'activités.

L'importance de la question de l'assainissement semble avoir été admise par les différents opérateurs que sont l'Etat. L'Etat en tant que puissance publique à qui échoit le rôle de veille et de prévention contre les effets de l'aggravation

de la situation actuelle et qui est donc appelé à faire de l'assainissement une priorité dans l'affectation des ressources :

- les autorités et les collectivités locales à qui reviennent le rôle de la gestion au quotidien de l'assainissement dans tous ses aspects,
- l'utilisateur qui devrait être responsabilisé d'avantage sur le respect des normes et conditions du traitement et du rejet,
- et enfin, le citoyen sur sa participation à la préservation du système d'assainissement.

Cependant, toutes les actions et les démarches engagées et envisagées ne sauraient atteindre leur but sans la mise en place, d'une part, d'une organisation basée sur la définition des prérogatives des différentes entités depuis le gouvernement jusqu'à la commune, et d'autre part, d'une organisation du système qui impliquerait les bassins Hydrographiques et les utilisateurs du réseau.

La relation entre l'ONA et les gestionnaires du réseau devrait être contractualisée de sorte à ce que les actions convenues et les engagements suscrits soient clairement énoncés.

L'importance de la prise en charge de l'assainissement étant reconnue par tous, il revient aux pouvoirs publics de mettre en place tous les moyens qui feraient de l'ONA l'instrument fondamental pour remédier aux situations actuelles et assurer une prévention efficace et surtout lui faire jouer un rôle dynamique dans la lutte contre la pollution et dans la protection de l'environnement.

Conclusion :

Le CNES qui a focalisé son évaluation sur la production de l'eau, sa distribution et sur l'assainissement rappelle les recommandations contenues dans son rapport sur l'eau et souligne ce qui suit :

- la nécessité de poursuivre sans relâche les actions en direction de l'accroissement des capacités de stockage de l'eau, de son transfert, de son traitement et de sa distribution.
- L'importance qu'il faut accorder à l'organisation des « cadre de concertation et de coordination » intersectorielles et aux niveaux régional

et local afin que la question de l'eau dans tous ses volets (investissements, économie et préservation des ressources, qualité, gestion du réseau, règlement des factures) devienne la préoccupation permanente des pouvoirs publics, des établissements des utilisateurs, des gestionnaires et des consommateurs).

- L'accélération de réalisation des installations de dessalement pour atténuer les contraintes dans les régions qui accusent un grand déficit en eau.
- L'accompagnement par les finances publiques des plans d'action de l'ADE et de l'ONA pour permettre d'abord une mise à niveau des moyens et des potentiels existants et ensuite engager des investissements, destinés à la réhabilitation des stations actuelles, à l'introduction des nouvelles technologies (télégestion, informatique, télécommunication) pour l'amélioration des performances et la modernisation des prestations (gestion des réseaux, maintenance, facturation).

5 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

L'analyse des résultats du second semestre 2003, permet de noter la forte croissance de 17% enregistrée par le secteur agricole qui fait suite à une décroissance de (-1,3%) en 2002.

Ce taux de croissance s'explique certes, par de meilleures conditions climatiques durant la campagne agricole 2002/2003 mais également par les efforts d'investissement consentis par les agriculteurs et soutenus par l'Etat à travers le plan national de développement agricole (PNDA).

Cette appréciable expansion de la production agricole est ; néanmoins ; imputable pour près des 2/3 à la production céréalière. Hors céréales, la croissance se situe à 6%. Cette augmentation de la production hors céréales s'est répercutée néanmoins par une croissance des prix à la consommation des produits agricoles frais de 7,6%, niveau supérieur à celui de l'inflation générale de 2,6%.

Le plan national de développement agricole (PNDA) lancé depuis trois années qui visait la promotion du secteur agricole comme facteur d'équilibre économique et social du pays et instrument de modernisation dans le cadre de

L'ouverture de l'économie nationale, s'est traduit d'une part par une rupture avec l'état de désinvestissement qu'a connu le secteur grâce notamment à l'effort de l'Etat en matière de soutien et d'autre part par l'amélioration du taux de croissance moyen de la production agricole qui avoisine les 9% pour la période (2001-2003) contre 5% durant la décennie (1990-2000).

Les résultats issus du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2001 censés fournir plus de visibilité dans la mise en œuvre des actions engagées par le secteur, ne semblent pas être en concordance avec certaines données communiquées dans les bilans du secteur.

Ces écarts sont significatifs de la difficulté de produire des statistiques agricoles fiables dans la mesure où le milieu rural est souvent considéré comme un environnement traditionnellement difficile à pénétrer.

5.1 - Résultats consolidés de la campagne agricole 2002-2003

Par rapport à l'an 2002 et grâce notamment à une pluviométrie favorable, le taux de croissance a été évalué à 17%. Ce résultat a été obtenu grâce à une forte hausse des productions végétales (+35%) due à une augmentation de la production céréalière qui atteint 42,7 millions de quintaux (+117%), arboricole (+27%), légumes secs (+36%), agrumes (+3%) et ce malgré les contre-performances de l'oléiculture (-13%) et du tabac (-5%).

Le rendement moyen dans la céréaliculture de 14 QX/ HA, est assez bon grâce à une meilleure conduite des itinéraires techniques particulièrement dans les zones favorables, où le rendement moyen réalisé était de 20 QX/ HA.

Malgré une production moyenne de 30 millions QX, (2001-2003) en hausse de 25% par rapport à la production moyenne décennale (1990-2000), la production céréalière est volatile et reste très dépendante des facteurs climatiques.

La pomme de terre qui revêt un caractère important tant par sa place dans l'alimentation (42 KG/HAB/AN en moyenne) que par les superficies qui lui sont consacrées annuellement, représentant environ 30% de la sole maraîchère, enregistre une production de 18 millions de quintaux (+35% par rapport à 2002). Ce niveau de production qui est du à une augmentation de la productivité, ainsi qu'à l'accroissement des superficies plantées par rapport à la

tendance habituelle, s'est traduit par une baisse de 25% du prix de la pomme de terre.

En matière de légumineuses alimentaires, l'objectif d'amélioration de la production s'est traduit par une hausse de 35%, grâce à l'augmentation des superficies plantées de l'ordre de 7,78% et à une meilleure productivité dans les terroirs de prédilection de ces cultures notamment à Skikda, Guelma, Annaba et Tiaret.

La production de tomate industrielle de l'année 2003 de 4,03 millions de quintaux est en régression de 2,5% en raison de la forte pluviométrie enregistrée durant la mise en place des pépinières et du repiquage occasionnant des dommages importants.

La transformation de la tomate industrielle en double concentré de tomate (DCT) s'est traduite par une production de 371 000 de quintaux, mais en baisse de 24%. Les quantités de tomate fraîche réceptionnées n'ont été que de 52% de la production réalisée, le reste a été dévié vers le marché en frais où les prix sont plus attractifs.

La production de dattes pour cette campagne s'élève à 4,72 millions de quintaux, en hausse de 13%. La variété Deglet Nour avec une production de 2,31 millions de quintaux, représente 49% de la production globale.

Quant à la production animale, celle-ci confirme sa relative stabilisation et enregistre une légère hausse de 3,8% découlant des augmentations des viandes rouges pour 4,6%, des œufs de consommation pour 2,6% et des viandes blanches pour 1,2%.

Le lait cru avec une production de 1,69 milliard de litres, enregistre une très légère baisse de 0,35%. Ce niveau de production représentant 85% de l'objectif (2 milliards de litres) ne couvre que 50% des besoins nationaux.

Les volumes de production enregistrés durant cette campagne par rapport à la moyenne de la décennie 1993-2002, font ressortir une amélioration de la production agricole d'une manière générale à l'exception de la tomate industrielle et des viandes blanches(voir tableau ci dessous).

Production (en 1000 QX)	Production moyenne (décennie 1993- 2002)	Production (2003)	Tendance (%)
Céréales	20 908	42 700	104
Fourrages	7 245	12800	76
Légumes secs	411	591	43
Tomate industrielle	4 698	4 030	-14
Pomme de terre	10 683	18 290	71
Arboriculture	4 123	7 169	73
Agrumes	4 037	5 370	33
Dattes	3 565	4722	32
Viandes rouges	2 913	3 041	4,4
Viandes blanches	1 749	1 520	-13
Lait (10 ⁶ de litres)	1550	1690	9
Œufs (10 ⁶ d'unités)	2158	3300	53

(Source : tableau reconstitué à partir des données du secteur)

Les grandes cultures (céréales-fourrages –légumes secs) dont la dépendance envers les aléas climatiques est d'une grande sensibilité, ont enregistré de fortes hausses de production.

La forte augmentation (+71%) de la production arboricole (noyaux-pépins-rustiques) est due à une meilleure conduite culturale du verger, par une meilleure maîtrise de l'irrigation (goutte à goutte) et surtout à l'extension des surfaces.

Avec une production de 4,03 millions de quintaux, la production de tomate industrielle a subi une baisse de 14% par rapport à la décennie (1993-2002). La baisse des superficies repiquées qui étaient en moyenne de 27 000 hectares pendant la dernière décennie contre 25 000 hectares en 2003, est la cause principale de la régression de la production.

Il est à relever la tendance très particulière de l'aviculture. La baisse du cheptel avicole chair semble être dû à un effet pervers du soutien du FNRDA et de l'ANSEJ qui permet la vente du poulet subventionné à un prix inférieur au prix de revient. Cette situation a eu pour effet l'éviction des éleveurs professionnels non subventionnés.

Pour la filière ponte, celle-ci enregistre ces dernières années un essor important enregistrant ainsi une croissance de 53% en production d'œufs de consommation.

5.2- Campagne labours semailles 2003/2004 : préparation et déroulement

La superficie emblavée a été de 3,088 millions d'hectares en très légère hausse de 57 000 hectares (+1,8%) par rapport à la campagne écoulée. Ce niveau des emblavures, montre une stabilisation des superficies ensemencées autour de 03 millions d'hectares durant les trois (03) dernières années.

Ainsi, l'ensemencement de la superficie de 3,088 millions d'hectares de céréales se répartit comme suit :

Blé dur	:	1 282 000 HA, soit 41,51%
Blé tendre	:	773 000 HA, soit 25,03%
Orge	:	954 000 HA, soit 30,89%
Avoine	:	77 000 HA, soit 2,49%.

La réduction de la superficie semée de l'ordre de un million d'hectares principalement localisée dans les zones à faibles potentialités répond au souci de la préservation de ces terres de la dégradation par la reconversion de la céréaliculture par des systèmes de cultures adaptées. Il est bon de rappeler que cela est un des buts recherchés par le PNDA.

La campagne labours semailles a été caractérisée par des conditions climatiques favorables pour les travaux du sol et des semis. Les quantités d'engrais utilisées étaient limitées et localisées essentiellement au niveau des zones à fortes potentialités.

Les quantités livrées en semences ont été de 1 332 600 QX, Ce volume de livraison est en hausse de 24% à celui de la campagne précédente.

5.3- Evaluation et impact de la mise en œuvre du PNDA

La politique de développement agricole et rurale initiée par les pouvoirs publics à travers le PNDA a pour objectifs l'amélioration de la production agricole et des revenus des agriculteurs, la création d'emplois, les mises en valeur des terres pour l'extension de la SAU, ainsi que la réoccupation de l'espace agricole et rural par la réhabilitation des vocations naturelles.

Ces objectifs constituent les principaux indicateurs d'évaluation de l'impact du plan national de développement agricole

Depuis son lancement, le PNDA a permis à 250 000 exploitations agricoles d'intégrer ce dispositif, ce qui constitue 24% du nombre total des exploitations et près de 50% de l'objectif des promoteurs de ce plan.

L'extension de la surface agricole utile (SAU) connaît une courbe ascendante, 135 000 hectares ont été mis en valeur en 2003, soit un cumul de 256 000 hectares, ce qui constitue près de 27% de l'objectif.

L'irrigation localisée qui est une technique qui économise l'eau par la rationalisation de l'utilisation d'eau et d'amélioration de la productivité a concerné plus de 24 700 hectares en 2003. Les superficies irriguées cumulées ont atteint 71 000 hectares pour un objectif de 120 000 hectares.

L'agriculture qui constitue un gisement important pour le développement de l'emploi grâce aux perspectives de son intensification et de son extension spatiale, a enregistré la création de 179 000 emplois en équivalents permanents en 2003.

L'objectif du programme (2001-2004) de créer 650 000 postes par le biais du plan national de reboisement (PNR) et des concessions a été atteint à fin 2003 (656 000 emplois créés) grâce à la dynamique suscitée autour de ce plan, mais seulement près de 45% sont des postes durables.

Les plantations arboricoles et viticoles réalisées au titre de l'année 2003, tous programmes confondus s'élèvent à 56 733 hectares contre 64 730 hectares (-12,3%) en 2002. La baisse a touché l'ensemble des filières, particulièrement les agrumes (-30%) en raison de la difficulté de mobilisation de nouvelles superficies irriguées dans les zones à vocation agrumicoles.

Les différents programmes de plantations qui ont atteint un cumul de 302 000 hectares (45% du potentiel en place), contribueront de manière significative à

l'accroissement et au rajeunissement du potentiel productif et dont les fruits seront récoltés d'ici quatre à cinq ans.

Les parcours mis en défens ont concerné plus de 2,5 millions d'hectares.

Le plan national de reboisement ayant pour objectifs l'émergence de systèmes économiques viables permettant aux populations rurales d'améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie à travers la mise en valeur des terres, la lutte contre la désertification et la protection et valorisation des ressources naturelles, n'a pas connu la même dynamique que celle des activités agricoles.

Les superficies reboisées n'ont pas connu d'évolution significatives particulièrement ces dernières années, avec 13 500 hectares reboisés en 2003. La superficie reboisée cumulée n'a atteint que 11% de l'objectif des 1,2 million d'hectares à reboiser.

En matière de développement et valorisation de l'offre agricole, il a été enregistré au titre de l'année 2003 la création de 84 unités de valorisation industrielle sur un nombre d'unités cumulé de 198. Il est primordial que les subventions accordées dans la création des unités de transformation et de valorisation se fassent en relation avec les capacités et les objectifs de la production agricole, afin de ne pas reproduire le scénario de la branche trituration des blés, avec des capacités installées dépassant les besoins nationaux.

Les objectifs inscrits dans le programme du gouvernement en matière de développement rural, concernant la revitalisation des espaces ruraux, la sécurité alimentaire des ménages et le rétablissement des espaces écologiques ont connu un début d'exécution encourageants. En plus de ces objectifs, des opérations d'urgence ont été lancées dans les zones défavorisées pour promouvoir des activités économiques agro-sylvo-pastorales en vue de réduire les disparités existantes.

Au titre du programme d'urgence, 1115 projets de proximité de développement rural (PPDR) ont été validés et ciblent 127 000 ménages ruraux pour 71 000 emplois attendus.

Pour le fonds de lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS), 280 projets ont été validés impliquant 60 000 ménages ruraux.

Le dispositif d'aide au logement rural qui s'inscrit dans le cadre des projets de mise en valeur de proximité pour l'amélioration des conditions de vie des

populations a enregistré le traitement de 31 000 dossiers touchant 112 000 ruraux.

La participation des populations concernées à la formulation et la réalisation des projets à l'inverse d'une politique distributive, ainsi qu'à l'élargissement (en dehors des activités agro-sylvo-pastorales) à d'autres activités économiques, dont les pouvoirs publics reconnaissent toute l'importance, doivent être le centre des préoccupations de la politique de développement rural.

Conclusion :

Les résultats remarquables enregistrés par le secteur agricole en termes de revalorisation de l'investissement agricole et de retour de la confiance traduisent les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre du PNDA, mais qui restent à développer face à une demande grandissante. Malgré les investissements réalisés, le poids de l'agriculture dans l'économie nationale reste faible, se situant à 10% du produit intérieur brut (PIB) environ.

Le secteur agricole est appelé à relever d'importants défis, dont l'amélioration de la balance commerciale alimentaire, avec une couverture des importations par les exportations ne dépassant pas le niveau des 5%.

L'autre défi à relever est celui de la sécurité alimentaire du pays qui revêt une importance cruciale au regard de la croissance démographique, de la nature aride et semi aride du climat et de la relative faiblesse des ressources naturelles en sol et en eau.

L'acquisition des moyens de production par les exploitations se trouve confrontée dans certaines unités à une sous utilisation ou à un abandon, par manque de qualification et de sous encadrement. Il est naturellement freiné par la faiblesse de la taille des exploitations, faiblesse qui appelle elle même de futures reformes des structures agraires pour atteindre une meilleure productivité.

Pour une utilisation optimale des investissements consentis et l'émergence d'une agriculture moderne et performante capable de valoriser les importantes réserves de productivités, la politique de formation doit être renforcée et élargie pour que les investissements soient rentabilisés.

La question du devenir des terres du domaine de l'Etat étant tranchée au profit de la concession, la promulgation de la loi d'orientation agricole dans les plus brefs délais, est de nature à régler la problématique des terres menacées par l'urbanisation.

L'irrigation qui constitue un facteur fondamental dans l'élévation des rendements agricoles, dans un contexte de déficit des ressources hydriques, doit bénéficier de la coordination avec le secteur des ressources en eau pour une utilisation rationnelle des disponibilités.

La consolidation de la mécanisation dans le secteur reflétée à travers le nombre de tracteurs par hectares qui est passé de un tracteur pour 176 hectares en 1978 à un tracteur pour 87 hectares en 2001 reste néanmoins insuffisant au regard des besoins. Les disponibilités en matériels de traction ne couvrant que 66% des besoins, des facilités de financement, ainsi que des subventions doivent être accordées pour l'acquisition de ces matériels source de modernisation des exploitations.

Les produits céréaliers qui restent prédominant dans le modèle alimentaire traditionnel et qui revêtent un caractère socio-économique indéniable, place le pays au rang des premiers importateurs de blés. Les actions portant sur l'intensification de la production céréalière dans les zones favorables et les soutiens à l'acquisition d'intrants et à la préparation du sol qui ont amélioré les rendements, n'ont permis qu'une couverture moyenne de 40% des besoins de consommation durant la période de mise en œuvre du PNDA (2001-2003) contre 32% pendant la période (1996-2000).

L'augmentation de la production céréalière, passe par un accroissement de l'utilisation de la fertilisation et des opérations de désherbage dans les zones favorables, mais aussi dans les zones intermédiaires, où il existe des réserves de productivité.

Selon les résultats issus du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2001, la céréaliculture et la jachère occupent près de 87% de la SAU, dont 40% pour la jachère. Ainsi, malgré son importance, la SAU avec 8,45 millions d'hectares est orientée principalement vers le système céréalier.

Le reste des spéculations, avec un potentiel productif limité à 1,1 million d'hectares (13% de la SAU), est appelé à répondre d'une part à une demande en perpétuelle croissance et d'autre part à dynamiser les exportations en

produits agricoles frais et transformés pour atténuer le niveau du déficit de balance commerciale alimentaire du pays.

L'augmentation de l'offre en produits agricoles hors céréales, nécessite une réduction de la jachère qui a atteint une ampleur considérable et qui contribue à l'appauvrissement des sols et à la désertification.

6. EVOLUTION DU SECTEUR DES TRANSPORTS :

Comme indiqué dans le précédent rapport, le secteur des transports avait affichés des programmes qui concernaient les réformes des textes, le renforcement des flottes, la modernisation des infrastructures et l'extension de leurs capacités de traitement des flux de marchandises et de voyageurs, la mise en conformité des moyens de contrôle avec les exigences et standards internationaux, la promotion de la communication et l'ouverture des activités au secteur privé par le régime des concessions. Par ailleurs et au vu de l'impossibilité de disposer, à travers le budget de l'état, des ressources financières, le secteur avait identifié les actions à mener par ordre d'importance.

L'observation de la situation qui a prévalu tout au long de l'année 2003 permet de relever que le contrôle technique obligatoire est entré dans sa phase opératoire, les travaux de réalisation de l'aérogare et de l'aéroport Houari Boumediene avancent à un rythme jugé satisfaisant, les autorités portuaires ne sont pas opérationnelles, l'étude de restructuration de la CNAN est presque achevée, les actions concernant les sécurités maritime et aérienne ont connu une avancée en matière d'acquisition des équipements et de formation du personnel, l'acquisition de nouveaux appareils par Air-Algérie est entrée dans une phase active de même que le lancement en construction de deux ferries pour le transport des voyageurs.

Par ailleurs et au plan des activités, l'année 2003 a été marquée par le déficit en capacités de transport aérien du fait du retrait des compagnies Khalifa et Antinéa qui a entraîné une baisse, par rapport au second semestre de -30,77% pour les prestations globales et de -47% pour le transport domestique et en même temps le réseau international a enregistré une hausse de 1,96%.

Le tonnage global traité par l'ensemble des ports nationaux a augmenté de +7,21% et le transport routier a connu une croissance de la capacité offerte de +22,7%.

Le transport ferroviaire a enregistré durant le semestre une baisse de 6% pour les passages et de 17,3% pour les marchandises.

6.1 – Evolution des activités des transports :

Le transport aérien :

Le nombre de passagers a connu une baisse substantielle de 22,60 %, passant à 2.603.037 passagers bien que les vols internationaux aient connu une hausse de 1,96 % de leurs passagers avec 1.711.817. Sur le réseau international, la part d'Air Algérie est passée au second semestre de 2003 à 67,78 % contre 58,88 %, en raison du retrait d'autres compagnies.

Sur le réseau domestique, le nombre de passagers est passé de 1.684.124 en 2002 à 891.220 au second semestre de 2003, soit une baisse de 47,08%

La part de marché sur le réseau domestique pour Air Algérie est passée de 27,61 % en 2002 à 78,74 % en 2003.

Le chiffre d'affaires d'Air Algérie en hausse de 28,85 % atteint 17,979 milliards de dinars au second semestre de 2003 contre 13,953 milliards de dinars au même semestre de 2002.

Le transport maritime :

Au niveau du transport maritime, la CNAN dont la dette atteint 10 milliards de dinars, est proposé à l'ouverture du capital dans l'objectif d'attirer d'éventuels partenaires pour sa modernisation.

La CNAN dispose d'une flotte vétuste constituée de 26 navires (12 vraquiers, 7 rouliers, 7 cargos) dont 4 sont immobilisés depuis plusieurs mois. Les mesures prises pour sa redynamisation sont d'assainir une partie de sa dette par le CPE (6,5 milliards de dinars) et la négociation pour un crédit assorti d'un délai de cinq ans pour les 3,5 milliards restant, créances détenues par les fournisseurs, assurances et impôts.

Eu égard à la fonction des infrastructures portuaires, comme carrefour des échanges commerciaux, la conteneurisation devient un élément fondamental de réduction de toutes les formes de coûts (volume, dépréciation, délai, conditions de transport...).

Par l'étendue de son territoire, de la diversité de ses besoins, de la dépendance de son économie, l'Algérie est appelée à très court terme à transformer radicalement sa vision des transports par conteneurisation, à intérioriser les multiples avantages qu'elle pourra en retirer et à multiplier les opportunités et les exigences de sa généralisation.

La transformation réelle de nos ports et leur intégration à l'économie mondiale exigent la réelle mise en œuvre de mécanismes dont la finalité est de permettre la souplesse des formalités et procédures liées au dédouanement, d'offrir un environnement meilleur d'embarquement, de débarquement et de transbordement (exigences des partenaires économiques et des armateurs).

Les conditions dans lesquelles se déroule actuellement ce mode engendrent des surcoûts, des avaries de marchandises, des surestaries (faute d'aires de stockage suffisantes ...) et dont certaines découlent des formalités douanières contraignantes.

Près de 50 documents sont nécessaires pour le transfert et le dédouanement des marchandises et il y a au moins une demi douzaine d'intervenants qui participent à ces processus (transferts multiples de propriété, de certificats d'assurances, de lettres de crédits, de factures, de formulaires douaniers, de documents administratifs...) en sus de l'activité contrôle de conformité de la marchandise.

Le décongestionnement et la « fluidification » par conteneurisation, des ports s'accompagne par la disponibilité d'aires de stockage suffisantes et répondant à des normes de professionnalisation réelles : mise en œuvre de terminaux terrestres (équipés de portiques et de cavaliers gerbeurs) assurant rapidement l'acheminement des différents types de marchandises vers des centres urbains autres que ceux dont disposent les grandes villes.

La lenteur dans le processus de modernisation et d'adaptation des ports algériens aux flux multiples générés par la mondialisation, risque de saturer sérieusement nos ports et de créer des goulots d'étranglement de l'économie nationale.

Pour le seul port d'Alger, plus de 1.000 conteneurs contenant diverses marchandises sont en souffrance en direction desquels les pouvoirs publics n'adoptent qu'une position de constat.

A l'exception des deux ports secs de Rouiba qui disposent de moyens relativement efficaces, les autres parcs retenus ne constituent en fait que des aires dégagées pour l'entreposage.

6.2 – Activité des organismes de gestion des transports :

L'activité des EGSA

Le nombre de passagers pour l'ensemble des EGSA a connu une baisse de 30,7 %, passant de 5.047.207 au second semestre de 2002 à 3.494.257 au même semestre de 2003.

Le réseau international en augmentation de 1,96 %, enregistre 1.711.817 passagers au second semestre contrairement au réseau national qui enregistre une baisse très importante du nombre de passagers traités (baisse de 47,08 % entre les seconds semestres de 2002 et 2003).

Cette baisse au niveau du trafic intérieur est sans nul doute due aux différentes augmentations du prix des billets.

Le trafic fret a enregistré un volume de 14.391 tonnes, en augmentation de 5,54 % par rapport à celui du second semestre de 2002, avec une hausse de 25,22 % pour le réseau domestique et une baisse de 1,21 % pour le réseau international.

Les EGSA ont réalisé un chiffre d'affaires global en baisse de 32,2 %, passant de 1.227 millions de dinars au second semestre de 2002 à 832 millions de dinars au même semestre de 2003, baisse expliquée en grande partie par la baisse du trafic national.

L'activité portuaire :

Au cours du second semestre de 2003, le trafic global des marchandises a atteint 58,096 millions de tonnes contre 54,188 millions au même semestre de 2002, correspond à une hausse de 7,21 %. Pour les hydrocarbures le trafic a augmenté de 10,74 %.

Le nombre de passagers est passé de 398.577 au second semestre de 2002 à 497.184 au même semestre de 2003.

Quant au chiffre d'affaires, il a atteint 10,262 milliards de dinars au second semestre de 2002 contre 9,793 milliards au même semestre de 2003 et qui bien qu'en hausse (+4,79 %) ne reflète pas la vitalité exprimée par l'accroissement du nombre de passagers transportés

L'activité maritime :

Pour le tonnage de marchandises transportées par les deux compagnies (CNAN et CALTRAM), il est enregistré une chute importante de 31,01 % au cours du second semestre de 2003, due essentiellement aux difficultés rencontrées par la CALTRAM qui a vu son activité fléchir depuis deux ans (baisse de 81,48 % du tonnage transporté).

Le chiffre d'affaires pour la CNAN est en hausse de 37,89 % entre les seconds semestres de 2002 et de 2003 et le taux d'immobilisation, contrairement aux années précédentes, connaît une baisse de 56,6 au second semestre de 2003.

Pour la CALTRAM, le chiffre d'affaires a chuté de 24,20 % au second semestre de 2003.

Pour le trafic des hydrocarbures effectué par la SNTM/HYDROC, des hausses sont enregistrées pour le GNL (16,77 %), pour le GPL (46,63 %), pour les produits chimiques (549 %), pour le brut et condensât (144 %).

Le nombre de passagers transportés par l'ENMTV a augmenté de 7,22 % au cours du second semestre de 2003, passant de 309.160 en 2002 à 331.485 en 2003.

Le chiffre d'affaires pour l'ensemble des entreprises maritimes a enregistré une performance importante, avec 18,56 % de hausse, passant de 12,535 milliards de dinars à 14,861 milliards entre les seconds semestres de 2002 et 2003.

L'activité ferroviaire :

Le transport ferroviaire s'est caractérisé par une baisse aussi bien du nombre de voyageurs que du tonnage de marchandises. Le nombre de voyageurs est passé de 12,54 millions en 2002 à 11,80 millions en 2003 (baisse de 6 %). Le tonnage de marchandises quant à lui est passé de 4,7 millions de tonnes à 3,9 millions soit une baisse de 17,31%.

Le parc de transport routier de voyageurs a augmenté de 12,06 %, passant de 49.569 véhicules à 55.545 entre les seconds semestres de 2002 et 2003.

Le nombre d'opérateurs en augmentation de 6,62 atteint 44.371.

Le parc routier de transport de marchandises en augmentation de 10,15 % est passé de 198.684 véhicules à 218.855 et le nombre d'opérateurs en hausse de 10,82 % est passé de 138.755 à 153.855.

L'électrification des chemins de fer de la banlieue d'Alger dont le coût est estimé à 15 milliards de dinars vise l'amélioration de la qualité des services fournis, l'accroissement du trafic et la protection de l'environnement par l'absence de gaz polluants et une faible nuisance sonore générée par la traction diesel.

Les travaux de réalisation, après ouverture de offres en Novembre 2003, sont prévus début 2004 et concernent la fourniture, l'installation, les essais et la mise en service de l'équipement d'électrification des lignes Alger-Thenia, Gué de Constantine-Oued Semar et El Harrach-El Affroun. Ce projet cible un trafic de 80 millions de passagers par an avec un mouvement de 250 trains par jour.

Conclusion

La baisse du niveau du trafic aérien national du tonnage global des marchandises au niveau du transport maritime de même que les baisses enregistrées au niveau des transports routier et ferroviaire devraient constituer des préoccupations majeures du secteur qui est appelé à prendre les mesures et dispositions à même de redynamiser les entreprises et leur permettre de répondre à la demande sans cesse croissante de l'économie et des citoyens.

L'amélioration des performances en matière de maîtrise des retards des vols, de séjour à quai et en rade des navires, de disponibilité des trains et de respect des horaires, de réfection des voies ferrées, de leur extension et de la modernisation de la signalisation et de la sécurité des passages continuent à constituer l'essentiel des préoccupations et des soucis des passagers.

La recherche d'un équilibre entre les charges et les tarifs ne devait pas se faire au détriment de la bourse du citoyen.

La promotion du transport public routier, du transport ferroviaire est à considérer comme une action de participation à l'amélioration du cadre de vie du citoyen et à l'atténuation du niveau de ses dépenses.

Le CNES renouvelle l'ensemble des recommandations précédentes pour ce qu'elles comportent comme expression de doléances de tous les usagers des différents modes de transport.

7- EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE :

Les tendances qui ont caractérisé la conjoncture commerciale du second semestre et de l'année 2003, ont évolué dans le même sens que celles constatés au cours du second semestre 2002. Ainsi, il a été enregistré :

- une hausse des exportations d'hydrocarbures qui a permis d'obtenir de meilleurs résultats par rapport à la même période de l'année 2002, du fait de l'accroissement du volume des exportations et de la stabilisation des cours du pétrole,
- une relative augmentation des importations qui s'explique par le niveau des investissements et par la diminution des droits et taxes douanières laquelle a constitué un effet incitatif auprès des importateurs,
- la baisse du niveau des activités des entreprises publiques de distribution,
- la poursuite des négociations pour l'accession prochaine de l'Algérie à l'OMC et à la zone arabe de libre échange.

D'une manière générale, les tendances conjoncturelles observées au cours des derniers semestres ont connus une évolution positive constante qui se reflètent dans les résultats enregistrés durant les années 2002 et 2003.

7.1 Le commerce extérieur :

La balance commerciale de l'Algérie a enregistré un excédent de 10,828 milliards de \$ pour l'année 2003 contre un excédent de 6,816 milliards de \$ pour la même période de 2002, soit une augmentation de 59 % par rapport à l'année 2002. Cela est dû à une hausse des exportations qui sont passées de 18,825 à 23,836 milliards de \$ (+27%).

Les importations de l'Algérie se sont accrues de 8,32 % passant de 12,009 milliards de \$ pour l'année 2002 à 13,008 milliards de \$ pour la même période 2003.

Les recettes d'exportations des hydrocarbures qui représentent l'essentiel des exportations algériennes sont estimées à 23,172 milliards de \$ contre 18,091 milliards de \$, soit une hausse de 28 %.

Le secteur des hydrocarbures a évolué dans des conditions de forte augmentation des prix sur le marché international et a vu sa valeur ajoutée augmenter à un rythme élevé de 8,4 % en termes réels.

Ce secteur représente, au sein de l'économie, 36 % du produit intérieur brut, 98% des exportations de marchandises, près de 66 % des recettes fiscales et l'essentiel des investissements directs étrangers.

Le taux de couverture des importations par les exportations a augmenté dans la mesure où il est passé de 157 à 183 %

**EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE
DE L'ALGÉRIE
PERIODE : ANNEE 2003**

ECHANGES	ANNEE 2002		ANNEE 2003		EVOLUTION USD(%)
	DA	USD	DA	USD	
IMPORTATIONS	957 027	12 009	1 006 802	13 008	8,32
EXPORTATIONS	1 499 933	18 825	1 804 046	23 836	26,62
B.COMMERCIALE	542 906	6 816	797 244	10 828	58,86
Tx de COUVERTURE	157		183		

SOURCE : Douanes Algériennes

La conjoncture commerciale au second semestre 2003 suit, quant à elle, la même tendance annuelle. C'est ainsi que les exportations ont atteint 12,302 milliards de \$, et les importations ont atteint 6,549 milliards de \$. Le taux de couverture est de 179 %.

Les hydrocarbures représentent l'essentiel des ventes du second semestre à l'étranger avec une part de 97,26% du volume global des exportations. Il a été enregistré une augmentation de 17,3% par rapport à la même période de l'année 2002 du fait de la hausse des prix du baril de pétrole.

Les exportations hors hydrocarbures, pour l'année 2003, n'ont pas excédés les 700 millions de \$ enregistrant ainsi une baisse sensible par rapport à l'année 2002.

Au 2^{ème} semestre 2003, elles ont atteint un montant de 321 millions de \$, soit 2,64 %. Elles ont enregistré une baisse de 21,5% par rapport au 2^{ème} semestre 2002.

Mais la structure des exportations et la dépendance alimentaire constituent les maillons faibles de l'économie algérienne. En effet, les exportations des hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des exportations algériennes avec un taux qui avoisine les 98 % du volume global des exportations.

Cette situation rend vulnérable l'économie algérienne du fait que les équilibres budgétaires nationaux dépendent totalement des seuls hydrocarbures dont les perturbations pourraient avoir des effets désastreux sur les moyens de paiements extérieurs.

Quant à la structure des exportations hors hydrocarbures, elle démontre que les politiques publiques poursuivies jusque là n'ont pas permis d'atteindre les objectifs escomptés.

Les exportations hors hydrocarbures ont atteint en 2003, environ 664 millions de \$. Ce chiffre montre que les ventes hors hydrocarbures stagnent malgré la diversification constatée dans la structure des exportations hors hydrocarbures.

Structure des exportations

U : Millions USD

Exportations	Année 2002		Année 2003		Evolution (%) (2003/2002)
	Valeur	%	Valeur	%	
Hydrocarbures	18.091	96,10	23.172	97,21	+ 28,09
Hors-Hydrocarbures	734	3,90	664	2,79	- 9,54
TOTAL	18.825	100,00	23.836	100,00	+ 26,62

Source : Ministère du Commerce

Il est à signaler, qu'en dépit d'un plan d'ajustement qui a entraîné de lourds sacrifices sur le plan social, l'Algérie reste fortement dépendante des prix du baril du pétrole.

Alors que l'Iran et l'Arabie Saoudite réalisent respectivement 25 et 15 % de leurs exportations en dehors des hydrocarbures, l'Algérie en a réalisé près de 2,79% cette année (*). Ceci ne manquera pas d'avoir des répercussions négatives sur l'économie algérienne dans les années à venir. A ce titre, il convient de rappeler que l'Irak produit plus de 2,2 millions de barils / jour et ce depuis le mois d'octobre 2003. En 2004, il projette de produire davantage avec le soutien des Etats-Unis. Le Koweït, quant à lui, sollicite le relèvement de son quota de production avant que son voisin à son tour ne réclame une révision de son quota.

De son côté, la Russie envisage de mettre sur le marché en 2004 une quantité additionnelle de 1 million de barils/jour au moins.

De tout ceci, il découle que les prix du pétrole restent incertains et que la hausse des quotas portée par la volonté de relèvement des parts de marché risque de déclencher une chute des cours.

Les principaux produits hors hydrocarbures exportés sont essentiellement des huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons. Avec quelque 172 millions de \$, suivi par les ammoniacs avec plus de 91,15 millions \$.

Les produits alimentaires, les biens d'équipements industriels et les biens de consommation ont atteint les 127 millions de \$ pour l'année 2003.

* Source : Agence Internationale de l'Energie

Les exportations hors hydrocarbures

U : Millions USD

Exportations hors hydrocarbures	Année 2002		Année 2003		Evolution (%) (2003/2002)
	Valeur	%	Valeur	%	
Alimentaires	35	4,77	59	8,89	+68,57
Approvisionnement outil de production	602	82,01	537	80,87	-10,80
Biens d'équipement	70	9,54	33	4,97	-52,86
Biens de consommation non alimentaire	27	3,68	35	5,27	+29,63
Total	734	100,00	664	100,00	-9,54

Source : Ministère du Commerce

L'origine de la stagnation des exportations hors hydrocarbures s'explique en grande partie par l'inefficacité des mesures prises par les Pouvoirs publics pour leur promotion. En effet, sur le plan macroéconomique, l'Algérie a réussi à rétablir les équilibres financiers internes et externes, dégager des excédents financiers appréciables mais en matière de restructuration du secteur public industriel et de promotion du secteur privé, beaucoup reste à faire. Les grandes entreprises publiques demeurent fortement déstructurées en dépit du traitement de leur endettement par les banques et le Trésor public (cas de la SNVI et PMA). Le tissu de la PME nécessite, quant à lui, un accompagnement des Pouvoirs Publics pour sa mise à niveau laquelle ne semble pas être prise en charge correctement surtout en matière d'approche de cette question.

Dans le même sens, l'étude réalisée à la demande de l'Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL) et présentée à l'occasion de la journée d'étude organisée en partenariat avec la Société Financière Internationale (SFI) en janvier 2004 sur la problématique des exportations hors hydrocarbures en Algérie, fait ressortir qu'en dépit de la faiblesse des exportations hors hydrocarbures qui n'ont représenté, en 2002, que 2 à 3 % des exportations avec près de 600 millions de \$, une diversification rapide des produits exportés est enregistrée.

En effet, même si la communauté des exportateurs demeure réduite (estimée entre 400 et 500 contre 40.000 importateurs), il a été constaté que les positions tarifaires des produits exportés, sont passés de 728 en 1997 à 1.130 et les

destinations sont passées de 60 pays à 91 pour la même période avec 95 % d'exportation concentrés sur une vingtaine de pays.

Ainsi, cette étude tout en soulignant le fort potentiel des exportations hors hydrocarbures, a relevé cependant, la persistance d'obstacles liés à la faible concurrence dans l'économie, le faible soutien de l'Etat et la politique de change qui en l'absence d'un marché à terme de la devise réduit la marge de manœuvres de l'exportateur.

Des insuffisances et des contraintes à l'exportation apparaissent au niveau de la prospection des marchés, des ports qui ne répondent pas aux standards mondiaux, du transport souvent responsable des retards et des banques dont les services ne répondent pas aux préoccupations des exportateurs.

A cela, il y a lieu d'ajouter la lenteur enregistrée dans le traitement des demandes présentées à PROMEX pour émarger aux fonds de soutien aux exportations, la difficulté à obtenir des indemnités auprès de la compagnie de garantie des assurances (CAGEX) dont les primes demeurent trop onéreuses, la médiocrité des services offerts par la SAFEX et l'absence d'actions de promotion des exportations au niveau des ambassades algériennes à l'étranger.

Le diagnostic de l'environnement juridique et du dispositif d'appui à l'exportation a mis en évidence la nécessité d'assouplir la mission de contrôle des banques, d'aménager des conditions plus réalistes en matière de rétrocession aux exportateurs des recettes en devises, de renforcer les organismes d'appui aux exportations (Promex, Cagex, chambres de commerce, ambassades), notamment en ce qui concerne la prospection des marchés extérieurs et la vulgarisation des avantages offertes aux exportateurs.

A moyen terme, il est proposé d'ériger le développement des exportations hors hydrocarbures en élément central de la politique économique. Des mesures urgentes doivent être prises pour :

- améliorer l'efficacité du système de soutien aux exportations en assurant des ressources conséquentes et pérennes aux fonds de soutien des exportations,
- renforcer les moyens de l'ensemble des auxiliaires du commerce extérieur et des organismes chargés de la promotion des exportations,
- assouplir l'ensemble des procédures liées aux opérations d'exportation.

S'agissant de la structure des importations, bien que le groupe « biens d'équipements industriels et agricoles » ait occupé, durant l'exercice 2003, le premier rang avec un volume de 4,822 milliards de \$, l'incidence de ces importations sur la production industrielle demeure insignifiante.

En effet, ces importations investissements ne concernent que les secteurs du BTPH et des transports. Ils sont suivis, naturellement, par le groupe demi-produits qui sont en général des intrants de la production avec un montant de 2,8 milliards de \$. Le groupe alimentation, bien qu'en légère baisse et malgré la bonne pluviométrie et le PNDRA, a enregistré 2,59 milliards de \$.

Structure des importations

U : Millions USD

Importations par groupe de produits	Année 2002		Année 2003		Evolution (%) (2003/2002)
	Valeur	%	Valeur	%	
Produits alimentaires	2.740	22,82	2.598	19,97	- 5,18
Approvisionnement outil de production	3.043	25,34	3.551	27,30	+ 16,69
Biens d'équipement	4.571	38,06	4.822	37,07	+ 5,49
Biens de consommation non alimentaire	1.655	13,78	2.037	15,66	+ 23,08
Total	12.009	100,00	13.008	100,00	+ 8,32

Source : Ministère du Commerce

Pour la période du 2^{ème} semestre 2003, les biens d'équipements industriels et agricoles représentent la part la plus importante avec 35,18%, mais enregistre une baisse de 6,7% par rapport au 2^{ème} semestre 2002. Les biens destinés au fonctionnement de l'outil de production représente une part de 28%, avec un montant de 1,8 milliards de \$, soit une augmentation de 293 millions de \$ (19% par rapport au 2^{ème} semestre 2002).

Il y a lieu de signaler, toutefois, que l'outil de production national demeure orienté vers le marché national et toute augmentation des importations de biens d'équipements et de matières premières et de demi-produits ne se traduit pas par une augmentation des exportations.

La structure des modes de paiement utilisés fait ressortir la crainte des pertes de changes chez les opérateurs qui recourent massivement au cash. La crise des années 1990 a conditionné l'importateur au point que les importations (pour l'année 2003) sont payées à 79,44 % en cash, soit 10.334 millions de \$, tandis que les lignes de crédit (financement supérieur à un an) ne représentent que 11,97 %. Bien que cette situation, favorisée par la disponibilité de réserves en devises, limite l'endettement du pays, elle mérite néanmoins d'être inversée. A ce titre, une réflexion devrait être entamée pour inciter les établissements financiers d'intervenir de manière rationnelle et rentable sur les marchés de changes.

Mode de financement des importations

U : Millions USD

Modes de financement	%	Montants
Cash	79	10.334
Lignes de crédit (financement supérieur à 1 an)	11,97	1.557
Comptes devises propres	5,13	667
Autres (sans transferts)	3,46	450

Source : Ministère du Commerce

Quant aux principaux partenaires commerciaux, les échanges de l'Algérie se font essentiellement avec les pays de l'OCDE. L'Union Européenne vient en première position, avec près de 50 % de nos importations et 42 % de nos exportations. Cela s'explique par le fait que la France reste le premier fournisseur avec une part de 24,05 % pour un montant de 3,128 milliards de \$, et que l'Italie reste le premier client avec une part de 19,7 %, pour un montant de 4,689 milliards de \$.

Par rapport à l'année 2002, les faits marquants sont :

- une baisse des importations pour les pays d'Afrique (- 45 %, passant de 87 à 48 millions de \$ et les pays du Maghreb (- 15%, passant de 127 à 108 millions de \$) ;

- une hausse appréciable des importations au niveau des autres pays d'Europe (+ 31 %, passant de 757 à 988 millions de \$), l'Amérique du Sud (+ 24 %, passant de 385 à 478 millions de \$) et l'Union Européenne (+ 14 %, passant de 6,73 milliards de \$ à 7,67 milliards de \$).

Concernant la balance commerciale par pays, l'Algérie a affiché une balance commerciale bénéficiaire pour l'année 2003 avec les partenaires suivants :

- USA (+ 3,56 milliards de \$),
- Italie (+3,47 milliards de \$),
- Espagne (+ 1,94 milliards de \$).

Toutefois, la balance commerciale de l'Algérie est déficitaire avec :

- l'Allemagne (- 466 millions de \$),
- la France (-425 millions de \$),
- la Chine (- 399 millions de \$).

A l'instar de l'année 2002, la balance commerciale par régions économiques est bénéficiaire avec :

- OCDE (+ 11,20 milliards de \$),
- dont Union Européenne (+ 6,42 milliards de \$),
- Amérique du Sud (+ 757 millions de \$).

Cependant, il y a lieu de signaler un déficit non négligeable avec :

- Autres Pays d'Europe (-692 millions de \$),
- Asie – Océanie (-455 millions de \$).

L'accession de l'Algérie à l'OMC

L'Algérie est membre observateur de l'OMC depuis déjà quelques années. Les négociations multilatérales en vue de son accession ont repris en février 2001 et en sont au quatrième round. Elles concernent les positions tarifaires et le dispositif législatif et réglementaire régissant l'activité commerciale.

Sur le plan de la politique commerciale, la révision du tarif douanier algérien s'est accompagnée de la suppression la valeur administrée qui faisait de l'Algérie l'un des marchés les plus protégés de la région. Cette valeur administrée a été remplacée, dès 2001, par un Droit Additionnel Provisoire (DAP). Plafonné à 60 % pour certains produits nécessitant une protection temporaire, le DAP devra disparaître totalement six ans après son application.

Pour cela, une baisse annuelle de 12 % est inscrite chaque année dans la loi de finances.

Le démantèlement des barrières douanières et l'adaptation de la réglementation commerciale concernent aussi bien l'accord d'association avec l'Union Européenne que l'accession à l'OMC.

S'agissant de l'examen du processus d'accession à l'OMC, l'Algérie a déjà répondu à près de 1.200 questions écrites des pays membres de l'organisation.

Le plus grand nombre des questions venait des Etats-Unis, de l'Australie et de l'Union Européenne. Les trois quarts des questions se rapportaient au chapitre de la politique affectant le commerce des marchandises (réglementation des marchés, des services, procédures en matières de licence, taxes douanières, pratiques en matière de commerce d'Etat, les subventions à l'exportation entre autres).

Les négociations avec les principaux partenaires (Union Européenne, Etats-Unis, Canada et Turquie) ont été finalement achevées. Le reste des négociations bilatérales devraient prendre fin en 2004 (année à laquelle l'Algérie a annoncée être en mesure d'accéder à l'OMC en tant que membre à part entière) et ce après la révision de près de 70 textes de loi et de réglementation.

Ainsi, il est à souligner que les négociations avec l'OMC, au cours du 2^{ème} semestre 2003, ont enregistré une importante avancée. En effet, les négociations multilatérales ont enregistré une bonne progression, notamment à travers l'évolution du programme des transformations législatives.

Le prochain round des négociations portera essentiellement sur l'examen du régime du commerce extérieur de l'Algérie sur la base des questions et réponses additionnelles. A ces questions s'ajouteront deux autres points décisifs que sont le bilan des négociations bilatérales avec les pays déjà rencontrés et l'évaluation du calendrier de mise en conformité de la législation algérienne.

A propos de la conformité de la législation algérienne avec les accords de l'OMC, sur douze (12) textes de loi élaborés et révisés, onze (11) sont déjà adoptés. Il ne reste que le texte relatif aux variétés végétales.

Le programme des transformations législatives a connu, quant à lui, une évolution significative, dans la mesure où cette action est entrée actuellement dans la phase finale de sa réalisation. Au cours de la 7^{ème} réunion, qui aura lieu

prochainement, l'Algérie aura à répondre à certaines questions portant notamment sur le régime du commerce extérieur, la fiscalité, les normes et l'agriculture.

Il a été relevé que le nombre décroissant des questions dénote de la nette avancée des négociations multilatérales.

Certains partenaires dans les négociations se sont intéressés à d'autres thèmes tels que la fiscalité, la politique des prix réglementés, les marchés publics, le commerce des services, le régime de la propriété intellectuelle.

Pour ce qui est de la Zone Arabe de Libre Echange, l'Algérie prépare son intégration à cet ensemble régional. Les négociations se poursuivent dans ce cadre avec les institutions arabes concernées.

Il n'est pas à oublier que les relations avec les organisations régionales et internationales s'inscrivent désormais dans le cadre d'une politique globale d'ouverture et d'intégration dans l'économie mondiale à travers l'accession à l'OMC, la signature de l'accord de partenariat avec l'Union Européenne et avec les pays de la zone européenne de libre échange et l'intégration de la zone arabe de libre échange, en sus de l'orientation vers les ensembles économiques africains dans le cadre du NEPAD.

7.2 Commerce intérieur :

Le secteur du commerce est dominé par le retrait progressif de l'Etat (libéralisation des prix et des services de la distribution), accompagné d'une plus grande implication des opérateurs privés. Au chapitre de la grande distribution, la dissolution des entreprises de galeries algériennes (EDGA) et des Souks El Fellah, dans les années 1990, a privé le pays d'opérateurs à même de couvrir un immense territoire et de répondre aux besoins des consommateurs à des conditions acceptables de prix. Cette situation a favorisé l'émergence de commerce de distribution privé dans des sites souvent inadaptés et échappant à tout contrôle.

Aucune réglementation visant à encadrer et à promouvoir l'activité de grande distribution n'a été mise en place pour suppléer le vide des ex grandes surfaces dont les magasins étaient parfaitement bien intégrés dans les circuits urbains et remplissaient en plus de leur fonction commerciale une fonction sociale.

Le nombre des entreprises publiques de distribution a diminué au cours de l'année 2003 passant de 60 à 50, soit une baisse de 20 % environ. Cette situation est liée :

- aux problèmes financiers que rencontrent ces entreprises et leurs difficultés à obtenir des crédits auprès des banques,
- aux contraintes d'approvisionnement, en raison du système de paiement cash qui est exigé par les fournisseurs,
- aux difficultés d'écoulement de certains produits à rotation lente,
- aux pertes de parts de marché, suite à l'ouverture du commerce extérieur et à la concurrence déloyale des opérateurs économiques privés (achat et vente sans factures...),
- au manque d'encadrement et d'assistance en matière de gestion et de management.

Les activités de ces entreprises ont porté sur la revente en l'état de marchandises diverses issues de la production nationale et de l'importation (90 % du chiffre d'affaires).

Quant au marché national, durant l'année 2003, il a été caractérisé par un approvisionnement régulier aux différents stades de distribution pour les produits de large consommation (produits d'épicerie et agricoles) et dont l'offre est souvent demeurée rigide.

Néanmoins des tensions ont été signalées en matière d'approvisionnement en blés notamment le blé tendre. La tendance à la hausse des cours des blés sur les marchés extérieurs résulte, en dehors des facteurs météorologiques défavorables (sécheresse et inondations) qui ont touché les principaux pays producteurs, des achats massifs effectués par la Chine auprès des USA.

Pour le marché des fruits et légumes, il s'est caractérisé par une disponibilité et une diversité des produits. Il a été relevé, quelques baisses des prix durant le second semestre 2003, le niveau général des prix des fruits et légumes est demeuré élevé, en raison notamment du manque de transparence dans les circuits de distribution, dans la mesure où d'importantes quantités de produits agricoles frais ne transitent pas par les marchés de gros ; ce qui encourage la spéculation sous toutes ses formes.

Concernant les viandes rouges, le niveau élevé des prix de ces derniers, notamment pour les viandes ovines, s'explique par les faibles apports en

cheptel vifs destiné à l'abattage, compte tenu du fait que les éleveurs ont tiré profit de la bonne pluviométrie enregistrée en 2003 et, par voie de conséquences, de l'alimentation naturelle qui est disponible.

Les prix aux différents stades de la distribution des produits d'épicerie n'ont pas connu de perturbations sauf pour le concentré de tomate qui a connu une hausse.

Les déficits enregistrés au niveau de la transformation de ce produit en raison des conditions climatiques défavorables (pluies diluviennes en hiver et fortes chaleur en été), ont entraîné une hausse de prix de l'ordre de 20 %.

S'agissant des matériaux de construction de base (ciment, rond à béton et bois), la tendance générale a été marquée par une stabilité de l'offre durant le 2^{ème} semestre 2003, la tension sur ces matériaux s'étant atténuée notamment pour le ciment gris à la fin de l'année 2003. A fin décembre 2003, l'offre globale en ciment a atteint 11.000.000 de tonnes (production nationale et importations).

Pour les opérations des activités de contrôle des pratiques commerciales et de la répression des fraudes (352.000 interventions qui ont donné lieu à la constatations de 45.000 infractions qui se sont soldées par 39.500 dossiers de poursuites judiciaires), même si en apparence elles sont nombreuses, n'ont pas encore freiné, et encore moins réduit, les effets des pratiques de délinquance commerciale.

A ce niveau, il est nécessaire de souligner l'inadaptation du système judiciaire à traiter les affaires commerciales, à l'origine d'une inadéquation entre les exigences du marché et l'impact du contrôle, le pouvoir de sanction étant du seul ressort du juge.

Le CNES considère qu'il est urgent que les Pouvoirs Publics prennent en charge l'éradication des phénomènes de la délinquance commerciale et du commerce informel et la moralisation de l'acte commercial. Il est impératif de lancer une démarche basée sur la défense de droits des consommateurs, producteurs et commerçants, dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

L'avant projet de loi sur le code de commerce

Cet avant projet prévoit la réhabilitation de l'utilisation de la monnaie scripturale, l'actualisation des formes de société, la formule de franchise et la suppression de la clause de 23 mois pour le bail commercial.

Le législateur a proposé l'application des dispositions du code civil pour le bail commercial en revenant aux contrats de location de 3, 6 et 9 ans. Comme il a suggéré l'annulation de l'obligation du renouvellement du bail commercial imposée auparavant aux commerçants et opérateurs économiques.

Il est, également, prévu d'alléger les conditions d'inscription au registre de commerce en favorisant davantage le contrôle à posteriori des activités commerciales, c'est à dire, tout citoyen désirant obtenir uniquement un seul document, à savoir un contrat ou un acte prouvant l'existence d'un local commercial.

Aussi, le législateur a prévu la suppression de la validation du casier judiciaire et de l'attestation de non-inscription au registre de commerce dans cette nouvelle mouture du projet de loi portant sur le code de commerce.

Ce projet de loi a défini clairement la qualité du commerçant, les cas d'interdiction d'exercice des activités commerciales et l'organisation de l'urbanisation commerciale (l'occupation de l'espace commercial).

L'inscription au registre de commerce est ouverte à tous les opérateurs économiques sauf les agriculteurs et les professions libérales. Néanmoins, toute personne ayant fait l'objet d'une condamnation pour fraude fiscale ou autre infraction est exclue de l'exercice de toute activité commerciale.

La location de registre de commerce tombe sous l'interdiction absolue et ce en vertu du texte de loi élaboré récemment.

Quelle chance peut avoir ce nouveau texte de loi pour remettre concrètement de l'ordre dans un paysage commercial dominé par l'informel depuis le début jusqu'à la fin de toute opération ou transaction ?

Le caractère répressif de la disposition suppose en effet que la location du registre de commerce sera totalement maîtrisée, alors que, bien avant cette mesure, le registre de commerce se situait au niveau d'un simple bien interchangeable sur le marché au gré des desseins de la fraude. L'appartenance

reste difficile à cerner, et encore moins à prouver, sachant que la traçabilité fixant à apporter la preuve de la transaction est impossible à établir.

Dans ces circuits obscurs de la fraude, les parties en relation ne signent aucune pièce ni autre document définissant la location ; il s'agit de contrats non écrits entre le bailleur de fonds et le titulaire du registre. Parfois même, il y a un mur érigé entre les deux parties par des intermédiaires rémunérés en conséquence pour éviter tout contact entre le lampiste et le bénéficiaire de la location.

Toutefois, il est à rappeler que les lois de finances de ces dernières années avaient à maintes reprises essayé de verrouiller la dynamique menaçante de cette pratique par laquelle toutes les fraudes et évasions fiscales ou douanières s'opéraient.

Les dispositifs se multiplient sans pour autant réussir à contenir le phénomène qui utilise généralement des prédateurs souvent analphabètes tentés par des gains faciles.

Aujourd'hui, il y a lieu de s'interroger plutôt sur l'application de cette disposition et la répartition de la responsabilité entre le propriétaire du registre et son utilisateur.

Conclusion :

Le CNES considère que la situation actuelle, caractérisée par l'anarchie généralisée de l'implantation des activités de commerce et de leur exercice constitue une menace réelle aussi bien pour le consommateur que pour la collectivité. Il appartient en conséquence aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures à même de protéger l'économie nationale des effets des pratiques, de la contrefaçon, du marché informel, de la concurrence déloyale, du non respect des règles d'hygiène et de la qualité.

Les actions engagées par les Pouvoirs Publics en matière de lutte contre la délinquance commerciale sont nettement insuffisantes et méritent d'être mises en relief davantage et ce en réorganisant les structures chargées de contrôles plus performants et en les dotant de moyens à la hauteur de leur mission, car les effets des pratiques en marge de la loi gagnent de plus en plus du terrain.

Les pouvoirs publics devront prendre en charge l'éradication de ces phénomènes et la moralisation de l'acte commercial.

D'autre part, le CNES recommande la révision du dispositif de promotion des exportations hors hydrocarbures qui revêt, quand à lui, une dimension stratégique. En effet, compte tenu du niveau insignifiant des exportations hors hydrocarbures, du démantèlement tarifaire et de l'inexistence de mesures efficaces de protection de la production nationale, le marché algérien risque d'être envahi par des produits étrangers contrefaits ou de qualité médiocre qui en feront à terme un véritable déversoir de résidus produits ailleurs.

8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

La conjoncture monétaire et financière du second semestre 2003 a été déterminée par les facteurs d'équilibre externe (balance des paiements) et interne (finances publiques), ainsi que par leur impact sur la situation monétaire (stock de monnaie).

Cette conjoncture est caractérisée par une reconduction des éléments de consolidation de la situation monétaire et financière qui ont marqué les conjonctures précédentes :

- Au plan des résultats, par un excédent du compte courant de la balance des paiements ;
- Au plan de la politique budgétaire, le financement de la croissance par l'intervention de l'Etat dans la sphère économique réelle, en relation avec la reprise des crédits bancaires à l'économie de manière substantielle.

La tendance à la hausse des cours mondiaux du baril de pétrole brut, depuis plus de trois années consécutives, constatée au premier semestre 2003 s'est poursuivie durant le second semestre de l'année 2003 influant positivement sur la tenue des principaux indicateurs macro-économiques au cours du dernier semestre 2003 et de l'exercice en général.

Le prix nominal moyen d'exportation du baril de pétrole brut a progressé de 13,33 % (2003) par comparaison à celui enregistré en moyenne au cours de l'exercice 2002, passant ainsi de 25,2 U S\$/ baril à 28,9 US \$/baril. La conjonction de l'évolution à la hausse des prix et du volume des hydrocarbures s'est reflétée positivement aux plans des rentrées du Trésor

Public, de la fiscalité pétrolière et aussi du solde de la balance du commerce extérieur de marchandises.

En effet, en matière de finances publiques, bien que les produits de la fiscalité ordinaire aient régressé en raison des allègements multiples consenties par la Loi de Finances 2003, les recouvrements budgétaires ont augmenté de manière significative et les opérations du Trésor présentent à fin décembre 2003 un excédent appréciable sous l'effet positif du produit de la fiscalité pétrolière.

Il en est de même pour le solde de la balance courante, dont l'excédent s'est accru de près de deux fois par rapport à celui réalisé en 2002. Cette situation a eu pour effet notable une sensible augmentation des réserves de change.

Le retour à la stabilité macro-financière, enregistré au cours de ces dernières années n'a pas manqué de marquer de manière positive la situation monétaire et financière du second semestre 2003, en portant une amélioration aux principaux indicateurs en la matière, se traduisant, en l'occurrence, par une évolution constante voire maîtrisée de l'inflation avec une moyenne annuelle de 2,6 % à fin décembre 2003. Les prix à la consommation ont augmenté en moyenne de 1,2 point de pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente.

Relativement plus importante par rapport à celle de l'année précédente (1,42 %), l'inflation en 2003 ne semble pas constituer un fait négatif eu égard au pouvoir d'achat d'une part, des consommateurs finaux qui s'est amélioré ces deux dernières années, d'autre part, des investisseurs qui ont connu, eux aussi, des taux d'intérêts débiteurs baissiers au cours de l'année en question, passant ainsi d'une fourchette de 8%-10% en 2002 à 6,5%-9%.

La tendance baissière des taux d'intérêts depuis 1998 se poursuit au second semestre 2003 avec une reprise de croissance significative. Cette tendance confirme le rôle, désormais retrouvé, de cet instrument de régulation monétaire et économique dans un contexte de taux d'intérêts réels positifs. La progression en valeur de près de 10,5 % des importations des biens d'équipements, intermédiaires et industrielles en 2003, témoigne du caractère soutenable des conditions de financement au cours de cette année qui constitue ainsi un facteur rassurant pour la stabilité monétaire et pour la relance économique.

Le taux de réescompte auprès de la Banque d'Algérie a enregistré à son tour une baisse d'un point de base au cours du premier semestre 2003 par rapport à la même période 2002 : un signe en plus de l'amélioration des conditions de financement enregistrée en 2003. Il s'est établi à 4,5% à partir de juin 2003 au lieu de 5,5% antérieurement.

Cette amélioration des conditions de financement de l'économie est due essentiellement à des niveaux d'inflation beaucoup moins importants, à l'amélioration des taux du marché monétaire et du coût de refinancement auprès de la Banque d'Algérie.

L'équilibre macro-financier de l'exercice 2003 semble être le résultat des facteurs fondamentaux ci-après :

- La viabilité de la balance des paiements et l'allègement du poids de la dette extérieure, dans un contexte de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar par rapport au dollar au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2003 malgré la forte dépréciation de la parité dinar/Euro (19 %) qui joue en défaveur des rentrées fiscales et des entreprises exportatrices
- Le retour en force de l'Etat dans le financement de l'investissement public : grâce à l'épargne financière sans cesse croissante cumulée par le Trésor durant ces dernières années, ce qui a permis à l'Etat d'engager, dans le cadre d'un programme de relance à moyen terme 2001/2004, des dépenses d'investissement colossales destinées aux secteurs réels de l'économie.
- L'amélioration de l'intermédiation bancaire du point de vue liquidité et condition d'octroi des crédits, permettant ainsi l'amélioration des conditions de financement de l'économie à la faveur de l'abaissement aussi bien des coûts de ces derniers, du taux de réescompte auprès de la banque d'Algérie et les taux d'intérêts débiteurs, et ce, dans un contexte de parachèvement du processus d'assainissement financier des banques publiques.

L'examen de la conjoncture monétaire et financière du second semestre 2003 se fera à travers l'analyse des équilibres externes, internes et monétaires ainsi qu'une réflexion sur le financement des investissements .

8.1 - Les Equilibres Financiers Externes :

La situation des indicateurs extérieurs de l'Algérie au cours du second semestre 2003, principalement la balance des paiements et les réserves de change s'est consolidée, grâce, à la fois, à l'évolution du prix moyen annuel du baril de pétrole qui a atteint 28,9 dollars en 2003 et aussi à l'accroissement du volume des exportations des hydrocarbures qui a enregistré une hausse de 7 % par rapport à 2002, soit 155,7 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP). Les conditions climatiques meilleures pour le secteur de l'agriculture ont contribué aussi à contracter les dépenses d'importations qui constituaient un poids important dans la balance des biens et services du pays.

L'impact des prix des hydrocarbures sur la position extérieure de l'Algérie n'est pas à démontrer. Ces prix ont connu une relative stabilité au cours de l'année 2003 voire un raffermissement significatif au second semestre de cette même année, avec un prix de 28,9\$ au second semestre 2003, contre 24,4 \$ à la même période de l'année 2002.

Les échanges commerciaux extérieurs au cours du second semestre de l'année 2003, se sont soldés par un excédent de 6,816 milliards de dollars, légèrement supérieur à celui du premier semestre qui était de 5,556 milliards de dollars. On relève aussi que le niveau des exportations des hydrocarbures s'est établi à 12,302 milliards de dollars au second semestre 2003 et près de 23,172 milliards de dollars pour l'exercice 2003 contre 18,1 milliards de dollars au cours de l'année 2002. Cette performance au niveau des recettes est principalement le résultat de l'amélioration aussi bien du volume de production que des prix moyens mondiaux du pétrole.

Il est important de souligner que la part des associés de la compagnie Algérienne des hydrocarbures dans les exportations du pétrole est en constante évolution. Ces exportations ont été d'un montant de 2,2 milliards de dollars en 2003, en augmentation de 32 % par rapport à 2002.

Se situant à 23,836 milliards \$ à fin décembre 2003, les exportations sur le plan global ont progressé de 27% par rapport à la même période 2002.

Les importations CAF de marchandises à fin décembre 2003 ont atteint 13,008 milliards de dollars, dont 6,549 milliards de dollars USD au second semestre, contre 12,007 milliards USD à la même période de 2002, soit une

augmentation de 8,33 %. Cette tendance à la hausse depuis 2002 s'explique principalement par les facteurs suivants :

- L'accroissement du montant du poste biens d'équipements dans les importations dû à l'augmentation des investissements publics ;
- L'effet de valorisation dû à la parité Euro/dollar.

Ceci confirme les prévisions contenues dans le précédent rapport de conjoncture du CNES (2002) en matière de tendance et d'évolution du niveau des importations dans les prochaines années, du fait de l'accroissement de la demande intérieure et de l'extension des capacités d'épargne cumulées.

En hausse de 70,41% par rapport à l'année 2002, l'excédent global de la balance commerciale s'est élevé à fin décembre 2003 à près de 10,828 milliards de USD contre seulement 6,816 milliards de dollars USA l'année précédente.

Cette performance dans la tenue de la balance commerciale due au différentiel (en faveur des exportations) du rythme d'évolution des échanges commerciaux extérieurs, consolide la tendance affichée des années 2001 et 2002, permettant ainsi une consolidation de la balance des paiements et un meilleur ancrage pour achever le processus de la convertibilité commerciale de la monnaie nationale.

A travers la lecture des niveaux de progression des importations et l'évolution de leur structure depuis quelques années, on peut affirmer aisément que le niveau de ces dernières, au plan de la balance courante, se stabilise et cela signifie, que la demande effective des biens et services au plan économique, est entièrement satisfaite et que la convertibilité partielle de la monnaie semble être effective.

Les exportations hors hydrocarbures, ont par contre enregistré une baisse de 9,54 % par rapport à l'année 2002 en passant de 734 millions de dollars à 664 millions de dollars. Elles restent toujours à un niveau jugé relativement trop faible. La part de ces dernières dans les exportations globales de marchandises (2,79%) ne cesse de se dégrader d'année en année et reste en deçà des objectifs affichés en perspective de l'adhésion à l'OMC et l'entrée en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne.

Le solde amélioré du compte courant de la balance des paiements s'est répercuté favorablement sur le maintien du solde du compte capital à son niveau précédent. Après un amenuisement de son déficit en 2000 et 2001, ce dernier a enregistré une stabilisation au cours de l'année 2003 à l'instar de celui réalisé en 2002 en se situant au niveau de 700 millions de dollars.

Il importe de relever que cette situation, aux signes relativement positifs, aussi bien grâce à l'amélioration des flux des IDE qu'au respect des règles de prudence en matière d'endettement extérieur, a permis de maintenir l'évolution constante du solde de ce compte. La politique visant à inscrire une tendance continue à la stabilisation voire à la baisse du déficit du compte capital et cela depuis 1999, répond à des impératifs d'équilibre de l'économie en général et du poste capital de la balance des paiements en particulier qui demeure un objectif majeur à réaliser à terme.

Au total, l'excédent de la balance globale des paiements reste appréciable en 2003. Il est estimé à environ 7,2 milliards de dollars, dont 3 milliards de dollars au titre du second semestre 2003, soit près du double de celui enregistré en 2002.

Par contre, l'importance du déficit du poste services nets de la balance des paiements au cours de l'année 2003 est à relever avec inquiétude : un déficit évalué à près de 1 milliard de dollars \$ US.

Cette contre-performance de la balance des services constitue un facteur qui fragilise la consolidation à moyen terme de la position extérieure du pays, sachant que le processus d'adhésion à la ZLE et à l'OMC comporte des négociations importantes sur le chapitre relatif à l'accord général sur le commerce des services dont la portée est jugée contraignante dans la mesure où, il oblige les pays membres à ouvrir tous leurs secteurs de services à la concurrence étrangère.

Ce déficit demeure, par ailleurs, une conséquence logique de l'ouverture de plus en plus grande de notre économie notamment en matière d'évolution des importations de services.

Le maintien à moyen terme de ce déficit devrait préoccuper davantage les autorités monétaires et les inciter à l'élaboration d'un plan stratégique en vue de réduire l'impact de l'importation croissante des services sur la balance des paiements.

L'accroissement de l'excédent du compte commercial au cours du second semestre 2003 s'est reflété à travers une consolidation renforcée de la balance des paiements extérieurs qui, à son tour a entraîné une accumulation accrue des réserves de change officielles qui se sont évaluées à 32,9 milliards de dollars à fin décembre 2003 soit, près de trois fois les réserves de l'année 2000 contre seulement 23,1 milliards de dollars à la même période de l'année 2002. Du point de vue solvabilité extérieure, les niveaux des réserves de liquidités atteints garantissent un meilleur positionnement de l'Algérie sur la scène économique internationale aussi bien vis à vis de la communauté des investisseurs étrangers que celle de leurs homologues nationaux.

L'offre de devises, sur le marché interbancaire, s'est consolidée au second semestre 2003 face à une demande relativement stable. Ce qui a permis, dans un contexte caractérisé aussi bien par un régime de flottement dirigé du taux de change que par une nette appréciation de l'Euro face au dollar US, le maintien des fondamentaux pour l'équilibre du marché interbancaire des changes pour l'année 2003, grâce à une politique de stabilisation du taux de change du dinar, en cohérence avec une politique monétaire qui vise à maintenir l'inflation à des niveaux bas et concordants (moins de 3 %). Ces mesures ont induit un changement en faveur du dinar Algérien.

La parité dinar/Euro ne cesse de se dégrader depuis 2002 : le cours était de 91,26 DA pour 1 Euro, à fin décembre 2003, contre 89,79 à la fin du premier semestre 2003 et 83,45 DA pour 1 Euro au cours de la même période 2002 . En moyenne annuelle, l'euro s'est échangé en 2003 à 87,5 dinars. Quant au dollar, il s'est échangé, en moyenne annuelle en 2003 à 77,4 dinars. Le cours de dollar était à 72,61 dinars à fin décembre 2003 contre 78,37 à la fin du premier semestre 2003 et 79,72 dinars à la même période 2002.

C'est dans ce contexte aussi que l'objectif de stabilisation du taux de change effectif réel du dinar face à un Euro de plus en plus fort et l'impératif d'une politique monétaire prudente deviennent plus que nécessaires. Une nette appréciation de la monnaie nationale par rapport au dollar à fin décembre 2003 contre une légère dépréciation par rapport à l'Euro (de moindre importance que celle constatée au premier semestre 2003), ne sont que les expressions d'une meilleure maîtrise des effets des variations moyennes des parités Dinar/Euro et Dinar/ Dollar \$, les deux principales monnaies d'échanges du

pays, grâce aussi bien aux instruments de la politique monétaire en question qu'à la gestion des disponibilités de réserves de changes. La gestion active des réserves de changes sur les places financières internationales semble avoir des effets positifs sur les niveaux de pression qu'a subit la parité du dinar vis à vis des principales devises.

Les indicateurs de performance de la dette extérieure suivent, aussi, la tendance positive de la situation financière extérieure. Cette tendance a permis d'afficher une meilleure tenue des ratios de gestion financière du pays.

Avec un ratio de service de la dette extérieure situé à 17,7 % en 2003 contre 21 % en 2002, il est aisé d'affirmer que la contrainte financière qu'a connue l'Algérie avant 1998, s'est presque dissipée au profit d'une amélioration de la solvabilité de l'économie. Cela est d'autant vrai au vu du recul aussi bien du ratio de l'encours de la dette extérieure par rapport au PIB qui s'est établi à 35 % en 2003 contre 64,8 % en 1998 que du ratio dette extérieure / recettes d'exportation qui s'est situé à 0,94 en 2003 contre 2,80 en 1998.

Presque insignifiante, la dette à court terme dans la structure de l'endettement extérieur de l'Algérie s'avère totalement maîtrisée et cela depuis 1997. Il en est de même pour la dette à moyen et long terme car, cette dernière ne cesse d'enregistrer des tendances baissières depuis 1996. La hausse légère de la dette extérieure de près de 700 millions de dollars US par rapport à 2002 (22,5 milliards \$), portant ainsi l'encours à 23,2 milliards de dollars US à fin décembre 2003 est due principalement à la dépréciation du dollars US face à l'Euro (20 %) et aussi à la mobilisation, par des Entreprises étrangères, d'emprunts non garantis par l'Etat. Pour rappel, la structure de la dette extérieure de l'Algérie est constituée de près de 70 % en dollar US.

En somme, le renchérissement de l'Euro par rapport aux autres monnaies et particulièrement le dollar, enregistrant des percées successives suscitant des inquiétudes de la part des décideurs européens, a fait subir à l'Algérie des pertes de change estimées à 1,9 milliard de dollars US à fin décembre 2003.

8.2- Les équilibres financiers internes :

L'impulsion budgétaire qui est à l'origine de la reprise de la croissance depuis 2002, dans le cadre du PSRE et du PNDA, s'est poursuivie également au

cours de l'année 2003 grâce à l'amélioration des finances publiques qui est due à la bonne tenue des prix moyens des hydrocarbures depuis l'année 2000.

Pour l'année 2003, le Trésor Public présente une situation excédentaire au niveau du solde global (y compris le FRR), équivalente à celle réalisée en 2001 en terme de pourcentage par rapport au PIB.

Les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie, principal indicateur de l'amélioration de l'épargne financière de cette institution, reflètent la capacité de financement de ce dernier depuis 2001. L'encours de ces dépôts est estimé à 591,5 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 599,56 milliards au premier semestre 2003. La baisse enregistrée est due à l'effort fourni par l'Etat en direction des banques publiques dans le cadre du remboursement de la dette publique dont l'encours connaît une évolution à la baisse depuis 2001.

Les dépôts du Trésor Public, pour rappel, ont atteint 430,61 milliards de dinars à fin décembre 2002 contre seulement 376,9 milliards DA en juin 2002.

Il importe de souligner que la situation créditrice réalisée est de nature à consolider encore plus les équilibres internes des finances publiques de l'Etat bien que cet aspect semble être sans commun accord avec la situation défailante de la majorités des entreprises du secteur public qui souffrent en permanence de l'absence de financements. Les capacités d'épargne financière, conséquentes depuis l'année 2000, qui ont pu servir au financement des dépenses importantes d'investissements inhérentes au PSRE, ont aussi servi à préserver l'économie nationale d'une probable dérive inflationniste.

Les finances publiques ont, d'une manière globale, connue une situation stable en termes d'indicateurs d'équilibres internes de l'économie.

A fin décembre 2003, les recouvrements fiscaux se sont élevés à 1822,566 milliards de DA contre 1435,995 milliards de DA à fin décembre 2002 : la part de la fiscalité pétrolière étant respectivement de 95,13% et de 67,50%.

Le produit recouvré en matière de fiscalité pétrolière (y compris FRR) a atteint 1733,888 milliards de DA à la fin décembre 2003 contre 969,408 milliards de DA à la fin 2002, soit une hausse de 78,86%. Cette progression est imputable à la hausse des prix moyens d'exportation du baril du pétrole et des produits gazeux durant les deux semestres de l'année 2003. L'examen du détail des

exportations de ces produits montre que les variations en volume entre 2003 et 2002 ont été de 8,3% alors que celles des prix ont été de + 22,5%.

8.2.1 - Les Opérations du Trésor :

L'analyse des opérations du trésor au cours du 2^{ème} semestre 2003 fait apparaître un solde global du trésor négatif de près de 383, 767 milliards de dinars (hors fonds de régulation des recettes). Le solde annuel en question à fin décembre 2003 s'est fixé à moins 186, 036 milliards de dinars, soit beaucoup plus important par rapport à celui de l'année 2002.

Le déficit affiché est le résultat d'une évolution plus importante des dépenses budgétaires (+13%), face à une diminution, moins prononcée des recettes (- 3,7 %).

La baisse des recettes budgétaires est due principalement à l'évolution du produit de la fiscalité pétrolière en 2003 (hors fonds de régulation des recettes). La part du produit budgétisé de la fiscalité pétrolière dans les recettes budgétaires pour l'année 2003 est en recul par rapport à celui de 2002 soit, moins de 8,76 %. A l'origine de ces données, on relève, le niveau des prix de référence du baril du pétrole brut retenu pour les exercices 2003 et 2002 qui sont respectivement de 19 \$ bl et 22 \$ bl.

8.2.2 - Les Recettes budgétaires (encaissements) :

En terme d'encaissements, la situation à fin décembre 2003, fait apparaître au plan des recettes budgétaires, une baisse de 59,011 milliards de dinars par rapport à la même période de l'année 2002. Elles se sont établies à 1517,673 milliards de dinars à fin décembre 2003, contre 1576,684 milliards de dinars en 2002. Cette baisse est générée principalement par l'évolution négative du produit budgétisé de la fiscalité pétrolière (hors FRR), qui est passée de 916,400 milliards de dinars en 2002 à 836,060 milliards de dinars à fin décembre 2003, soit une moins value de 80,340 milliards de dinars.

Les ressources ordinaires (composées essentiellement des recettes fiscales) ont progressé de 3,2 %, passant de 660,284 milliards de DA à fin décembre 2002 à 681,613 milliards de DA en 2003. Les causes de cette augmentation

proviennent essentiellement des hausses au niveau des recettes fiscales (+7,7%) et exceptionnelles (4,4 %). La diminution de près de -27,1 % des recettes ordinaires en 2003, soit une moins value de 20,300 milliards de dinars a pu accentuer l'effet amoindrissant des recettes budgétaires sur l'équilibre du trésor.

L'apport supplémentaire des recettes fiscales est réalisé grâce à l'évolution des produits des douanes, induite par le changement dans la structure des importations (+11,6 %), l'impôt sur les affaires, tiré principalement par des produits de la TVA (+3,6 %) et les contributions directes notamment l'IRG sur les salaires suite à leur revalorisation (+12,4 %).

8.2.3 - Les Dépenses budgétaires (décaissements) :

En terme de décaissements, les dépenses budgétaires sont passées de 1550,646 milliards de dinars à fin décembre 2002 à 1752,691 milliards à la même période 2003, soit une hausse de 202,045 milliards de dinars. Les dépenses relatives au budget d'équipement ont progressé plus rapidement que celles relatives aux dépenses de fonctionnement, en concordance avec le programme d'exécution des projets d'infrastructures et autres lancés dans le cadre du PSRE et du PNDA.

En effet, les dépenses d'investissements se sont accrues de 22,2 % à fin décembre 2003 par rapport à 2002 (553,649 milliards de dinars) contre 9,2 % pour les dépenses de fonctionnement (1 199,042 milliards de dinars).

Cette évolution dans les dépenses de fonctionnement a été générée principalement par :

- La forte progression du montant des transferts courants (+ 40 %) ;
- L'augmentation des subventions aux organismes, celle au FONAL + 100,6 % ;
- l'augmentation du poste « autres transferts ».

Les autres catégories des dépenses de fonctionnement ont régressé, de manière différenciée, par rapport à 2002. Il est enregistré, à cet effet, une diminution de la dette publique (- 13,8 %), le VF (- 17,1 %) et enfin les matériels et fournitures (- 14,2 %).

Compte tenu de ces mouvements de flux différenciés, les opérations du Trésor (hors fonds de régulation des recettes) ont dégagé un niveau de déficit de l'ordre de 186,036 milliards de DA à fin décembre 2003, contre seulement 16,065 milliards de DA à fin décembre 2002. Cela ne peut occulter le fait que ce solde paraît pleinement excédentaire de près de 262,9 milliards de dinars en tenant compte du fonds de régulation des recettes dont le solde atteint, à fin décembre 2003, 568,4 milliards de dinars après règlement du principal de la dette au titre de cette année (156 milliards DA).

Le financement non bancaire a constitué le principal mode de couverture aussi bien du déficit de financement du trésor, hors fonds de régulation des recettes (-186 milliards DA) que les emprunts extérieurs (-81,2 milliards), avec un montant de 236 milliards de dinars. Quant au financement bancaire, il s'est maintenu à un niveau constant par rapport à celui réalisé en 2002.

En rapport avec l'évolution peu significative des recettes budgétaires de l'Etat et la progression relativement plus importante des dépenses de fonctionnement, l'épargne budgétaire s'est amoindrie, en passant de 478,968 milliards de dinars en 2002 à près de 318,631 milliards de dinars à fin décembre 2003, soit une baisse de 33,5 % avec un taux de couverture des dépenses d'équipement de 58 % qui reste peu appréciable en rapport avec les différents programmes d'investissements de l'Etat.

Les finances publiques demeurent, en somme, viables et constituent un point d'appui à la poursuite des programmes d'investissements publics.

8.3 - L'évolution de la situation monétaire :

La position extérieure consolidée de la balance des paiements extérieurs conjuguée à la bonne tenue des ratios des équilibres internes ont constitué les fondements d'une évolution saine de la situation monétaire en 2003 et au second semestre, en particulier.

Les avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie, qui reflètent l'augmentation des réserves de changes, ont passés de 1742,7 milliards DA, en décembre 2002, à 2325,9 milliards DA à fin décembre 2003 dont 171,1 milliards de dinars au second semestre 2003. Le niveau des avoirs extérieurs nets de la Banque d'Algérie qui joue un rôle central dans l'expansion des liquidités monétaires, a

dépassé la masse monétaire au sens M1 (monnaie fiduciaire et les dépôts à vue auprès des banques, du trésor et des CCP). Ce niveau atteint 68,4 % de l'agrégat monétaire M2 à fin décembre 2003 contre 9,6 % en 1999.

Les avoirs extérieurs nets des banques, quant à eux, sont restés au même niveau réalisé au premier semestre de 2003 pour afficher une position constante au second semestre de la même année.

Ces indicateurs monétaires sont considérés comme peu ordinaires du point de vue de leur niveau, comparativement aux précédentes conjonctures. En effet, l'agrégat, avoirs extérieurs nets devient la principale source de création monétaire par le système bancaire, face à un amenuisement des avoirs intérieurs nets. Ce qui confirme aussi que les réserves officielles de changes sont devenues la principale contrepartie de la masse monétaire au sens M2. Les signes monétaires, dans pareil contexte, auront une assise consolidée en matière de garantie dans l'économie nationale.

Le recours des banques au financement auprès de la Banque d'Algérie est au niveau zéro pour l'année 2003, ce qui va dans le sens d'une meilleure liquidité du marché interbancaire depuis le parachèvement du processus de recapitalisation des banques.

Contrairement à l'agrégat avoirs extérieurs nets, les crédits du système bancaire à l'Etat qui ont enregistré une régression en 2003, n'a pas contribué à la création monétaire. Le capacité améliorée d'épargne du Trésor ainsi que les décaissements de ce dernier au profit des banques publiques sont à l'origine de cette situation. Les crédits nets du système bancaire à l'Etat ont atteint donc 423,5 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 578,7 milliards de dinars à la même période de 2002, soit une contraction de l'ordre de (- 36 %).

L'amélioration de la liquidité des banques se poursuit au cours du second semestre 2003, ce qui a engendré une situation d'excès d'offre de liquidités sur le marché interbancaire, conjuguée avec une envolée des dépôts de ces dernières auprès de la Banque d'Algérie. Cela est caractéristique de l'évolution macroéconomique depuis 2001.

Une politique monétaire prudente est poursuivie par l'Institut d'Emission pour contrôler l'évolution de la masse de liquidité bancaire dans l'économie en vue d'atténuer les risques d'une dérive inflationniste. Partant de là, la Banque

d'Algérie continue d'activer son instrument de reprises de liquidités par appel d'offre sur le marché interbancaire.

La mise en application de cet instrument de contrôle de la liquidité bancaire a permis d'opérer des ponctions additionnelles de liquidités et de reprendre ainsi 250 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre seulement 100 milliards de dinars à la date de début de la mise en œuvre de cette technique (avril 2002). Pour rappel, le taux de rémunération des reprises de liquidités qui était de 0,75 % en juin 2003 a été ramené à 0,25 % en septembre.

Maîtriser les risques d'inflation dus aux excès de liquidités dans l'économie, demeure l'un des objectifs de la Banque d'Algérie, et pour l'atteindre, il faut réactiver l'instrument inhérent aux réserves obligatoires dont le taux a été porté à 6,25 % en décembre 2002, contre 4,25 % précédemment.

Les dépôts des banques à la Banque d'Algérie ont atteint 361,2 milliards de dinars, à fin décembre 2003, contre 168,7 milliards DA, à fin décembre 2002 ; et ce, en l'absence de tout refinancement depuis cette date.

L'effet de l'accroissement des avoirs extérieurs nets dans le cadre d'une évolution monétaire appréciable en 2003 est à l'origine de l'expansion de la masse monétaire M2 (M1+Quasi-monnaie) qui a connu un accroissement de 17,2% au cours de l'année 2003 dont 8,4 % au premier semestre 2003, contre 17,3% en 2002 et 22,3 % en 2001.

Cette forte maîtrise de l'expansion monétaire, au vu de l'évolution constante des indicateurs monétaires, depuis 2001, malgré une expansion forte des crédits d'exploitation et d'investissement de l'Etat, s'inscrit dans l'effort continu des autorités monétaires à vouloir mettre en application les règles les plus strictes de l'orthodoxie financière à travers une politique monétaire efficace qui vise une reprise de croissance dans un contexte d'inflation maîtrisé.

L'évolution des disponibilités quasi-monnaies au cours du second semestre 2003 de près de 10,6 % et de 15,8 % pour l'année, s'est conjuguée avec une augmentation des crédits à l'économie, passant ainsi de 1266,799 milliards DA en 2002 à 1368,114 milliards DA en 2003 dans un contexte de bonne tenue des conditions de financement, notamment, du secteur privé (une diminution d'un point du taux de réescompte, marché bancaire liquide...) qui bénéficie de 43,40 % des crédits à l'économie.

L'impact de ces évolutions sur l'expansion monétaire, s'est caractérisé par une part assez importante des crédits intérieurs dans la structure de la masse monétaire M2 qui est le fait notamment de l'accroissement des crédits à l'économie.

A la faveur de la stabilité macro-économique en 2003, la mobilisation des crédits à l'économie, qui continue à profiter dans l'ensemble au secteur public, a repris un rythme accéléré depuis 2001 et se poursuit au second semestre 2003. Bien que cette mobilisation constitue un mode de financement efficace et un indicateur du niveau d'intermédiation bancaire reconnu, son rapport au produit intérieur brut reste encore faible en Algérie, même s'il a commencé à afficher une amélioration au cours des quatre dernières années.

L'intermédiation bancaire s'est améliorée au cours de l'année 2003 en général. Bien qu'en ait enregistré, une évolution à la baisse du taux d'accroissement des ressources des banques au cours du second semestre de la même année, en passant de 8,7 % à 7,5 %. Au total, les dépôts à terme ont enregistré un taux de croissance de l'ordre de 15,8 % contre 19,1 % pour les dépôts à vue. L'ancrage pour l'amélioration des conditions du financement de l'économie nationale se confirme.

Évalué à 781,4 milliards DA, à fin décembre 2003, contre 664,6 milliards DA, à la même période de 2002, l'agrégat monnaie fiduciaire s'est accru de 17,5 % en 2003 dont 9,3 % au cours du second semestre 2003. Cette évolution est reflétée par une stabilité du ratio monnaie fiduciaire/M2 au cours de cette année contre des tendances baissières les années précédentes. Cela signifie qu'il y a une légère expansion de la monnaie fiduciaire par rapport à M2, que l'on peut considérer comme sans gravité sur la hausse générale des prix.

Le niveau favorable de ce ratio, ajouté aux niveaux des ratios : M1/PIB et dépôts à terme /PIB vont constituer une opportunité supplémentaire à l'amélioration de l'intermédiation bancaire, après les durs événements qu'a connue la place financière locale au début de l'année 2003.

Aussi, cette amélioration serait à l'origine d'une meilleure maîtrise de l'inflation en produisant, de ce fait, les éléments nécessaires à une meilleure corrélation et stabilité macro- financière.

L'analyse de la situation monétaire au cours de l'année 2003 fait apparaître que la masse monétaire M2 a enregistré un accroissement par rapport à l'année

précédente. Le second semestre de l'année 2003 a connu lui aussi une tendance haussière en expansion monétaire du fait principalement de la croissance des avoirs extérieurs nets.

En raison de la stabilité macro-financière au cours de ces deux dernières années (taux d'intérêt réel, taux d'inflation maîtrisé,...), la reprise de la croissance, reflétée par un volume de crédits à l'économie conséquent, confirme cette relative corrélation entre les deux sphères de l'économie (réelle et monétaire), restées longtemps en déphasage.

C'est aussi le rôle du secteur bancaire dans la perspective d'une réforme profonde de ses structures et de sa gestion, de prendre les choses en main pour pouvoir accompagner l'effort des PME/PMI en matière d'investissement productif.

La croissance de la masse monétaire M2 au cours de l'année 2003 s'explique essentiellement par le rythme d'évolution élevé des dépôts à vue 19,1 % et des dépôts à terme 15,8 %. A l'origine de ces tendances haussières, nous retenons l'accumulation accrue de l'épargne financière (dépôts à vue) inhérente à la monétisation d'une partie des recettes d'exportations des entreprises du secteur des hydrocarbures (dépôts en devises) et celle des ménages, et aussi, l'augmentation des dépôts à terme en dinars, principale composante de la masse monétaire au sens de M2. Au total, la masse monétaire M2 est de l'ordre de 3 401,9 milliards de dinars à fin décembre 2003 contre 2901,5 milliards de dinars en 2002 soit une évolution de + 17,24 %.

Comparée à la croissance du produit intérieur brut en valeur courante, l'évolution plus forte de la masse monétaire a eu un impact négatif sur le ratio de liquidité de l'économie. Ce dernier est passé de 0,65 en 2002 à 0,70 en 2003. Cette détérioration reflète bien l'augmentation de la demande de monnaie depuis ces dernières années.

La structure de la masse monétaire au sens M2, reflète la composition suivante :

Monnaie fiduciaire	:	781,4 milliards DA.
Dépôts à vue (auprès du Trésor, des CCP, des banques)	:	900,2 milliards DA.
Quasi- monnaie	:	1720,3 milliards DA.

La structure de la masse monétaire à fin 2003 ne s'est pas différenciée de manière substantielle par rapport à celle du premier semestre 2003. Elle a connu une relative stabilité en général.

La monnaie fiduciaire représente 22,96 % de la masse monétaire à fin décembre 2003 contre 22,47 % au premier semestre 2003 et 22,90 % en 2002. Cela confirme, malgré le rythme relativement faible de croissance de cette composante, la préférence à la détention des billets et pièces métalliques dans les transactions économiques. Cette dominance relativement forte de ce type de disponibilités monétaires, reflète clairement le peu de confiance que les opérateurs économiques ou les ménages ont tendance à accorder aux autres moyens de paiements au demeurant indispensables pour le développement et la modernisation du système de paiement ainsi que l'économie en général. Des actions apparemment nécessaires doivent être mises en place pour améliorer le comportement des agents économiques à l'égard de cette question et améliorer la bancarisation de l'économie.

La structure de la masse monétaire a évolué en 2003 en faveur des dépôts à terme (quasi-monnaie). En effet, les placements à terme et les dépôts en devises ont vu leur part progresser dans la structure de répartition de M2, passant ainsi de 51,18 % en 2002, 50,16 % au 1^{er} semestre 2003 à 50,56 % à fin décembre 2003.

Le poids des dépôts à vue auprès du Trésor Public, des banques et des CCP est passé de 25,88 % en 2002 à 26,46 % en 2003.

8.4 – Le financement des investissements

Pour parvenir à relancer la machine économique et à soutenir la croissance, le législateur compte développer l'investissement national en lui offrant toutes les facilités nécessaires à sa croissance notamment en matière de financement.

Le FIAS (Service Conseil pour l'Investissements Etranger), dans son rapport de 2003 constate que la dépendance de l'économie algérienne vis à vis du secteur des hydrocarbures est quasi exclusive et le poids de ce secteur dans l'économie Algérienne, se consolide et se confirme d'année en année.

La structure avec laquelle fonctionne l'économie du pays risque, en l'absence d'un dispositif d'encouragement des investissements, de se perpétuer en faisant

écarter tout effort de diversification économique capable de libérer les potentialités existantes. Le rôle du système bancaire et financier dans la reconstitution du paysage économique semble devenir à cet effet, primordial. Cette situation est d'autant plus préoccupante par le fait que les banques publiques, au demeurant réduites en nombre, n'évoluent pas dans un véritable environnement concurrentiel. Quant aux banques privées, la majorité d'entre elles recherchent une rentabilité immédiate de leurs emplois sans pour autant se soucier des questions de liciter. Les conséquences de cet état de fait n'ont pas tardé à se manifester à l'exemple des récentes faillites bancaires et les difficultés à surmonter les contraintes d'une économie qui semble tourner au ralenti.

L'Etat, qui durant les années 2000 à 2003, a privilégié les dépenses publiques comme facteur de la croissance, opte pour l'augmentation de ces dernières avec des subventions aussi bien en direction de l'emploi qu'en direction du système bancaire public. Près de 100 milliards de dinars ont été ainsi mobilisés sous forme de crédits d'investissements en direction des PME durant l'exercice 2003, par les banques publiques au profit de 56.156 projets. Une proportion tout aussi importante en terme de projets d'investissements se concrétise depuis quelques années dans le cadre des dispositifs ANDI et ANSEJ. Le montant total mobilisé, au titre du financement des investissements afférents au dispositif ANSEJ, avoisine 86 milliards de dinars dont 54 milliards de dinars sous forme de crédits du système bancaire. Les entreprises qui naissent grâce à cette dynamique de consolidation de l'offre économique globale (près de 53.000 entreprises), confortent aussi bien le financement de l'exploitation que la consommation intérieure.

Il est important d'insister sur le caractère non négligeable du concours bancaire dans le financement des investissements relatifs aux micro-entreprises dans la mesure où les grands projets d'investissements, de part les exigences de mobilisation de fonds beaucoup plus importantes, s'amointrissent dans la structure des portefeuilles des banques.

La situation de sur liquidité qui caractérise le marché interbancaire local depuis 2000 jouera favorablement au profit du financement de l'investissement en permettant d'accroître le volume de crédits à l'économie. A titre illustratif, l'évolution des disponibilités des banques durant les années 2002 et 2003, s'est

conjuguée avec une augmentation des crédits à l'économie, passant ainsi de près de 1267 milliards DA en 2002 à 1368 milliards DA en 2003 dans un contexte de bonne tenue des conditions de financement de l'investissement, notamment, en direction du secteur privé qui a pu canaliser près de 43,40 % du total des crédits à l'économie.

Pour rappel, le secteur privé constitue actuellement en moyenne près de la moitié des emplois des banques contre seulement 5% avant l'ouverture économique, confirmant ainsi la position privilégiée de ce dernier dans le volume des affaires des banques.

Cela ne peut occulter le rôle majeur de l'Etat dans l'assainissement de l'environnement bancaire à travers les opérations de recapitalisation des banques publiques et aussi à travers le programme d'assainissement des entreprises publiques économiques.

Le thème relatif au financement de l'investissements ne peut occulter les aspects liés aux contraintes d'accès aux ressources bancaires qui constituent souvent le principal obstacle à l'aboutissement d'un projet d'investissement et ce, pour des raisons souvent liées à :

- la sous capitalisation des bilans financiers des demandeurs de crédits,
- l'absence de sûretés suffisantes (les garanties et les hypothèques),
- la situation juridique du foncier,
- statut des demandeurs de crédits.

Cet état de fait semble jouer en défaveur d'une réelle prise en charge, dès le début du processus, de la problématique du financement de l'investissement qui toutefois demeure au centre des préoccupations aussi bien des banques que de l'Etat. Le rôle, de plus en plus, important des pouvoirs publics dans le remodelage et l'enrichissement du paysage juridique et économique du pays, s'est réellement consacré à travers l'introduction et la mise en place, tout récemment, des nouveaux instruments de garanties sur le marché.

Il est tout aussi important de mettre en exergue les contraintes d'ordre structurelles qui empêchent de financer une demande d'investissement sans cesse croissante, en particulier celle relative à une clientèle nouvelle. Cela, ralentit, naturellement, l'évolution du volume d'octroi des crédits d'investissements et fait réagir négativement les demandeurs. L'environnement

institutionnel, peu adapté aux exigences d'une économie de marché, semble être à l'origine des difficultés d'évolution en terme qualitatif aussi bien du comportement du banquier que celui de la clientèle. Cet espace extérieur est caractérisé par les éléments suivants :

- absence des sûretés et des garanties réelles et/ou financières
- manque de projets bancables, dans une économie d'endettement à faible profitabilité.
- l'opacité du système foncier et immobilier,
- contraintes bureaucratiques (fisc, douane, administration...)
- marché informel,
- dysfonctionnement du système juridique,
- insuffisance de ressources à long terme nécessaires aux emplois à LT,

La loi sur la monnaie et le crédit avec son cortège de mesures périphériques a permis un retour, long mais efficace, d'une gestion rationnelle dans ce domaine. Cela a permis une modification positive de l'environnement financier notamment avec l'amélioration de l'intermédiation boursière, la régulation et l'amélioration du marché financier et la supervision bancaire.

Les nouvelles dispositions introduites dans ce domaine tendent principalement à asseoir l'indépendance de la commission d'organisation et de surveillance des opérations boursières (COSOB) à mieux organiser les activités des intermédiaires boursiers (IOB) et instituer pour la première fois un dépositaire central des titres.

Cela semble porter des améliorations au climat général de l'investissement productif notamment à travers l'allègement des contraintes d'accès au financement ainsi que la mise en œuvre des textes d'amendements relatifs au fonctionnement du marché des capitaux. La levée des grands montants sur le marché des emprunts obligataires, formule sollicitée pour répondre aux besoins de financements des investissements à long terme, semble en constituer la nouvelle orientation des principaux acteurs économiques du pays à l'exemple de l'opération de renouvellement de la flotte de la compagnie Air Algérie.

L'Etat, en compagnie des banques, compte s'inscrire davantage dans la nouvelle optique libérale en apportant le poids nécessaire, du moins durant

cette première étape de processus de réformes, pour imposer les nouvelles règles de jeux dans le cadre de l'ouverture économique. C'est seulement à ces conditions qu'on peut assister à une réelle émergence d'une dynamique de financement et de soutien à l'investissement.

A ce titre, la création de nouveaux instruments d'accompagnement des opérateurs dans leur processus d'investissement (le fonds de garantie des investissements et la société à capital risque), s'inscrit aussi bien dans le cadre de la continuité de l'effort d'innovation financière entourant le climat de l'investissement en Algérie que celui de la valorisation du cadre institutionnel en constante transformation. Aussi, cette nouvelle dynamique répondra sûrement aux préalables d'accès aux financements bancaires et de minimiser les difficultés inhérentes à la mobilisation des fonds propres qui demeurent en général trop insuffisants.

La sous capitalisation, trop souvent à la base des réticences à financer les investissements, fait perdre beaucoup d'opportunités au système bancaire notamment en matière d'emploi rentable de ressources ou de canalisation d'épargne nationale d'un volume souvent très important. Cela s'accompagne tout naturellement d'un gel total voire d'une disparition pure et simple des petites entreprises potentiellement créatrices de richesses, faute de pouvoir fournir des garanties suffisantes.

Dans le cadre de cet environnement, caractérisé par l'imposition des règles de prudence édictées par les normes internationales en matière de gestion du risque bancaire, la création d'un fonds de garantie des investissements, doté d'un capital de 30 milliards de dinars, souscrit en partie par le Trésor Public, les banques et les établissements financiers, s'inscrit dans une optique d'intégration des acteurs bancaires et financiers dans ce nouvel espace économique mondial. Aussi, cela va permettre, de part la vocation de cet organisme, une meilleure couverture aussi bien des risques d'insolvabilité que d'éventuelles faillites d'entreprises.

Le second dispositif qui vient renforcer la couverture des risques et consolider l'assise financière des promoteurs vis à vis des bailleurs de fonds se base essentiellement sur l'apport technique et financier des sociétés à capital risque dont la forme juridique concorde parfaitement à la notion de prise de risque et de rentabilité des investissements. Dotée d'un capital de 3,5 milliards de

dinars, cette formule vient en complément d'autres garanties et vise la stimulation des opportunités d'investissement dans les différents secteurs d'activités.

Le nouveau modèle de gestion des rapports entreprises/banques, basé beaucoup plus sur des critères de rentabilité et balisé par des règles de prudence est en partie à l'origine des réticences des banques à s'engager financièrement (octroi des crédits ou des cautionnements) avec les investisseurs. C'est aussi, une volonté de confirmer la rupture avec les méthodes de l'ancienne gestion des entreprises publiques.

Le système bancaire doit moderniser sa gestion et notamment celle des risques économiques pour faire face à une demande sans cesse croissante des crédits d'exploitation et d'investissement d'autant plus que le nouveau dispositif mis en place par l'Etat aidera fortement les banques à se consacrer à leur mission et à se libérer des contraintes passées.

Insister sur les lenteurs mises dans l'accomplissement du processus des réformes bancaires en soulignant l'urgence de mener à terme ces opérations constituaient les leitmotivs de l'après ouverture économique de l'Algérie. C'est devenu non seulement une exigence des décideurs locaux mais aussi celle des institutions internationales à travers leurs différents rapports.

Compte tenu du statut des banques publiques, la politique des engagements en matière de financement de l'investissement paraît bien réglementée et très limitée. C'est dans ce contexte que les investisseurs, en particulier les entreprises à caractère familial, se voient dans l'obligation de s'orienter vers le marché des capitaux, seule alternative pour pouvoir satisfaire les déficits de financement, notamment à moyen et long terme. La nécessité d'une désintermédiation accrue du système de financement des investissements s'impose avec acuité surtout avec l'introduction d'innovations financières à l'instar des sociétés à capital risque et les sociétés de leasing ainsi que les IOB.

La modernisation de la gestion des banques et l'aboutissement des réformes y afférentes deviennent tout aussi capital. Les mesures à prendre, au demeurant, pour instaurer un optimum de conditionnalité pour améliorer le climat de l'investissement, peuvent s'articuler sur les points suivants :

- la création et le développement des sociétés de cotation (le scoring),

- le développement du marché de l'emprunt obligataire,
- la création et le développement des sociétés de capital risque,
- la création et développement des sociétés de leasing,
- le développement et réhabilitation des centrales des risques,
- le développement d'un système judiciaire spécialisé,
- la modernisation du système d'information et de paiements,
- la modernisation du système de formation du personnel des banques,
- le développement de l'innovation financière.

9. LA SITUATION SOCIALE :

Le niveau de croissance enregistré au cours de l'année 2003, soit 6,8% s'est traduit d'une manière générale par une amélioration significative des indicateurs sociaux confirmant ainsi la tendance observée en 2002 :

- ⇒ le revenu brut des ménages a augmenté de près de 12%,
- ⇒ la consommation des ménages a augmenté : + 4,1% en termes réels par rapport à 2002, soit une augmentation de la consommation par habitant de près de 2,5%,
- ⇒ le taux de chômage a baissé passant de 27,3% en 2001 à 23,7% en 2003,
- ⇒ l'épargne des ménages s'est améliorée de façon substantielle,
- ⇒ l'inflation a connu une légère hausse (2,6%), qui la maintient dans des niveaux acceptables,
- ⇒ le PIB par habitant est passé de 142 083 DA en 2002 à 160930 en 2003 soit une progression de 13,3% en termes courants.

Néanmoins, ces performances économiques n'ont pas eu pour effet de mettre un terme à la persistance de problèmes sociaux. Ces derniers sont souvent à l'origine de mouvements de revendications qui interpellent les politiques d'emploi, de santé de salaires et de revenus, en termes de répartition plus équitable entre les catégories socio-professionnelles et entre les diverses régions.

Les indicateurs sociaux ont pourtant enregistré des progrès au niveau global, mais les indicateurs de développement humain et du développement durable n'ont pas évolué au même rythme que la croissance économique.

Certains de ces indicateurs se sont même dégradés.

En 2003, de nombreuses défaillances dans la gestion publique et la gouvernance ont été mises en évidence, avec pour certaines d'entre elles, des répercussions directes sur la vie des citoyens.

Le non respect des normes de construction et la défaillance des dispositifs de contrôle ont contribué dans une large mesure à l'ampleur des effets du séisme du 21 Mai 2003.

La réapparition de la peste au cours du premier semestre et l'étendue de l'épidémie de conjonctivite au début du second semestre sont des indices du degré de dégradation de l'environnement et de ses conséquences sur la santé du citoyen.

La résurgence de maladies, supposées avoir été éradiquées et d'épidémies confirme le degré de dégradation du système de soins à l'heure où, paradoxalement, était proposée une réforme visant à réduire, de fait, l'accès à ce système, par des procédés sélectifs et discriminatoires

La réhabilitation des différentes missions de l'Etat à travers les services publics, apparaît plus que jamais comme un facteur qui participe à l'amélioration du bien être des populations et qui peut contribuer à la détente du climat social.

La situation a été empreinte de tensions, notamment dans le monde du travail secoué par de nombreuses grèves qui ont particulièrement affecté les secteurs publics de la santé et de l'éducation.

Les revendications liées aux salaires et statuts figurent parmi les principales raisons de multiples grèves et débrayages enregistrés, au cours du semestre, prolongeant un malaise qui perdure depuis plus d'une année.

Le développement d'un secteur privé, dans les domaines de la santé et de l'éducation, laisse apparaître d'importants écarts des niveaux de rémunérations pratiquées par ce secteur comparativement à celles servies dans le secteur public, contribuant jusqu'à un certain point à exacerber les tensions et à durcir les revendications, en contexte d'exercice du pluralisme syndical.

Diverses actions en faveur d'importantes revalorisations des salaires des travailleurs des secteurs de l'éducation et de la santé ont pourtant été engagées

au cours de l'année 2003. Mais la mise en œuvre de ces mesures n'a pas encore trouvé toute sa traduction dans l'amélioration de leur fonctionnement et de leur rendement, et les tensions restent latentes.

Le recul du chômage se confirme au cours de l'année 2003, mais les tensions sur l'emploi restent vives. Les tendances démographiques associées à la situation des entreprises publiques au sein desquelles les pertes d'emplois se poursuivent, et à un secteur privé encore réticent à investir dans le secteur productif, font aujourd'hui de la question de la création d'emplois, de leur nature et de leurs caractéristiques un problème fondamental pour la préservation de la cohésion sociale.

On assiste depuis la fin de ce semestre à un redéploiement des dispositifs d'emploi et la Loi de Finances 2004 a introduit plusieurs dispositions en faveur de la lutte contre le chômage et les inégalités.

La réapparition de tensions dues aux difficultés des jeunes à accéder à un emploi, met en relief le fossé qui sépare les efforts financiers consentis par l'Etat et la perception que s'en font des catégories de populations encore nombreuses, qui n'en voient pas toujours les retombées.

Les dispositifs d'emploi restent à évaluer par rapport aux objectifs pour lesquels ils ont été créés, mais aussi par rapport à leur efficacité en référence à des besoins hiérarchisés tenant compte des catégories sociales et des régions.

Le système de sécurité sociale basé sur une double solidarité, entre contribuables et générations, reste fragile malgré les excédents dégagés par les deux principales caisses que sont la CNR et la CNAS. La pérennité du système de sécurité sociale est en effet principalement conditionnée par la création d'emplois nombreux, stables et structurés à même de garantir un niveau de cotisations à la hauteur de dépenses de plus en plus élevées.

La définition du champ d'intervention de la sécurité sociale, de l'Etat, des ménages et des autres agents économiques dans la prise en charge des différentes catégories de populations figure aujourd'hui parmi les principales préoccupations des secteurs sociaux. Ces contraintes, nées des exigences du nouveau contexte de l'économie de marché et de la mondialisation, sont exprimées dans différents projets y compris la réforme hospitalière à travers le volet réservé à la relation entre le système de sécurité sociale et le système de santé publique .

Au cours de l'année 2003, bien que mal évaluées en terme d'efficience, les politiques publiques continuent de jouer un rôle important dans la résorption des déficits sociaux.

Les actions du PSRE, qui s'inscrivent également dans le cadre de «la lutte contre la pauvreté et de l'aménagement du territoire tendant à la réduction des déséquilibres intra et inter régionaux», ont permis à de nombreuses populations d'améliorer leur niveau de vie, c'est ce qui apparaît dans le bilan de ce programme.

Ces actions viennent compléter également la politique de développement régional engagée à travers la relance du Plan Sud en 1998. Les programmes éligibles au fonds spécial de développement des régions du sud devaient, faut-il rappeler «accorder une place prééminente au développement humain et culturel», mais les blocages liés au mode de gestion en ont retardé l'application. L'année 2003, de par les événements qui l'ont marquée, consolide et conforte l'idée de la nécessité du pacte national de croissance préconisée par le CNES depuis 1998 ; elle met également en évidence le poids de la gestion publique et de la gouvernance dans la résorption des problèmes sociaux.

9.1- La situation de l'emploi :

La perception partagée du degré de gravité du chômage par les différents partenaires sociaux, fait de l'emploi une question cruciale dans la préservation de la paix sociale et de la relance économique.

Une étude réalisée par le BIT(1)¹ a mis en relief la nécessité d'un plaidoyer en faveur d'une politique nationale de l'emploi, l'argument étant que les politiques mises en œuvre dans la période de transition n'ont pas favorisé l'emploi en tant qu'objectif. Ce plaidoyer en faveur de l'emploi devra se réaliser avec la participation de tous les acteurs économiques et sociaux.

¹ « Marché du travail et Emploi » 2003

Au cours de l'année 2003, l'amélioration de l'emploi avec ses conséquences sur le recul du chômage est certaine, mais le sentiment de précarité et d'absence de perspectives reste encore présente chez les jeunes au regard de la nature des emplois créés.

En 2003, selon les données des services du Délégué à la Planification, l'emploi total s'élève à 7 276 000, dont 83% dans le secteur structuré et 17% dans le secteur informel. Près de 52% des emplois relèvent des secteurs de l'agriculture et de l'administration. Le secteur de l'industrie ne représente que 7% de l'emploi total comme l'indique le tableau ci- après :

Evolution de l'emploi selon le secteur d'activité

Unité : milliers

	2002	2003	Structure 03	Variation 02/03
1-Emploi structuré	5461	5741		5,1%
Agriculture	1438	1566	21,5%	8,9%
Industrie	504	510	7%	1,1%
BTP	860	907	12,6%	5,4%
Services	1157	1213	16,7%	4,8%
Administration	1503	1546	21,2%	2,8%
FPE (*)	274	285	4%	4,0%
2- Emploi informel	1181	1249	17%	5,7%
TOTAL	6917	7275	100	5,1%

Source : Délégué à la Planification et CNES

(*) : Formes particulières d'emplois : emplois créés dans le cadre des politiques alternatives d'emploi (CPE, IAIG, ESIL, TUPHIMO)

9.1.1- L'intervention de l'Etat dans la création d'emplois :

Les créations d'emplois restent encore au cours de cette année fortement dépendantes des dépenses publiques et notamment des programmes PSRE, PNDA et dispositifs d'emploi des jeunes.

Selon les données fournies par les secteurs de la solidarité nationale et de l'emploi, de l'agriculture, et du Délégué à la relance économique, les emplois créés au cours de l'année 2003 grâce à l'intervention des finances publiques se répartissent ainsi :

- emplois d'attente : 285 300 (en équivalents permanents)
- micro-entreprises : 31.031 emplois
- PNDAR : 179 291 (équivalents permanents)
- PSRE : 292 569

Ainsi près de 800000 emplois auraient été créés au cours de l'année 2003 ; néanmoins ce chiffre doit être relativisé au regard :

- de la précarité des emplois couverts par la notion d'équivalent-permanent,
- des doubles emplois engendrés par le fait que les emplois financés par le PSRE sont également comptabilisés au niveau des secteurs

Selon les données du secteur, le nombre d'emplois créés depuis la mise en œuvre du PSRE en Septembre 2001 s'élève à 728 666 (permanents et saisonniers)

- Les dispositifs d'emploi :

L'analyse des différents dispositifs d'emploi et de leur degré d'efficacité autant économique que sociale montre leur multiplicité, leur chevauchement, et leur manque de coordination. Les problèmes de ciblage avaient d'ailleurs été mis en relief par l'enquête réalisée par l'ADS en 1999 auprès des bénéficiaires du filet social (AFS-IAIG) et qui avait révélé que 80% de ces derniers ne répondaient pas aux critères d'éligibilité fixés par les textes.

L'enquête longitudinale menée par le CERPEQ auprès des diplômés de la formation professionnelle, a montré que le réseau privilégié dans la recherche

d'un emploi est celui des relations personnelles. Ce résultat qui émane de jeunes qualifiés met en relief la question du champ d'intervention réel des multiples dispositifs mis en place depuis plus d'une décennie.

Les dispositifs d'emploi sont nombreux et coûtent chers au budget de l'Etat en frais d'agences sans produire d'efficacité prouvée et en se chevauchant en de multiples surfaces avec l'ANEM, l'ANSEJ, l'ADS, la CNAC, l'ANGEM, sans évoquer les dispositifs directement gérés par les administrations centrales.

Au cours du second semestre 2003, un intérêt particulier a été accordé à la promotion de la micro- entreprise avec de nouvelles mesures tendant à élargir le champ d'intervention de ce dispositif, introduites et applicables à partir de janvier 2004, il s'agit :

- du relèvement du seuil de l'investissement de 4 à 10 millions de DA,
- de la revue à la baisse des niveaux de participation des jeunes en fond propre. Le niveau de l'apport sera de 5% pour les projets dont les coûts sont inférieurs à 2 millions de DA et 10% pour ceux compris entre 2 et 10 millions de DA,
- de l'élargissement des aides et avantages aux micro-entreprises en situation d'expansion,
- de l'attribution de 154000 locaux actuellement fermés (souk el fellah, galeries etc..) en 2004 aux jeunes promoteurs.

Au cours de l'année 2003, 26201 projets ont été déposés soit un accroissement de 13,7% par rapport à 2002. Il faut noter en revanche que ce chiffre est bien en deçà de celui des années 1999 (44 769 dossiers déposés) et 1998 (44 287 dossiers déposés).

Le nombre de projets ayant obtenu l'accord de financement par les banques s'élève au cours du 2^{ème} semestre 2003 à 2 766.

L'année 2003 est celle où le nombre de projets financés par les banques est le plus bas depuis la création de l'ANSEJ.

Au cours de l'année 2003, les multiples dispositifs d'emplois d'attente ont été maintenus à savoir : les ESILS, les AIG, les CPE, les TUPHIMO. Il faut rappeler que chacune de ces formules répond à des catégories de chômeurs qui se distinguent par leur niveau de qualification, leur niveau d'instruction, leur situation par rapport au premier emploi et enfin leur condition sociale. La

hiérarchie dans le système de rémunération abordée par le CNES dans plusieurs rapports continue de privilégier les revenus de la solidarité sur ceux du travail (ESILS-AIG).

En 2003, le nombre d'emplois d'attente s'élève à 285 300 (en équivalent-permanents) ainsi répartis :

- Emplois salariés d'initiative locale : 70 000
- Activités d'intérêt général : 180000
- Contrats pré-emploi : 4805 pour plus de 75 000 inscriptions à l'ANEM
- Tiphimo : 30500.

La fin de l'année 2003 a été marquée par une volonté des pouvoirs publics à accorder un intérêt accru aux diplômés de l'enseignement supérieur en quête de leur premier emploi. Le programme des CPE a été renforcé afin de permettre à un plus grand nombre de demandeurs d'emploi universitaires de bénéficier d'une insertion professionnelle.

Selon le Ministère de la Solidarité Nationale et de l'Emploi, le programme des CPE pour l'année 2004 permettra l'insertion de 50000 diplômés soit 66% de la demande.

9.1.2- La situation de l'emploi dans les secteurs :

- Le secteur public industriel

Les compressions d'effectifs et les multiples mesures incitatives aux départs volontaires appliquées depuis plusieurs années ont été sans conséquences sur le redéploiement des activités des entreprises. Les pertes d'emplois se poursuivent, accompagnées souvent par un désinvestissement (-68%), une baisse de la production (-2,6%) et une baisse de compétitivité des produits (les exportations ont baissé de 7%).

Les effectifs dans les entreprises manufacturières publiques industrielles sont passés de 183130 à 179052 salariés entre fin décembre 2002 et fin décembre 2003, soit une perte de 4088 emplois représentant 2,3% de l'effectif global.

Selon les données des secteurs, le nombre de travailleurs employés par le secteur public industriel (y compris l'énergie) s'élève à 302410, ce chiffre traduit un recul par rapport aux années précédentes.

- l'Agriculture

L'agriculture qui constitue un gisement important d'emplois grâce aux perspectives de son intensification et de son extension spatiale, a enregistré la création de 179.000 emplois en équivalents permanents en 2003.

L'objectif du programme (2001-2004) de créer 650.000 postes par le biais du plan national de reboisement (PNR) et des concessions a, selon le secteur, atteint à fin 2003 (656.000 emplois créés) grâce à la dynamique suscitée autour de ce plan.

Les résultats du RGA font apparaître à priori que l'emploi dans le secteur agricole a certainement été sous estimé par les enquêtes de l'ONS. La prise en considération des données du RGA transforme considérablement la physionomie du chômage comme l'attestent les données ci –après :

- la «population active agricole» s'élève à 4 421 358 personnes, réparties en 2 112 717 permanents et 2 308 641 saisonniers.
- La «main d'œuvre totale» vivant sur l'exploitation agricole s'élève à 6907585 personnes.

Ces données sur l'emploi agricole remettent sur la scène des débats les questions relatives aux niveaux réels du chômage et de l'emploi.

Il faut rappeler que l'enquête ONS réalisée auprès des ménages pour la même année donnait le chiffre de 1 312 069 personnes occupées dans l'agriculture (Données statistiques N°343).

Néanmoins, la comparaison entre les deux chiffres doit être pondérée par les aspects suivants :

- l'unité statistique n'est pas la même : dans un cas il s'agit des ménages, dans l'autre d'exploitations agricoles,
- les concepts utilisés diffèrent, les notions d'occupés, de population active n'embrassant pas le même champ,
- le statut juridique des exploitations agricoles dominées par le secteur privé, fait que les personnes qui entretiennent leurs exploitations

agricoles peuvent exercer d'autres activités d'une manière saisonnière, voire même permanente au regard de la taille des exploitations,

- le cumul des emplois par les personnes propriétaires de parcelles agricoles est répandu dans les zones rurales, mais cette question reste mal cernée par les enquêtes et les recensements.

Ces écarts montrent la nécessité de réaliser des enquêtes approfondies sur l'emploi et le chômage sur la base de notions bien définies et harmonisées entre les institutions chargées de l'élaboration de ces données.

- L'emploi informel

Le secteur informel sous ses différentes formes continue d'altérer les analyses des indicateurs socio-économiques, alimentant de ce fait les controverses relatives notamment à l'emploi, au chômage et à la pauvreté.

Au cours de l'année 2003, on assiste à une perception nouvelle des dangers que fait peser l'évolution des activités informelles sur le développement de l'économie et sur le système de protection sociale.

Les actions de contrôle et de sensibilisation se sont intensifiées au cours de cette année, la CNAS à elle seule a opéré 42000 contrôles auprès de employeurs au cours de l'année 2003 contre 19000 en 1999.

Par ailleurs, on assiste à une augmentation du nombre d'employeurs privés enregistrés auprès de la CNAS qui sont passés de 150 174 en 2000 à 186176 en 2003 soit une évolution de 20% .

Le nombre d'emplois déclarés à la sécurité sociale s'élève à 3,7 millions de salariés. Si on rapportait ce chiffre à celui de 4,35 millions environ donné par l'enquête de l'ONS, il représenterait 85% de la population occupée salariée.

Le nombre de salariés nouvellement déclarés s'élève à 1.119.000 entre 2000 et 2003, ce chiffre doit néanmoins être pondéré par le poids des emplois créés dans le cadre des dispositifs.

Malgré cette amélioration dans les déclarations des activités et des emplois, l'informel reste menaçant au regard de ses formes et de son étendue. Selon les données du Délégué à la Planification, le nombre d'emplois dans le secteur informel s'élève à 1 249 000 soit 17% de l'emploi global.

9.2 - Le chômage

La tendance à la baisse du niveau du chômage observée pour la première fois en 2001 se confirme au cours de l'année 2003.

Selon l'enquête «activité, emploi et chômage de l'ONS (septembre 2003), le taux de chômage est de 23,7% soit une baisse de 4 points par rapport à 2001, année au cours de laquelle le taux de chômage était de 27,30% selon la même source.

Cette baisse relative se vérifie en termes absolus. En effet le nombre de chômeurs s'élève à 2 078 270 en 2003, soit une baisse de 261 179 par rapport à 2001 comme l'indique le tableau ci-après reconstitué à partir des données de l'ONS :

Evolution de la population active de 1997 à 2003

Années	1997	2001	2003
Pop occup du moment	5708000	6228 772	6 684 056
Empl et independants	1597000	1826020	1 855 361
Salariés permanents	2793000	2570793	2 82 9197
Sal non permanents	1072000	1306407	1 515 442
Aides Familiaux	346000	525552	484 057
Population au chômage	2049000	2339449	2 078 270
Pop active du moment	7757000	8568221	8 762 326
Taux de chômage	26,41	27,30	23,7

Source : ONS

La lutte contre le chômage reste au cours de l'année 2003, en butte à deux contraintes structurelles, les données démographiques qui agissent sur l'accroissement de l'offre de main d'œuvre, les contraintes économiques avec leurs conséquences sur le rétrécissement du marché du travail.

D'autre part, le chômage tend à revêtir un caractère plus sévère et annihile les avantages susceptibles d'être tirés d'une plus grande flexibilité des emplois.

Les résultats de l'enquête citée ci dessus, montrent que plus de 60% des chômeurs sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'une année. La durée de recherche d'un emploi excède cinq années pour 19% d'entre eux. Il faut souligner encore qu'une trop longue durée passée dans le chômage, réduit les perspectives de trouver un emploi et alimente le rang des exclus.

Le rôle d'une bonne gouvernance dans le ciblage des bénéficiaires des dispositifs d'emploi constitue de ce fait un élément déterminant pour rétablir la confiance entre cette catégorie vulnérable que sont les chômeurs et les services publics.

9.3 - Revenus, consommation et prix

L'évolution de la structure du revenu brut des ménages depuis 1998, montre que la part des transferts occupe une place de plus en plus grande au détriment des revenus salariaux. Les revenus en provenance des transferts sont en effet passés de 344,2 milliards de DA en 1998 à 546 milliards de DA en 2002, leur part dans les revenus bruts des ménages est passée de 18% en 1998 à 21% en 2002. La proportion des salaires a quand à elle baissé, passant 43% en 1998 à 40% en 2002. La part des revenus des indépendants s'est stabilisée autour de 39%, comme le montre le tableau ci après :

Evolution de la structure du revenu brut des ménages

	1995	1998	1999	2000	2001	2002
Rémunération des salariés	43,4%	42,6%	41%	40 ,9%	40,4%	39,9%
Revenus des indépendants	37,3%	39,5%	39,8%	39,7%	39,5%	38,9%
Transferts	19,4%	17,8%	19,2%	19,4%	20,1%	21,1%
Revenus bruts des ménages	100	100	100	100	100	100

Source : la Délégation à la Planification

Cette tendance montre que depuis la fin du PAS, les revenus de la solidarité ont augmenté à un rythme supérieur à ceux du travail et à ceux du capital. En effet, le rythme moyen annuel d'accroissement des transferts au cours de la période 1998 -2002 est de 13,2%, alors que celui des salaires et du capital est respectivement de 7,4% et de 9,6% (voir tableau ci-dessous).

Evolution des revenus et des transferts

	1998	1999	2000	2001	2002	Variation moyenne annuelle
Revenus des salariés	8,3%	5,0%	5,5%	10,5%	7,6%	7,4%
Revenus des indépendants	13,7%	9,9%	5,6%	11,7%	7,2%	9,6%
Transferts	11,5%	17,2%	6,3%	16,6%	14,6%	13,2%

Source : Délégué à la planification

Cette augmentation du rythme des transferts sociaux met en relief les questions récurrentes liées à leur répartition et à leur efficacité et d'une manière plus globale à la nature du rapport entre revenus du capital, revenus du travail et revenus des transferts.

Il faut rappeler que le SNMG était fixé à 1000 DA en 1990 et qu'il a donc été multiplié par 10 en 13 ans comme l'indique le tableau ci après.

Evolution du SNMG durant la période 1990 -2004-02-23

Année	SNMG
1 ^{er} janvier 1990	1000
1 ^{er} janvier 1991	1800
1 ^{er} juillet 1991	2000
1er avril 1992	2500
1er janvier 1994	4000
1er janvier 1997	4800
1er janvier 1998	5400
1er janvier 1999	6000
1er Janvier 2001	8000
1er Janvier 2004	10000

Source : ONS et Ministère du travail et de la protection sociale

Il faut noter que les dépenses de fonctionnement de l'Etat qui s'élèvent à 1199milliards de DA en 2003, ont augmenté de 9,2% par rapport à l'année 2002. Cette augmentation est due notamment à la revalorisation des revenus (salaires et traitement, pensions ...) intervenues au cours du dernier trimestre.

Cette amélioration des salaires et des activités, conjuguée à la baisse du chômage, a contribué à augmenter le revenu brut des ménages (12%), la consommation par tête (2,5%) et l'épargne des ménages (43%).

On relèvera également que la part du revenu des ménages réservée à l'épargne n'a cessé de croître au cours de ces dernières années. Elle était de 3,5% en 1997, de 6% en 1998, de 7,9% en 1999, de 10,3% en 2000, 13,7% en 2001.

Cette amélioration de l'épargne des ménages traduit – elle alors une perception exagérée du phénomène de pauvreté et d'appauvrissement en Algérie ? Ou bien masquerait-elle plutôt l'aggravation des inégalités et la polarisation des revenus ?

La question de la répartition des résultats de la croissance est au centre des préoccupations des acteurs économiques et sociaux, pour la recherche des

correspondances optimales entre les prix, les salaires et la productivité, et de l'équilibre dans la rémunération des facteurs de la production.

En matière de prix, le rythme global de l'inflation a connu au cours de l'année 2003 une hausse moyenne annuelle de 2,6 % qui confirme la maîtrise de la hausse des prix (1,4% en 2002 et 4,2% en 2001).

L'analyse par groupe de produit, en moyenne annuelle, montre que cette légère reprise de l'inflation est due principalement à l'accroissement des prix dans l'alimentation (3,90%), et dans les transports et communication (5,60%). Elle reste très faible, voire négative dans les autres groupes.

Le groupe « alimentation » a contribué pour près de 44% à l'inflation, et celui « transport –communication » pour 11,5%.

La dépréciation du dinar par rapport à l'euro qui faisait craindre une hausse sur les prix des produits à fort contenu d'importation n'a pas eu lieu. Ceci est dû, entre autres hypothèses, aux effets induits par la réforme du tarif douanier et la baisse de la DAP (Droit Additionnel Provisoire) qui en ont atténué les conséquences. L'augmentation des prix des produits à fort contenu d'import avait donc ainsi été supportée par le Trésor Public.

L'inflation reste maîtrisée au cours de l'année 2003. Il faut rappeler que depuis 1997, elle a été maintenue à un chiffre, et qu'elle avait atteint le niveau record de 31,67% en 1993.

9.5 - La sécurité sociale

Le système de sécurité sociale reste marqué, au cours de l'année 2003, par les difficultés à concilier le principe d'une prise en charge de plus en plus lourde d'une population de plus en plus nombreuse avec les exigences liées à la gestion équilibrée des principales caisses. Ces dernières sont confrontées au problème de la réalisation de leur équilibre financier depuis plusieurs années. Même si ce dernier a été atteint au cours de l'année 2003, il reste incertain à terme au regard des contraintes structurelles d'ordre économique et démographique.

Le système par répartition n'a pu être maintenu que grâce au principe d'uniformité du taux de cotisations sociales. Un taux (34,5%) jugé

suffisamment élevé, et pour lequel il est difficile d'envisager de nouvelles augmentations sans risques sur le maintien et la création d'emploi.

La préservation du système de répartition sur lequel un consensus semble s'être dégagé entre les partenaires sociaux, est confronté à de multiples contraintes liées à la situation économique du pays et à la définition de la frontière entre le champ d'intervention du système de sécurité sociale et de celui de l'Etat.

Le recul du chômage réalisé principalement par la création d'emplois précaires dans le cadre des dépenses publiques concourt insuffisamment à l'amélioration du rythme des recettes.

D'autre part, les emplois non déclarés à la sécurité sociale occupent dans bien des secteurs et régions une place prépondérante, grevant ainsi les caisses d'importantes ressources financières.

Enfin, ce qui caractérise le second semestre 2003 c'est l'augmentation du remboursement des médicaments, qui s'explique principalement par l'anarchie qui règne dans la gestion de ce produit dans les différentes étapes du processus de distribution et particulièrement dans la phase d'apposition des vignettes.

Le système de sécurité sociale qui couvrirait aujourd'hui près de 80% de la population est confronté aux problèmes de révision de son champ d'intervention et de la définition des mécanismes d'actions. Cette problématique est sous tendue par plusieurs questions :

- la séparation entre les assurés sociaux relevant du système de sécurité sociale et les démunis relevant de l'Etat,
- la liste des médicaments remboursables et les taux applicables,
- la relation entre le système de sécurité sociale, le système de santé publique et le système de santé du secteur privé,
- l'évaluation du coût réel de santé dans les établissements de santé actuellement financés par le système de forfait.

Il faut noter que le projet de loi sur la réforme hospitalière aborde toutes ces questions et met l'accent sur la prévention en tant que moyen de réduction des coûts de prise en charge des différentes pathologies et accidents. A ce sujet, le coût engendré par l'évolution des accidents de travail a été mis en relief au cours de ce semestre. Les différents acteurs ont attiré l'attention sur la nécessité

de réhabiliter la fonction prévention des risques professionnels sur les lieux de travail.

La Caisse Nationale d'Assurances Sociales :

Le système de sécurité sociale, à travers sa principale caisse, a enregistré des progrès réels au cours de ces quatre dernières années, sans cependant éliminer totalement les contraintes exogènes qui entravent la réalisation de tous les objectifs.

Les progrès enregistrés se situent au niveau de l'amélioration de la gestion, et de l'accueil des usagers.

Pour la quatrième année consécutive la CNAS présente des résultats excédentaires, en 2003 l'excédent financier s'élève à 1,65milliards de DA.

L'analyse par branche montre en revanche, que celle relative aux accidents de travail et maladies professionnelles présente un solde déficitaire et ce, malgré le relèvement de la fraction de cotisation qui lui a été affectée (1,25%) depuis janvier 2000. Néanmoins, son unicité ne prend pas en considération la prévalence et la gravité de certains risques.

Les recettes se sont améliorées sous la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'amélioration de la situation économique qui a permis d'augmenter le nombre de cotisants et ce, grâce aux politiques publiques (dispositifs d'emploi PSRE-PNDA) et au secteur privé. Mais cette création d'emploi est à pondérer par la nature précaire et les formes atypiques des emplois créés. Depuis l'année 2000, le nombre de nouveaux salariés déclarés s'élèvent à 1119000.
- L'augmentation de la masse salariale grâce aux différentes mesures de revalorisation des salaires intervenus depuis 2001.
- La clôture de nombreux contentieux et la récupération d'importants arriérés non réglés par les employeurs débiteurs. Néanmoins le contentieux persiste avec les entreprises dissoutes (14 milliards de DA fin 2003) et l'ANDI (9milliards de DA).

- La lutte contre l'évasion fiscale. Les opérations de contrôle se sont élevées à 42000 en 2003 contre 19000 en 1999.

Les dépenses d'assurances sociales (hors forfait hôpitaux) ont augmenté de 27,67% par rapport à 2002. Cette augmentation est due à l'accroissement des dépenses des produits pharmaceutiques qui ont atteint 33,333 milliards de DA en 2003, représentant ainsi 80,53% des dépenses d'assurance maladie. Cette augmentation s'explique par :

- la très forte augmentation des prix des médicaments, jugée d'ailleurs inexplicable,
- le non respect de la réglementation en matière de vignettage qui retarde l'application du tarif de référence,
- la mise sur le marché de nouveaux médicaments, souvent onéreux et introduits dans la liste des médicaments remboursables mise à jour en mai 2003,
- la prise en charge de médicaments prescrits à des malades hospitalisés et présentés au remboursement à cause du manque de disponibilité du au niveau des structures hospitalières,
- l'augmentation du nombre de prescripteurs,

On observe également un accroissement des dépenses d'accidents du travail et des maladies professionnelles. Celles ci ont atteint 8,5milliards en 2003 soit une augmentation de 7,75% par rapport à 2002 et de 40,74% par rapport à 2000. A ce sujet, il faut souligner l'insuffisance ou l'absence de programmes de prévention chez la quasi- totalité des employeurs.

Les autres dépenses ont évolué comme suit :

- Le forfait hôpitaux s'élève à 25 milliards de DA, soit un accroissement de 21,35% par rapport à 2000.
- Les transferts à l'étranger ont coûté 2,666 milliards de DA pour 1220 personnes,
- Les dépenses de fonctionnement représentent 8,2% des recettes totales, soit une diminution par rapport aux exercices précédents.

Au cours de ce semestre la CNAS a poursuivi les différentes actions visant la modernisation de la gestion et l'amélioration de la qualité des prestations. Il s'agit :

- du développement du réseau des structures de paiement,
- de l'informatisation de la gestion,
- des actions de formation et de perfectionnement du personnel,
- de l'élargissement du système du tiers payant à des catégories d'assurés sociaux les plus vulnérables.

L'augmentation rapide des dépenses de médicament pour lequel une facture supplémentaire de 8 milliards de DA a été consentie et celle des dépenses pour accidents du travail et maladies professionnelles constituent un problème crucial pour la CNAS.

Cette situation fait apparaître l'acuité avec laquelle se pose la question relative à la régulation du marché du médicament, ainsi que celle du respect des normes qui régissent les conditions de travail.

Evolution des dépenses de prestations assurances sociales –accidents de travail

Unité : million de DA

Prestations	2000	2001	2002	2003
1-Assurance sociale	31731	35184	39600	49123
Dont frais pharmaceutiques	19667	22769	25683	33333
2-Accidents TR	6033	7167	7880	8500

Source : CNAS

L'augmentation effrénée des dépenses de médicaments a conduit les responsables à mener une enquête sur l'origine de ces augmentations à priori injustifiées.

L'enquête a montré un grave problème d'encadrement du marché du médicament : exemple : pour un même générique il y a 12 prix différents, pour une même DCI, 24 prix.

Il faut rappeler que le comité technique de remboursement (CTR) avait instauré en 1994 une liste des médicaments remboursables avec des tarifs de référence, revue en mai 2003, et qui avait pour objectif de réduire les dépenses de médicaments.

Le bien fondé de cette liste a été contestée autant par les patients que les producteurs.

Au cours du second semestre 2003, le comité technique de remboursement (CTR) converti en comité de remboursement du médicament (CRM), s'est fixé pour mission d'actualiser la liste des produits remboursables tout en recueillant l'avis des opérateurs. A ce sujet, il demeure important que la production nationale s'inscrive dans une logique de substitution.

Des concertations sont actuellement engagées avec les ministères du Commerce et de la Santé, pour connaître le mode de détermination des prix des médicaments. Il reste que si des mesures urgentes ne sont pas prises pour freiner cette flambée des prix, on s'acheminerait vers une crise de remboursement des produits pharmaceutiques.

La question de la relation entre le projet de loi sur la réforme hospitalière et le système de sécurité sociale fait l'objet d'un intérêt particulier.

La mise en place du système de contractualisation reste dépendante de deux mesures préalables :

- l'identification des différentes catégories de malades et de leur situation sociale,
- l'évaluation du coût de leur prise en charge selon la pathologie.

L'augmentation des dépenses relatives aux accidents de travaux et maladies professionnelles est en relation avec la disparition des organismes spécialisés qu'étaient l'ONIMET et l'INHS.

Elle serait également liée à la situation économique des entreprises qui ont réduit les dépenses liées à la prévention.

Il faut relever qu'au cours de l'année 2000 a été créé l'Institut National de la Prévention des Risques Professionnels (INPRP), mais qui n'est pas encore opérationnel.

Une politique de prévention des risques professionnels s'impose ; elle est préconisée par l'ensemble des acteurs, mais elle ne saurait se réaliser sans la

mise à niveau du corps des inspecteurs du travail, sans une meilleure coordination entre les différents textes juridiques et enfin sans une lutte plus marquée contre les activités informelles.

La participation du système de sécurité sociale au financement des secteurs sanitaires publics est une question qui figure également parmi les principaux problèmes du système de sécurité sociale. Le montant du forfait hospitalier est passé de 20,6 milliards de DA en 2000 à 25 milliards en 2003 soit un accroissement de plus de 21% durant la période.

La Caisse Nationale des Retraites

Le système national de retraite en 2003, prend en charge 1 505 668 retraités, soit un accroissement de 5% par rapport à l'année 2002.

L'année 2003 a été marquée par des efforts dans l'amélioration des prestations à destination des pensionnés. Il s'agit de l'ouverture de nouveaux centres d'accueils, de guichets spéciaux, et de l'augmentation des taux de pensions.

La situation de la CNR reste préoccupante au regard de l'écart entre le rythme d'évolution des recettes et celui des dépenses et ce, malgré une situation financière caractérisée par un excédent de 0,03 milliards de DA en 2003.

Au cours de la période 1990- 2003, les recettes ont évolué à un rythme moyen de 20,94% par an, un rythme insuffisant pour faire face à l'accroissement des dépenses.

La faiblesse des recettes est due à plusieurs facteurs :

- le rythme d'accroissement du nombre de cotisants stagne. Il est inférieur à celui du nombre de bénéficiaires. Celui ci est passé de 415 000 en 1986 à 1 505 668 en 2003, multiplié ainsi par 3,6. En 1986, 8 salariés cotisaient pour le paiement d'une pension, alors qu'en 2003 moins de 3 salariés seulement cotisent pour assurer la même dépense.
- Le taux de cotisations reste bas malgré les multiples révisions : le taux est passé de 7% en 1985, puis à 11% en 1991, 12,5% en 1998, et enfin à 16% depuis janvier 2000.
- l'évasion « sociale », due aux activités informelles reste importante.

Au cours de la même période les dépenses ont évolué à un rythme moyen de 27,24% soit un taux supérieur à celui des recettes.

Cette augmentation des dépenses est due aux facteurs suivants :

- l'accroissement du nombre de pensionnés qui, en l'espace de 13 ans, a presque quadruplé,
- les mesures découlant de la mise en œuvre de l'ordonnance n°97-13 du 31 mai 1997 relatives aux départs en retraite avant l'âge légal. Celles –ci ont engendré des charges supplémentaires à la caisse d'un montant de 15 Milliards de DA environ par an.
- L'accroissement du taux moyen de la pension liée à l'allongement de la durée de la carrière qui est passée de 20 ans en 1990 à 27 ans en 2002.
- L'augmentation de l'assiette de calcul de la pension,
- L'indexation sur le SNMG du minimum de pension et de la majoration pour conjoint à charge,
- Le relèvement du montant minimum de pension des moudjahiddines,
- Le financement de l'ICPR

Il faut relever que les réserves de la caisse qui s'élevaient à 11,84 milliards de DA en 1986 ont été totalement épuisées et que l'équilibre du système national de retraite a été retrouvé grâce au remboursement par le trésor public des dépenses de solidarité nationale.

Néanmoins, cet équilibre reste fragile au regard de la persistance du niveau de certains indicateurs tels que le chômage et l'emploi informel.

Un consensus se dégage actuellement entre les partenaires sociaux afin de définir des perspectives à long terme pour préserver le système par répartition.

Conclusion

La situation sociale de l'année 2003, reste caractérisée par des paradoxes soulignés par une amélioration globale des indicateurs sociaux et la persistance de tensions sous des formes diverses. Ces paradoxes montrent l'écart entre les efforts soutenus de l'Etat sur le plan financier dans le domaine de l'emploi, du logement, des revenus de la santé et leurs retombées qui ne répondent pas toujours aux questions relatives à leur destination sur le plan catégoriel et régional. Le processus d'acheminement de cet effort financier étant altéré soit

par des textes inadaptés soit par des pratiques bureaucratiques et/ou spéculatives au niveau des services publics.

Malgré le recul du chômage la question de l'emploi reste à l'origine d'un climat social tendu et exprime toute la problématique de la notion de flexibilité, qui dans un marché de l'emploi restreint se confond avec précarité. Elle traduit également la nécessité de soutenir un niveau de croissance élevé et diversifié à même préserver les expériences acquises dans divers secteurs de l'économie, et redéployer à travers les nombreux diplômés, un potentiel de qualifications issues du système de formation.

L'importance de la qualité des emplois, de leur pérennité et de leur répartition est de taille. Elle détermine la viabilité du système de sécurité sociale actuel basé notamment sur le principe d'une solidarité inter-génération et dans laquelle le rapport cotisants/ retraité a atteint un seuil alarmant au regard de la structure démographique. Aujourd'hui, elle détermine même la cohésion sociale.

L'absence d'équité dans la répartition des emplois conjuguée à des pratiques spéculatives par des sociétés privées chargées du placement de la main d'œuvre, ont déjà donné naissance à des comportements élitistes, sexistes et régionalistes dangereux pour la cohésion sociale.

Emploi et rémunération des facteurs de production, sont les principaux mécanismes autour desquels les acteurs économiques et sociaux doivent dégager un consensus pour impulser une croissance équilibrée et soutenue. Le Pacte National de Croissance préconisé par le CNES dans ses différentes recommandations a suscité l'adhésion des partenaires économiques, politiques et sociaux au cours de cette année, mais les contours de ce pacte et les objectifs prioritaires autour desquels il doit s'effectuer restent à préciser.

La sollicitation du rôle régulateur de l'Etat et de la réhabilitation de ses missions dans divers secteurs sociaux, économiques et environnementaux apparaît de plus en plus dans les différentes formes de revendications sociales au cours de l'année 2003.

L'année 2003 met en relief et conforte la nécessité d'améliorer les statistiques sociales dans le sens de l'identification et/ou de la construction d'indicateurs plus appropriés aux exigences d'analyses mises en évidence par les différentes réalités.

CONCLUSION GENERALE :

Dans sa conclusion du rapport du premier semestre 2003, le CNES avait noté que la conjugaison des facteurs liés à la consolidation des paramètres macro-économiques et des équilibres financiers, les effets de l'impulsion budgétaire, les conséquences du raffermissement du cours du baril et les bonnes conditions climatiques, a permis à la croissance d'émettre des signaux de progression, le constat et l'analyse des résultats à fin 2003 confirment cette appréciation.

En effet, le taux de croissance de l'économie nationale durant cet exercice constitue un élément de satisfaction dans la mesure où il reflète également les efforts consentis par les pouvoirs publics à travers les dépenses budgétaires réservées aux équipements dans les secteurs des travaux publics, de l'hydraulique et de l'agriculture. S'il faut s'en réjouir, il est toutefois à noter que la nouvelle dynamique économique ne lève toutes les craintes et les incertitudes sur les perspectives à long terme.

La poursuite à un rythme soutenu de la réalisation des projets inscrits dans les programmes de développement des secteurs mais également ceux liés au PSRE, l'impact du PNDA, le raffermissement du cours du baril, les investissements consentis dans le secteur des hydrocarbures, la reprise graduelle des investissements dans le secteur privé, les résultats de la production agricole, l'amélioration du niveau et de la qualité des prestations de service dans certains domaines, (télécommunications, distribution de l'eau, l'approvisionnement régulier des marchés) sont des indicateurs de la relance de la croissance.

Cependant la situation dans le secteur industriel productif demeure préoccupante au sens où ce dernier qui est naturellement l'élément essentiel d'une croissance durable ; il continue d'évoluer d'une part dans un contexte marqué par le paradoxe entre des disponibilités de ressources financières couplées à l'existence d'un marché porteur et solvable et d'autre part l'absence de plus en plus préjudiciable d'une politique cohérente et coordonnée.

Les recommandations faites à plusieurs reprises à ce sujet insistent sur la nécessité de la recherche en permanence d'un consensus autour de

l'élaboration de stratégies industrielles et de la relance des investissements productifs.

Ainsi et un dans tel contexte, la question qui pose avec une acuité grandissante est de savoir comment parvenir à une dynamique d'une croissance durable et forte et qui assurerait d'une part à l'économie une valeur ajoutée par le promotion des activités créatrices de richesses et d'emplois et porteuses de technologies modernes ; et d'autre part un bien être social aux citoyens.

Ce n'est pas en maintenant un statut quo en matière de conduites et de parachèvement des réformes, qu'elles concernent la fiscalité, le système bancaire, les fonciers industriel et agricole, les codes de wilaya et de la commune, l'encadrement et la régulation de l'activité commerciale, la lutte contre les pratiques illégales et illicites (évasion fiscale, ventes sans factures, non respect des normes et des règles d'hygiène, corruption, contrefaçon), ou la modernisation des services publics,... que l'on pourrait assurer une plus grande participation des opérateurs et des citoyens pour les premiers à la relance de la croissance et pour les seconds à la moralisation de la société et son adhésion aux programmes et plans d'actions des pouvoirs publics.

Dans cette période de transition, qui dure depuis quelques années, la dynamique de développement ne peut provenir des initiatives privées et du partenariat que dans une très faible mesure, encore faut-il que les conditions soient effectivement réunies, ce qui n'est pas encore le cas.

S'agissant de la politique sociale, son évolution interpelle sur son degré d'efficacité en termes de redistribution des revenus et d'aides aux personnes réellement ciblées ou dans le besoin. La gestion publique encore à l'index au cours de l'année 2003, doit renvoyer aux citoyens une image de d'Etat basée sur des critères de réglementation, d'éthique et de déontologie et jouer un rôle pédagogique dans la formation et l'information du citoyen. Le service public est à la fois un acteur économique non négligeable, une réalité sociale importante et un instrument primordial des politiques mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Au regard des tensions qui ont marqué la société au cours de cette dernière décennie, la notion de pacte semble progressivement s'imposer comme passage incontournable pour une sortie de crise, et pour définir une stratégie

de développement capable de concilier l'objectif de croissance durable avec celui du progrès social.

Au cours de l'année 2003, malgré la persistance de divergence sur les grands chantiers de l'heure, on enregistre l'amorce d'un dialogue basé sur le rétablissement d'un meilleur climat de confiance. En effet, le climat qui règne depuis plusieurs années aussi bien entre les partenaires sociaux que dans la société en général, n'a pas rendu propices les conditions d'une relance économique équilibrée et soutenue.

Dans le rapport de conjoncture du second semestre 2002, le CNES avait attiré l'attention sur les résistances aux réformes nourries par les hésitations et la faiblesse du dialogue social qui ont engendré en même temps l'inertie des opérateurs économiques nationaux et le désintérêt des partenaires étrangers.

Aujourd'hui, d'importants clivages entre les partenaires sociaux semblent s'estomper. Le moule dogmatique qui enserrait la notion de privatisation paraît s'assouplir en faveur d'un pragmatisme tenant compte des véritables aspirations sociales.

L'idée d'un pacte national de croissance est de plus en plus partagée par les acteurs économiques et sociaux ce qui conforte les analyses et recommandations du CNES contenues dans les différents dossiers qu'il a traités.

Il faut en effet rappeler que le CNES avait, depuis 1996, préconisé un pacte national de croissance tout en soulignant les enjeux d'une telle démarche qui transcende les intérêts claniques, les clivages sociaux et les divergences politiques. Les objectifs d'un pacte national de croissance s'inscrivant à contrario des intérêts catégoriels immédiats et ne pouvant être liés ou réduits à une forme de redistribution de la rente pétrolière.

Aujourd'hui, les différents acteurs convergent sur un certain nombre d'entraves à la croissance alors que leur hiérarchisation et leur mode d'articulation sont encore différemment perçus et mal définis. Il en est de même des points sur lesquels il faut s'engager en faveur de la stabilité sociale et de la croissance.

Il est important aujourd'hui de mettre l'accent sur les questions cruciales, sur lesquelles les différents acteurs doivent se déterminer pour définir le contenu du Pacte National de Croissance. Celui-ci, devant constituer d'abord un

objectif, puis un moyen d'arbitrage sur des sujets souvent inhérents au mode de répartition et qui alimentent les tensions à savoir :

- la relation entre croissance économique, développement humain et développement durable ?
- la place de l'emploi dans la croissance économique,
- la mise en œuvre des réformes économiques,
- la relation entre les revenus des activités structurées et ceux de l'informel,
- la nature et la forme de solidarité inter-générationnelle,
- les mécanismes de lutte contre la pauvreté ?
- le mode de gestion publique, et son poids dans l'amélioration du rapport de confiance entre l'Etat, les citoyens et les acteurs économiques.

Concernant ce dernier point, on rappellera que le CNES avait souligné que le déficit dans la gouvernance a souvent annihilé les efforts de l'Etat et supplanté les autres causes à l'origine des tensions sociales. Par ailleurs, il avait relevé que les intérêts des travailleurs et le devenir des jeunes chômeurs occupaient dans les débats entre les partenaires sociaux un espace nettement en deçà des pressions exercées par les problèmes de l'emploi, du chômage et des structures démographiques.

La convergence des points de vue sur cette question fondamentale est de nature à faire avancer le débat sur les questions névralgiques du projet de société et de la cohésion sociale et nationale adossée à une croissance soutenue et durable.

RECOMMANDATIONS

Le CNES note avec satisfaction l'impact des politiques publiques à travers notamment le PSRE et le PNDA sur l'amélioration des performances des différents secteurs d'activité.

En revanche, la situation du secteur industriel caractérisé par une faible croissance, liée à un ralentissement du rythme de progression du secteur privé et à la dégradation continue dans le secteur public, laisse persister un certain nombre de craintes sur les perspectives de développement de ce secteur. L'élaboration d'une politique industrielle globale et intégrée à laquelle le CNES a toujours appelé reste d'actualité.

Le CNES note aussi les retombées positives des dépenses publiques sur le recul du chômage, mais réitère ses recommandations relatives à la nécessité de hisser les problèmes du chômage et de l'emploi au rang des priorités, au regard de la menace que font peser ces questions sur la préservation de la cohésion sociale dans tous ses aspects.

Le déficit des services publics dans leurs missions de régulation sociale et économique continue à être mis en relief à travers diverses réalités, annihilant ainsi les efforts de l'Etat et portant un grand discrédit à son image. Le CNES avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce phénomène qui malgré les efforts d'améliorations perceptibles dans certains secteurs continue de marquer le climat social et le climat des affaires.

Le CNES prend acte des efforts de concertation enregistrés au cours de l'année 2003 entre les partenaires sociaux, qui traduisent un nouveau pas vers la concrétisation d'un pacte national de croissance basé sur un consensus stratégique en faveur du développement économique et social.

Au plan sectoriel

Au plan sectoriel, le CNES attire l'attention des pouvoirs publics sur les risques encourus par une bonne partie des activités industrielles dont la faiblesse des résultats et leur régression constitue une menace pour l'outil de production.

Il recommande une évaluation par branche et par filière dans le but de permettre la prise de décisions compatibles avec la politique industrielle qu'il y

a lieu de définir et d'afficher dans les meilleurs délais, le cas de la branche Agro-alimentaire peut être considéré comme l'exemple à ne pas suivre.

Le renforcement des capacités de la production de l'électricité devra être soutenu pour mettre le pays définitivement à l'abri d'aléas futurs mais aussi pour accroître les ventes aux pays tiers.

Il en est de même pour le gaz naturel dont les moyens de transport et de distribution devront être en mesure de répondre à une demande en nette progression.

La promotion de la production « pétrochimie » demeure en deçà de son importance dans le développement, il faut en conséquence que le secteur prend les dispositions nécessaires pour sa réhabilitation.

La faiblesse des résultats de la production minière par rapport aux réserves disponibles et aux besoins du pays justifie amplement l'urgence de l'élaboration d'un plan d'actions plus dynamique.

La faiblesse des résultats du secteur de l'habitat et leur régression, face à une demande de plus en plus forte, soulèvent l'inquiétude du CNES qui recommande un meilleur suivi des programmes annoncés et plus de contrôle des conditions de construction des logements y compris au titre de l'auto-construction.

La poursuite des travaux de réalisation et d'aménagement des infrastructures de base (routes, autoroutes, barrages, voies ferrées, ports, aéroports, réseaux de télécommunications, distribution de l'eau, assainissement) et le renforcement des moyens financiers ; devront être inscrits dans les programmes de secteurs encadrés par une loi cadre qui en assurerait la pérennité et l'allocation des ressources nécessaires.

Le CNES recommande de nouveau l'évaluation permanente des effets du PNDA dans le souci de s'assurer du ciblage judicieux des opérations et d'éviter les dérives de destination des financements et considère que la promulgation d'une loi d'orientation serait de nature à permettre une plus grande implication du monde agricole dans le développement du secteur.

En ce qui concerne l'activité commerciale, le CNES attire l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences subies par les entreprises de production et de commercialisation du fait de la prolifération de l'informel qui ronge de

plus en plus l'économie et qui engendre des pratiques et des comportements individuels et collectifs très nuisibles aux citoyens et aux institutions de l'état.

Au plan financier :

Pour ce qui est du secteur financier, le CNES constate une lenteur pesante dans le parachèvement des actions initiées telles que la modernisation des procédures bancaires, l'introduction de systèmes informatisés de paiement et de transfert interbancaires, la revitalisation du marché des capitaux, la mise en place d'institutions financières spécialisées.

L'année 2003 est caractérisée par l'apparition de crises financières qui ont touché les banques du secteur privé avec le retrait d'agrément à Khalifa Bank et à la BCIA / SPA. La liquidation de ces deux Banques a eu des retombées négatives sur la situation des épargnants ainsi que sur celle des Entreprises.

Aussi, pour éviter l'apparition de tels phénomènes qui jettent le discrédit sur la place financière, il est vivement recommandé aux Autorités Monétaires et Financières de dynamiser l'action des Institutions de régulation et de supervision afin de protéger les intérêts du Trésor, et de l'Economie Nationale dans son ensemble.

L'année 2003 a vu aussi l'apparition du phénomène du déficit de la balance des services. Ce déficit déjà annoncé au 1^{er} semestre, s'est maintenu durant le 2^{ème} second semestre 2003. De plus, les perspectives à moyen terme confirment la persistance de ce déficit.

Aussi, pour éviter que les déficits annoncés de la balance des services n'absorbent les excédents dégagés par la balance commerciale, il est vivement recommandé aux Autorités d'identifier les causes de ce déficit et d'engager les actions à même de circonscrire son évolution et garantir l'équilibre de la balance des services.

En matière de politique de crédit, aussi bien à la consommation qu'à l'investissement, il est recommandé d'adapter la législation y afférente à la lumière de l'évolution de certains fondamentaux tels que les niveaux de revenu, le taux d'intérêt, le patrimoine...

La crédibilité de la monnaie et de la banque est subordonnée à la confiance que leur accorde le public. Une des mesures simples à prendre dans ce sens est

la reprise par les établissements financiers de la transmission régulière – ne serait ce que trimestriellement – des relevés de compte à leurs titulaires. En matière de système d'information, il serait utile de présenter la balance des paiements de manière un peu plus détaillée, en désagrégeant ses compte principaux ,ce qui permettrait une analyse plus fine.

Au plan social :

La situation sociale de l'année 2003 a mis en relief le poids de la question de l'emploi dans les causes des tensions sociales.

Le CNES attire l'attention sur la nécessité de prendre en considération non seulement les questions relatives à la création d'emploi, mais également celles liées à leur répartition sur le plan géographique et catégoriel, surtout lorsque ces créations d'emplois sont financées par les dépenses publiques.

- Le CNES souligne par ailleurs la nécessité de raffermir le système de contrôle sur les méthodes de recrutement par les agences privées, ainsi que sur les conditions de travail dans lesquelles exercent de nombreux travailleurs qui ne bénéficient pas de protection sociale.

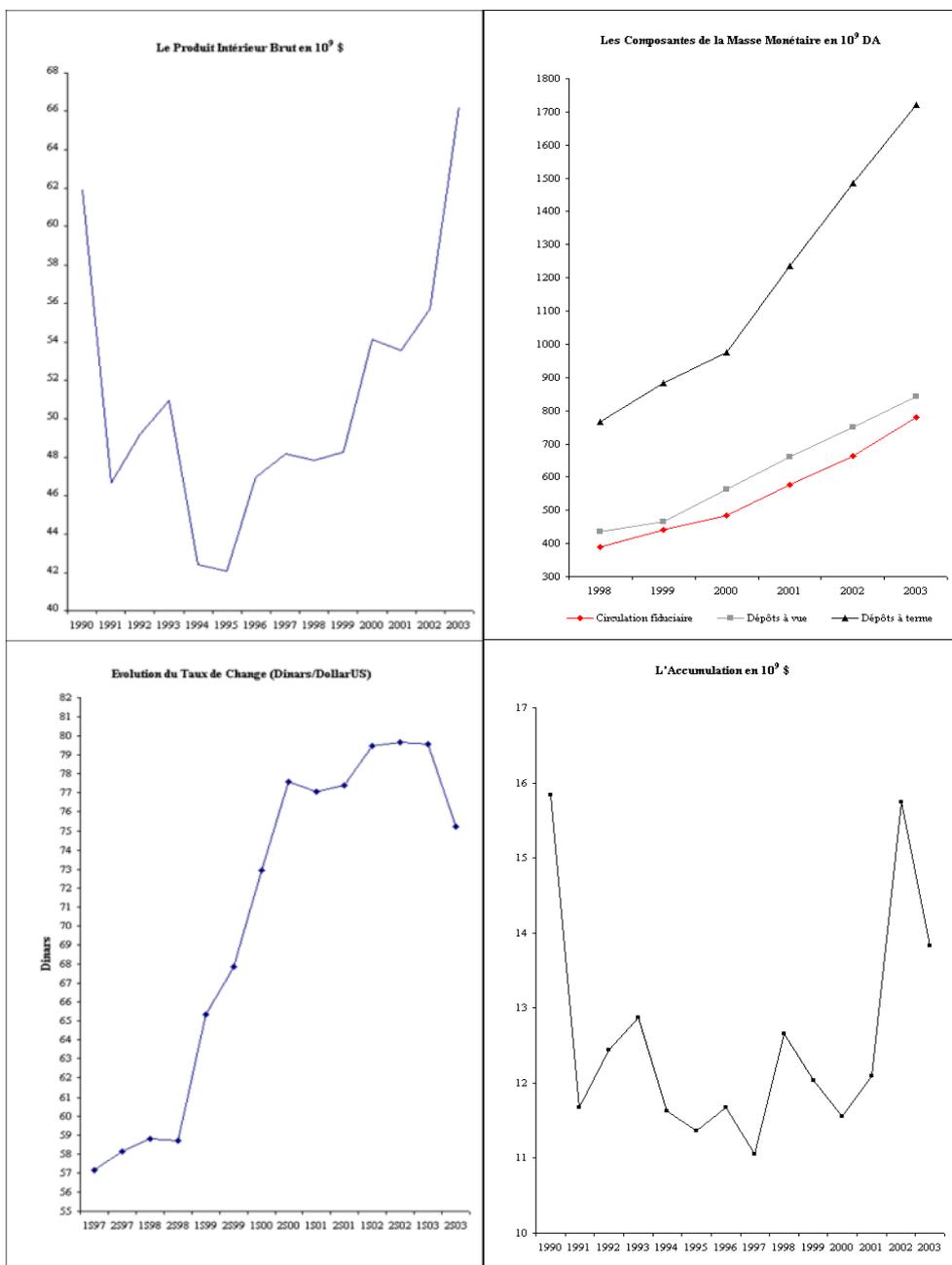
Il s'agit également de réhabiliter la fonction « hygiène et de sécurité » dans les entreprises, une fonction qui a connu par ailleurs une grave récession.

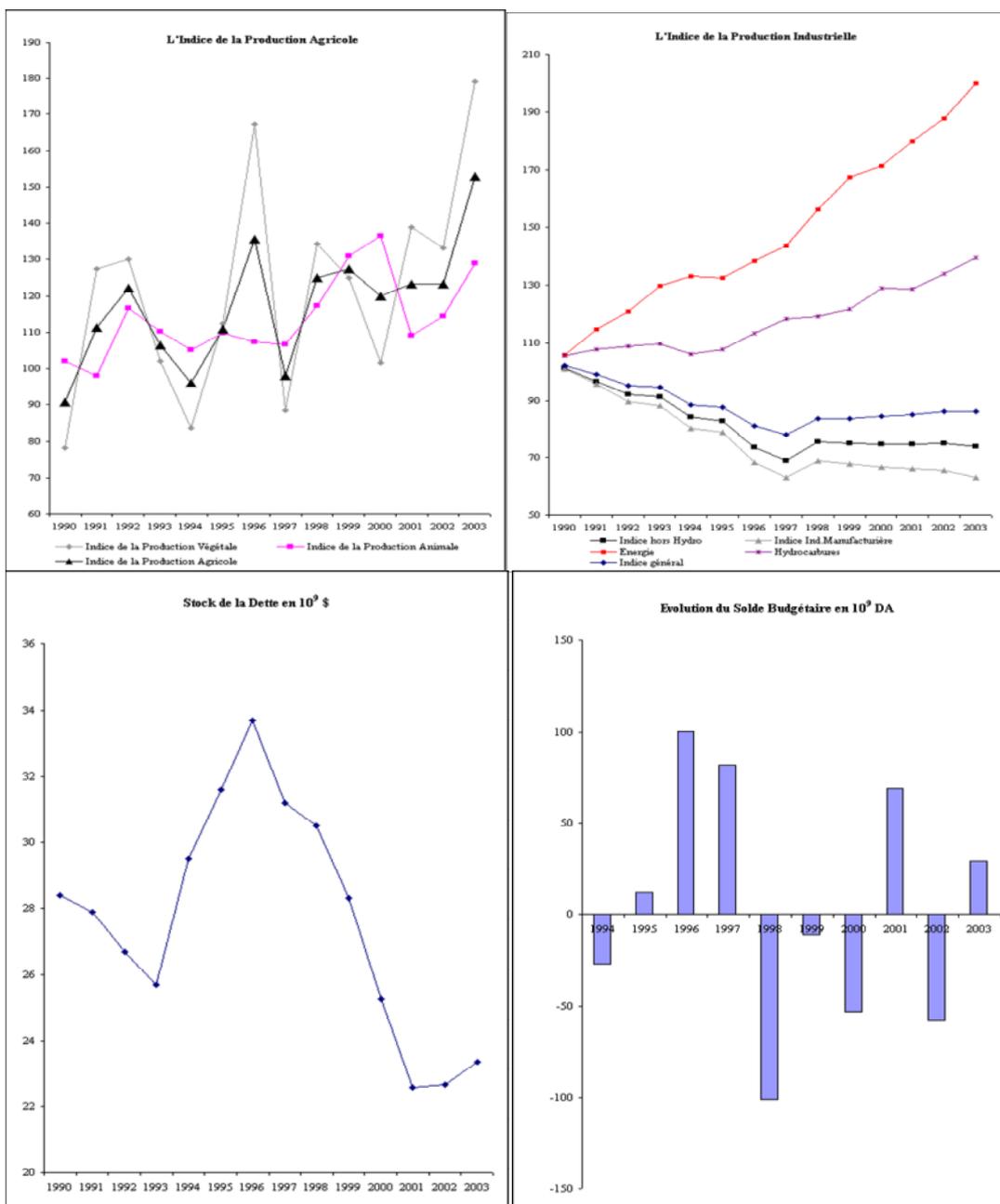
- La préservation du système de protection sociale par répartition dépend d'un niveau de croissance par l'emploi, élevé et soutenu , mais également des capacité des services publics à faire respecter la réglementation du travail. La réhabilitation des services de l'inspection du travail, ainsi que celui relatif à d'hygiène et la sécurité apparaît aujourd'hui fondamentale pour la protection des travailleurs et pour la consolidation des équilibres des caisses de sécurité sociale.

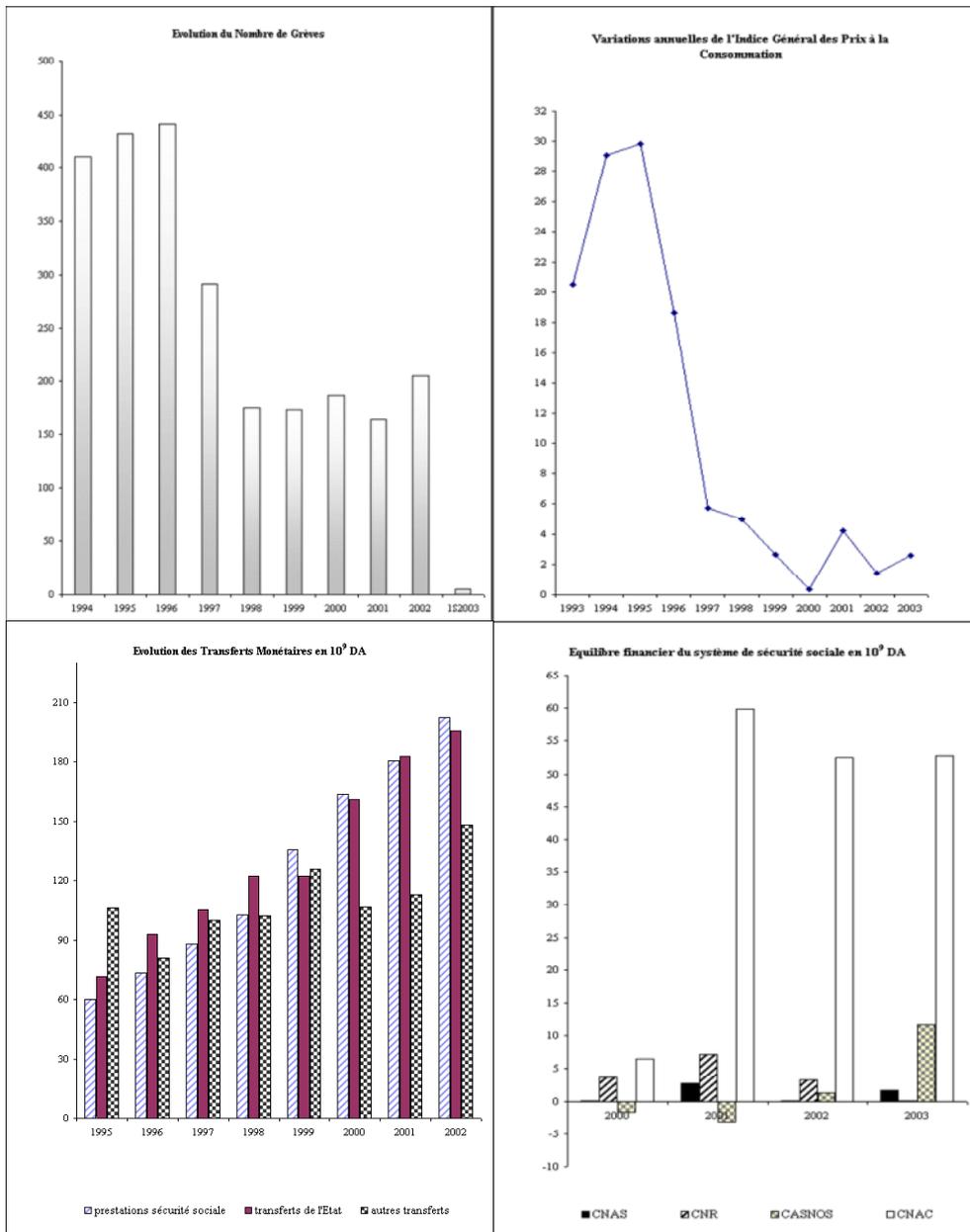
- Dans le monde du travail, l'année 2003 a remis sur la scène des conflits sociaux, la question du système de rémunération dans la fonction publique et de son rapport avec celui du secteur économique public et privé, au moment même où les défaillances des services publics ont été avérées dans de nombreux secteurs. La nécessité d'améliorer la gestion publique, par des exigences élevées de compétences et d'éthique et des systèmes de rémunération appropriés apparaît fondamentale dans la réhabilitation de l'image de l'Etat tant auprès des citoyens que des acteurs économiques.

- Le pacte national de croissance auquel les différents partenaires économiques et sociaux adhèrent aujourd'hui, est une notion qui doit intégrer nécessairement la relation entre croissance économique, développement humain et développement durable, et par là même celle qui doit arbitrer sur la rémunération des facteurs de production.

ANNEXES GRAPHIQUES







REPUBLIQUE ALGRIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

COMMISSION DE L'EVALUATION

Alger, le 23 Mai 2004

Procès –Verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le dimanche 23 Mai 2004, au siège du Conseil National Economique et Social, après échanges de points de vue, a adopté à l'unanimité, le présent projet de rapport portant sur la conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2003.

Commission

Le Président de la

M. BOUHALI

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Commission de l'Evaluation

Rapport sur

conjoncture économique et sociale du deuxième semestre 2003

SOMMAIRE

Partie I : La Conjoncture Economique et Sociale du premier Semestre 2003

REMERCIEMENTS.....	01
VUE D'ENSEMBLE.....	03
1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES	19
2. EVOLUTION DE L' ACTIVITE INDUSTRIELLE.....	23
3. ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES	37
4. EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE	54
5. EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE	73
6. EVOLUTION DU SECTEUR DES TRANSPORTS	81
7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE.....	89
8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE	107
9. LA SITUATION SOCIALE.....	132
CONCLUSION GENERALE	169
RECOMANDATIONS.....	172
ANNEXES GRAPHIQUES	177

***Partie II : La Conjoncture Economique et Sociale
du Second Semestre 2003***

REMERCIEMENTS.....	183
VUE D'ENSEMBLE	184
1. EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES	195
2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE.....	205
3. ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES.....	216
4. EVOLUTION DES SECTEURS DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE.....	222
5. EVOLUTION DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE.....	237
6. EVOLUTION DU SECTEUR DES TRANSPORTS.....	246
7. EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE.....	252
8. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE	267
9. LA SITUATION SOCIALE.....	289
CONCLUSION GENERALE.....	313
RECOMMANDATIONS	317